

CENTRE HISTORIQUE DES ARCHIVES NATIONALES

SÉRIE L

MONUMENTS ECCLESIASTIQUES

TITRE V - COLLEGIALES ET PAROISSES

DU DIOCESE DE PARIS

Églises collégiales de Paris

REPERTOIRE NUMERIQUE DETAILLE DES CARTONS L 600 A L 617

rédigé par Pierre JUGIE, *Conservateur aux Archives nationales*

complété par Ghislain BRUNEL, *Conservateur en chef aux Archives nationales*

1995-2001

TABLE DES MATIERES

[AVERTISSEMENT](#)

[INTRODUCTION](#)

[BIBLIOGRAPHIE](#)

[FONDS COMPLÉMENTAIRES](#)

[INVENTAIRE](#)

[Chapelle de Saint-Aignan](#) L 600

<u>Église collégiale de Saint-Denis-du-Pas [et église de Saint-Jean-le-Rond, et chapelle de Saint-Aignan]</u>	L 601
<u>Église collégiale de Saint-Jean-le-Rond</u>	L 602
<u>Église collégiale de Saint-Benoît-le-Bétourné</u>	L 603
<u>Église collégiale de Saint-Étienne-des-Grès</u>	L 604
<u>Église collégiale de Saint-Merry</u>	L 605
<u>Église collégiale et hôpital du Saint-Sépulcre de Jérusalem</u>	L 606 à 611
<u>Église collégiale de Saint-Honoré</u>	L 612
<u>Église collégiale de Saint-Louis-du-Louvre</u>	L 613
<u>Collège puis église collégiale de Saint-Nicolas-du-Louvre</u>	L 614
<u>Hôpital puis église collégiale de Saint-Thomas-du-Louvre</u>	L 615
<u>Église collégiale de Saint-Marcel</u>	L 616
<u>Église collégiale de Sainte-Opportune</u>	L 617

INDEX

AVERTISSEMENT

Le présent instrument de recherche a été établi par Pierre Jugie, alors conservateur aux Archives nationales entre 1986 et 1989. Les analyses étaient entièrement rédigées, mais appelaient encore des vérifications et une harmonisation, lorsque Pierre Jugie a été nommé membre de l'École française de Rome. C'est alors à Ghislain Brunel, conservateur en chef aux Archives nationales, qu'il est échu d'apporter les compléments indispensables : à savoir une introduction sommaire, une bibliographie d'orientation et un état des archives complémentaires. La mise en forme a été réalisée par Patricia Mochkovitch, adjoint administratif.

Ce répertoire est sans doute encore assez éloigné de l'objectif initial que lui avait fixé son auteur. L'index recense ainsi des noms de personnes qui ont été relevés par l'auteur au cours de son classement, mais qui n'ont pas été repris dans les analyses : un toilettage systématique eût été nécessaire. Nonobstant ces imperfections, il est apparu qu'il ne convenait pas de différer davantage la mise à disposition de ce répertoire au public, qui y trouvera une analyse précise d'une partie des archives des églises collégiales de Paris.

Il est rappelé que, conformément au cadre de classement des archives nationales élaboré lors de la Révolution française et sanctionné en 1806, les titres domaniaux (titres de propriété) des églises collégiales de Paris ne se trouvent pas dans la série L, réservée aux titres " historiques ", mais dans la série S, et la comptabilité dans la sous-série H⁵ ; quant aux registres, ils ont été distraits de la série L pour former une série particulière, cotée LL. On trouvera une présentation de ces importantes sources complémentaires à la suite de l'introduction.

INTRODUCTION

Les collégiales parisiennes n'ont jamais fait l'objet d'une étude globale spécifique. C'est dire que ce travail d'inventaire détaillé est une fenêtre ouverte sur un large champ d'investigation. On ne manque pas non plus d'être étonné de la dispersion des travaux de référence, ne serait-ce que sur le plan des histoires chronologiques de ces chapitres et de leur rôle au sein de la vie religieuse de la capitale, mais aussi en matière de sociologie de leurs fondateurs et de leurs bienfaiteurs, ou des carrières de leurs chanoines¹.

En fait, ce sont les éditions ponctuelles de sources provenant des collégiales parisiennes qui fournissent l'essentiel de la production historique sur le sujet. Ainsi, la publication de l'obituaire de Saint-Honoré (conservé à la Bibliothèque historique de la ville de Paris), rédigé en 1507, est-elle l'occasion pour Jean-Loup Lemaître de revenir sur les premiers temps du " plus important chapitre de la capitale ", sur la fondation et la construction de l'église entre 1204 et 1207 (cf. L 612, n° 1 et 2, par exemple), sur la vie des chanoines et l'organisation des bâtiments, l'association spirituelle avec le chapitre de Saint-Thomas du Louvre en mai 1234 ou la réforme de prébendes menée en 1257 par l'évêque de Paris Renaud Mignon. A l'affût d'informations plus systématiques, on ne peut guère s'appuyer que sur les notices de présentation des établissements placées par les éditeurs de *l'Epitaphier du vieux Paris* en tête de chaque chapitre ; elles forment une entrée en matière commode et à jour : on en trouvera le détail et les dates de parution dans la bibliographie annexe. La seule vue d'ensemble disponible, mais très événementielle et vieillie bien évidemment, est celle de *l'Histoire de Paris* de l'abbé Lebeuf, dont le premier volume est consacré aux paroisses et aux collégiales de Paris.

L'histoire ancienne des collégiales reste fort mal connue, du fait d'une documentation lacunaire pour la période allant de l'an Mil au milieu du XII^e siècle. Il est donc rare de pouvoir relier les chapitres parisiens aux " antiques " monastères du haut Moyen Age, comme Robert-Henri Bautier y est parvenu pour Saint-Pierre-Saint-Merry². Dom Dubois l'a rappelé à propos du martyrologe de Saint-Merry daté du XI^e siècle³ et utilisé encore dans les années 1130 : on ne sait rien de cette église et de sa communauté de chanoines, pourtant bien vivace, entre sa donation au chapitre de Notre-Dame de Paris vers 1005 et les années 1150 ; d'autant que son cartulaire (Vatican, Reg. 907, éd. Cadier et Couderc) commence seulement en 1175 ! De même, la première mention de la collégiale Sainte-Opportune ne date que de 1108

¹. Il n'y a donc pas l'équivalent, pour les collégiales, du travail de Robert GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris au XIV^e siècle. Etude sociale d'un groupe canonial*, Saint-Etienne, Publications de l'Université, 1999 (CERCOR, " Travaux et Recherches, XI "), 431 p., qui n'aborde évidemment ces institutions parisiennes que de biais.

². Robert-Henri BAUTIER, " L'abbaye de Saint-Pierre et Saint-Merry de Paris du VIII^e au XII^e siècle ", dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. CXVII, 1960, p. 5-19.

³. Dom Jacques DUBOIS, " Le martyrologe de la collégiale Saint-Merry de Paris identifié ", dans *Analecta bollandiana. Revue critique d'hagiographie*, t. 86, fasc. 1-2, 1968, p. 135-138.

et provient du cartulaire du chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois qui gardera le droit de patronage et la collation des prébendes jusqu'à sa réunion au chapitre de Notre-Dame en 1743 (cf. Auniord).

La création, la croissance et l'autonomie tardives des collégiales parisiennes expliquent donc que les archives relatives à leur organisation institutionnelle et spirituelle (conservées actuellement dans les séries L et LL) ne débutent pas avant le XIII^e siècle, voire le XIV^e, qui constitue l'époque du réel démarrage de nombre de dossiers (cf. *infra*, tableau récapitulatif). Cette documentation reste volumineuse jusqu'au XVII^e siècle, pour s'amenuiser dans les décennies précédant la Révolution, bien que les séries de registres capitulaires (série LL) fournissent encore beaucoup de données sur le XVIII^e siècle (cf. fonds complémentaires). Au contraire, les archives comptables (H⁵) et les titres de propriétés (S) maintiennent leur niveau ou l'accroissent avec le temps qui passe. Comptes en tout genre, titres de rentes, censiers, terriers se multiplient à l'époque moderne, et livrent de riches informations sur les propriétés foncières et immobilières, parisiennes ou rurales, des collégiales.

S'agissant du présent inventaire, il s'est attaché à la partie des archives plus spécifiquement consacrées aux relations structurelles entre les chapitres eux-mêmes, ou entre les collégiales et la cathédrale de Paris ; aux fondations spirituelles (messes et obits, chapellenies) et aux exécutions testamentaires qui y sont liées ; aux droits respectifs des chanoines et des chapelains (collations, présentations et nominations des clercs). Cependant, malgré les triages des archivistes du XIX^e siècle, quelques dossiers relatifs aux revenus temporels des établissements (affaires de dîmes, fermages, rentes immobilières) demeurent mêlés aux "dossiers du spirituel". On le remarquera aisément dans ce tableau récapitulatif des cotes du fonds inventorié :

<i>Cotes</i>	<i>Pièces</i>	<i>Nombre</i>	<i>Contenu</i>	<i>Dates</i>
L 600	n° 1 à 193	222 p.	Chapelle de Saint-Aignan : collations et provisions, divisions de prébendes	1119-1703
L 601		110 p.	Collégiale Saint-Denis-du-Pas (église Saint-Jean-le-Rond et chapelle St-Aignan) :	1326-1766
	n° 1 à 83	83 p.	extraits des registres capitulaires de Notre-Dame	1399-1622
	n° 84 à 91	8 p.	testament, distributions, dîme	1483-1585
	n° 92	1 p.	distributions faites aux chanoines	1326-1757
	n° 93 à 100	18 p.	collations, résignations, testaments, rentes, procédures judiciaires	1376-1766
L 602		63 p.	Collégiale Saint-Jean-le-Rond :	1257-1788
	n° 1 à 21		Fondations et états des rentes	1257-1720
	n° 22 à 42		collations, recettes et dépenses, inventaire de biens meubles, statuts de confrérie	1413-1788
L 603	n° 1 à 66	129 p.	Collégiale Saint-Benoît-le-Bétourné : Testaments, fondations d'obits et de	1326-1781

			messes, biens immeubles et droits de justice, dîmes et fermages
L 604	n° 1 à 19	28 p.	Collégiale Saint-Etienne-des-Grés : 1203-1791 maisons et rentes, prébendes et canonicats

<i>Cotes</i>	<i>Pièces</i>	<i>Nombre</i>	<i>Contenu</i>	<i>Dates</i>
L 605	n° 1 à 74	110 p.	Collégiale Saint-Merry : fondations de messes et d'obits, inventaires de biens de sacristie, maisons	1357-1766
L 606 à 611			Collégiale et hôpital du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem :	1312-1762
606	n° 1 à 24	38 p.	Fondations de chapellenies, d'obits et de messes	1312-1492
607	n° 1 à 41	42 p.	<i>Idem</i>	1514-1759
608	n° 1 à 33	35 p.	Chapelles Saint-Antoine et Saint-Georges, testaments	1381-1407
609	n° 1 à 14/24	42 p.	Fondations d'obits et de messes	1343-1717
610	n° 1 à 13	55 p.	Fondations d'obits et de messes, rentes	1357-1745
611	n° 1 à 5 bis	7 p.	Bulles d'indulgences	1329-1470
	n° 6 à 45	42 p.	Confrérie du Saint-Sépulcre	1325-1762
L 612	n° 1 à 203	240 p.	Collégiale Saint-Honoré :	1204-1792
	n° 1 à 10	13 p.	Fondation de la chapelle Saint-Honoré, indulgences, donations de rente, dîmes	1204-1651
	n° 11 à 19	10 p.	Chapelles Notre-Dame-des-Vertus et Saint-Sébastien	1414-1620
	n° 20 à 34	19 p.	Fondations d'obits et de messes, maison des enfants de chœur	1477-1758
	n° 35 à 46	13 p.	collège des Bons-Enfants	1209-1669
	n° 47 à 203	185 p.	<i>biens et dîmes hors Paris</i> : Aulnay-lès-Bondy, Chesnay (Le), Clichy-la-Garenne, Courcelles, Dugny, Ennery, Fontenay-sous-Bois, Franconville, Garges-lès-Gonesse, Longjumeau, Montsault, Neuilly-sur-Seine, Rocquencourt, Stains, Villiers-la-Garenne. <i>Maisons à Paris</i>	1209-1792
L 613	n° 1 à 35	48 p.	Collégiale Saint-Louis-du-Louvre :	[833] 1239-1790
	n° 1 à 4	4 p.	union des chapitres de Saint-Thomas et de Saint-Nicolas-du-Louvre	1740
	n° 5 à 18	14 p.	union du chapitre de Saint-Maur-des-Fossés	1744-1751
	n° 19 à 35	30 p.	droits et biens de Saint-Maur-des-Fossés (Nogent-sur-Marne); biens et dîmes de	833, 1239-1790

Magny-le-Hongre et de Neuilly-
sur-Marne

<i>Cotes</i>	<i>Pièces</i>	<i>Nombr e</i>	<i>Contenu</i>	<i>Dates</i>
L 614	n° 1 à 91	112 p.	Collège, puis collégiale Saint-Nicolas-du-Louvre (et Saint-Thomas-du-Louvre) : biens, fondations d'obits et de messes, affermages des dîmes (Bonneuil-sur-Marne), accords pour la réunion	1187-1781
L 615	n° 1 à 115	135 p.	Hôpital, puis collégiale de Saint-Thomas-du-Louvre : biens, dîmes Epinay-sur-Seine, Guyancourt), fondations d'obits et de messes	1187-1781
L 616	n° 1 à 27	56 p.	Collégiale Saint-Marcel : biens, dîmes, bénéfices, justice du chapitre	1170-1790
L 617	n° 1 à 96	113 p.	Collégiale Sainte-Opportune : biens, censive et justice, fabrique, chapelle Sainte-Anne, union de l'église des Saints-Innocents, prébendes, fondations d'obits	1154-1768

Pour obtenir une vision d'ensemble de la vie religieuse parisienne, il resterait à accomplir un travail d'inventaire analogue sur les archives des paroisses (articles L 630 à L 715), qui sont plus nombreuses mais aussi plus disparates du point de vue chronologique, car certaines ne débutent qu'à l'époque moderne. Cela permettrait, par exemple, d'en savoir plus sur les confréries, peu représentées dans les archives des collégiales⁴.

Tel quel pourtant, cet instrument de travail met à disposition de la recherche une foule de renseignements de première main sur les acteurs de la vie spirituelle et sociale de Paris, tant clercs que laïcs. Curés et chanoines, officiers royaux, artisans et marchands (maçons, boulangers, fripiers, tailleurs, graveurs, libraires, etc.), laboureurs se mêlent à l'aristocratie locale pour favoriser et doter des églises fameuses, qui ont su développer une existence originale à l'ombre tutélaire de la cathédrale et de son chapitre. C'est l'un des grands mérites de ces archives un peu oubliées que de faire revivre ce petit monde chrétien de la capitale du royaume de France.

Ghislain BRUNEL

⁴. Sur la confrérie du Saint-Sépulcre et ses archives conservées en L 611, cf. les recherches en cours de Béatrice DANSETTE : par exemple, " La confrérie du Saint-Sépulcre en la Grande rue Saint-Denis à la fin du Moyen Age, une confrérie de paulmiers ? ", dans *La présence latine en Orient au Moyen Age*, Paris, Champion, 2000, p. 131-141 (*Documents inédits des Archives nationales*).

BIBLIOGRAPHIE

AUNIORD (André), “ Le chapitre de Sainte-Opportune de Paris ”, dans *Ecole nationale des chartes. Positions des thèses*, 1917, p. 5-13 (thèse conservée aux Archives nationales sous la cote AB XXVIII 16).

BALOCHE (abbé G.), *Église Saint-Merry de Paris. Histoire de la paroisse et de la collégiale, 700-1910*, Paris, Oudin, 1911, 2 vol., 620 et 837 p.

BINGRAND-HAYEZ (Anne-Marie), “ Le quartier Saint-Merry de Paris des origines à la Révolution ”, dans *Ecole nationale des chartes. Positions des thèses*, 1955, p. 17-20.

CADIER (L.) et COUDERC (Camille), “ Cartulaire et censier de Saint-Merry de Paris ”, dans *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. XVIII, 1891, p. 101-271.

Épithaphier du vieux Paris. Recueil général des inscriptions funéraires des églises, couvents, collèges, hospices, cimetières et charniers depuis le Moyen Age jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, 13 t., par Emile RAUNIE, André LESORT et Hélène VERLET, 1890-1999, et un volume d'index général par Hélène VERLET, 2000 (*Histoire générale de Paris*) :

Saint-Benoît (église collégiale et paroissiale) : t. I, 1890, p. 341-376.

Saint-Denis-du-Pas (église collégiale) : t. III, 1901, p. 501-515.

Saint-Etienne-des-Grès (église collégiale) : t. III, 1901, p. 587-605.

Saint-Honoré (église collégiale) : t. V/2, 1985, p. 275-305.

Saint-Jean-le-Rond (église collégiale) : t. VII, 1994, p. 353-362.

Saint-Marcel (église collégiale) : t. VIII, 1996, p. 181-193.

Saint-Merry (église collégiale et paroissiale) : t. IX, 1997, p. 1-142.

Saint-Nicolas-du-Louvre (église collégiale) : t. IX, 1997, p. 351-354.

Sainte-Opportune (église collégiale) : t. XI, 1998, p. 7-32.

Saint-Sépulcre (église collégiale) : t. XII, 1999, p. 1-57.

Saint-Thomas-du-Louvre (église collégiale) : t. XII, 1999, p. 239-253.

FELIBIEN (Michel), *Histoire de la ville de Paris*, éd. revue par dom Gui-Alexis LOBINEAU, Paris, 1725, 5 vol.

FRIEDMANN (Adrien), *Recherches sur les origines et l'évolution des circonscriptions paroissiales de Paris au Moyen Age*, Paris, Plon, 1959, 439 p.

GANE (Robert), *Le chapitre de Notre-Dame de Paris au XIV^e siècle. Étude sociale d'un groupe canonial*, édité par Claudine Billot, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1999, 431 p. (C.E.R.C.O.R., Travaux et Recherches, XI).

GUERARD (Benjamin), *Cartulaire de l'Église Notre-Dame de Paris*, Paris, 1840, 4 vol. (*Collection de documents inédits sur l'histoire de France*).

GUILLOT (Michel), “ La collégiale parisienne [de Sainte-Opportune] ”, dans *L'abbaye d'Almenèches-Argentan et sainte Opportune (sa vie et son culte)*, dir. Dom Yves CHAUSSY, Paris, Lethielleux, 1970, p. 341-371 (*Bibliothèque d'histoire et d'archéologie chrétiennes*) (avec état des sources et bibliographie en fin de volume sur la collégiale et sainte Opportune, par D. HILLARD, p. 443-457).

LASTEYRIE (R. de), *Cartulaire général de Paris*, t. 1, Paris, 1887 (*Histoire générale de Paris*).

LEBEUF (abbé Jean), *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, éd. par Hippolyte Cocheris, t. I, Paris, 1863 (nouv. éd. par Adrien Augier, 1883, 664 p. ; additions par Fernand Bournon, 1890)

LEMAITRE (Jean-Loup), *L'obituaire du chapitre collégial Saint-Honoré de Paris*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1987, 245 p. (*Recueil des historiens de la France, Obituaires*, série in-8°, vol. II).

MOLINIER (Auguste), *Obituaires de la province de Sens. T. I : diocèses de Sens et de Paris*, Paris, 1902 (*Recueil des Historiens de la France, Obituaires*, série in-4°, t. I).

FONDS COMPLEMENTAIRES

A l'instar des archives d'autres établissements parisiens, celles des collégiales de Paris ont été dispersées entre plusieurs séries des Archives nationales. Outre les cartons qui font l'objet du présent inventaire, il faut savoir que les registres ont été classés dans une série parallèle, cotée LL, et les dossiers relatifs au temporel en série S, tandis que les comptabilités appartiennent à la sous-série H⁵. Nous donnons ci-dessous un récapitulatif sommaire de l'ensemble de ces articles, classé par établissement.

Les articles des séries H et LL ont été analysés à partir des pièces originales, afin d'obtenir un état plus exact que les inventaires anciens. Il a été notamment procédé à un relevé détaillé des bornes chronologiques des registres de délibérations capitulaires de la série LL, jusque-là grossièrement datés par années (qui se recouvraient d'un registre à un autre), et à une analyse plus fine de leur contenu ; en revanche, pour la série S, il s'agit d'un résumé des descriptions données dans l'inventaire imprimé des articles S 1 à 942 (*Le temporel du chapitre de Notre-Dame de Paris et de ses filles*, par Martine le Roc'h-Morgère, 1990), ou dans le répertoire manuscrit des cotes S 1324 à 2833 (par Caron et Mirot, 1903-1905), auxquels il faut se reporter pour plus de détails. Dans quelques cas ambigus, des vérifications de contenu ont été menées sur les documents originaux, ce qui peut amener des discordances avec ces inventaires antérieurs.

Saint-Benoît-le-Bétourné

Comptabilités

H⁵ 3503-3504 (1 seul carton). Rentes et fondations. XIII^e-XVIII^e siècles.

H⁵ 3505-3506 (1 seul carton). Comptabilité. 1770-1790.

H⁵ 3507. Titres des rentes, XVI^e-XVIII^e siècles ; compte de 1765.

H⁵ *3508. Solde de ce qui restait à recevoir et à payer au 1^{er} avril 1779 ; état du produit du quart de réserve et de son emploi, 1780.

H⁵ 3509. Comptes. 1751-1785.

H⁵ *3510 à *3531. Comptes. 1743-1785.

*3510. Années 1743 et 1750.

*3511. Années 1760-1761.

*3512. Année 1762.

*3513. Année 1763.

*3514. Année 1764.

*3515. Année 1765.

*3516. Année 1766.

*3517. Année 1767.

*3518. Année 1768.

*3519. Année 1769.

*3520. Année 1770.

*3521. Année 1771.

- *3522. Année 1772.
- *3523. Année 1773.
- *3524. Année 1774.
- *3525. Année 1775.
- *3526. Année 1776.
- *3527. Année 1777.
- *3528. Année 1778.
- *3529. Année 1780.
- *3530. Année 1781.
- *3531. Année 1785.

Registres capitulaires et cartulaire

LL 447 à 461. Délibérations du chapitre. 1518-1790.

- 447. Août 1518 - juillet 1533.
 - 448. Nominations, présentations, collations. Janvier 1586 - octobre 1629.
 - 449. Assemblées ordinaires et extraordinaires. Janvier 1607 - mars 1673.
 - 450. Ordonnances et conclusions. Août 1613 - 21 juin 1642.
 - 451. Ordonnances et conclusions. 27 juin 1642 - 21 juin 1653.
 - 452. Ordonnances et conclusions. 27 juin 1653 - 24 décembre 1676.
 - 453. Assemblées ordinaires et extraordinaires. Octobre 1673 - 6 février 1703.
 - 454. Ordonnances et conclusions. 2 janvier 1677 - 29 août 1721.
 - 455. Assemblées ordinaires et extraordinaires. 9 février 1703 - 28 juillet 1714.
 - 456. Assemblées ordinaires et extraordinaires. 31 juillet 1714 - 3 avril 1720.
 - 457. Assemblées ordinaires et extraordinaires. 10 avril 1720 - 4 novembre 1737.
 - 458. Ordonnances et conclusions. 6 septembre 1721 - 8 février 1744.
 - 459. Assemblées ordinaires et extraordinaires. 2 janvier 1738 - 31 décembre 1776.
 - 460. Ordonnances et conclusions. 22 février 1744 - 24 décembre 1790.
 - 461. Assemblées ordinaires et extraordinaires. 16 janvier 1777 - 24 décembre 1790.
- LL 462. Chapelles et chapellenies de l'église Saint-Benoît : nominations, délibérations. 19 janvier 1774 - 30 août 1790.
- LL 463. Chapelle Saint-Jean : baux, rentes, desservants. 1360-1532.
- LL 464. Inventaire détaillé des archives de l'église, rédigé en 1467. XIII^e-XV^e siècles.

Biens et propriétés

Le chapitre

- S 889^A. Inventaire d'objets et déclaration de biens à la Révolution ; inventaires des archives ; état des droits et des cens ; dossiers de contentieux. 1225-1792.
- S 889^B. Cloître Saint-Benoît : cens, rentes et baux relatifs aux maisons environnantes. 1212-1737.
- S 890^A. Censive, rue Saint-Jacques, côté ouest. 1247-1781.
- S 890^B. Censive, rue Saint-Jacques, côté ouest. 1406-1777.
- S 890^C. Censive, rues Saint-Jacques, des Mathurins et de la Sorbonne. 1191-1732.
- S 891^A. Censive, rues de la Harpe, Saint-Hilaire, Zacharie, Saint-André-des-Arts, et Saint-Honoré. 1179-1783.
- S 891^B. Censive, au Clos-au-Bourgeois, au Clos-Bruneau, rues Saint-Jacques et de la Grande-Bretonnerie. 1237-1770.
- S 892. Cens et rentes à Paris. 1259-1737.
- S 893^A. Cens, rentes et dîmes hors Paris, droits et fondations. 1337-1771.
- S 893^B. Rentes, dîmes et fondations en nature hors Paris. 1361-1771.
- S 894. Enfants de chœur. 1469-1777.
- S 895^A à S 895^D. Chapelles, 1264-an IV.

- S 895^A. 1264-1645.
- S 895^B. 1340-1679.
- S 895^C. Chapelles. 1365-an IV.
- S 895^D. Chapelles; baux, fondations et plans relatifs au chapitre. 1212-XVIII^e siècle.

La communauté des chanoines et chapelains

- S 896^A à 896^D. Maisons, rue Saint-Jacques.
 - S 896^A. 1259-1713.
 - S 896^B. 1247-1718.
 - S 896^C. 1242-1751.
 - S 896^D. 1275-1767.
- S 897^A à S 897^B. Maisons du Cloître Saint-Benoît, des rues de la Sorbonne et des Mathurins. 1251-1761.
 - S 897^A. 1267-1539.
 - S 897^B. 1251-1761.
- S 898^A. Rentes sur des maisons à Paris. 1271-1735.
- S 898^B. Propriétés et rentes sur des maisons à Paris. 1263-1750.
- S 898^C. Rentes sur des maisons à Paris et hors Paris. 1363-1718.
- S 899^A. Biens à la campagne : Arcueil, Cergy, Clichy, Linas, Longjumeau, Le Plessis-Picquet, Saint-Maur, Vanves. 1331-1755.
- S 899^B. Fief de Neuilly-sur-Marne. 1331-1765.
- S 900^A. Baux à Paris et hors Paris. 1490-1790.
- S 900^B. Prébendes. 1614-1769.
- S *901. Inventaire des titres de la communauté de Saint-Benoît. [1214]-1730-1785.
- S *902. Inventaire des titres de la communauté de Saint-Benoît. [1214-1730]-XVIII^e siècle.
- S *903. Inventaire des titres du chapitre de Saint-Benoît. [1179-1683]- XVII^e siècle.
- S *904 à * 906. Enregistrement et ensaisinevements.
 - S *904. [1484]-1486-1599-[1652].
 - S *905. 1600-1714.
 - S *906. 1713-1789

Saint-Denis-du-Pas

Comptabilités

H⁵ 3459. Comptes. 1758-1789.

Registre capitulaire

LL 445. Délibérations du chapitre. 19 janvier 1705 - 1^{er} octobre 1785.

Biens et propriétés

- S 840. Maisons, rentes et cens à Paris ; rentes au Plessis-Gassot, à Saint-Cyr, La Ville-du-Bois, Villejuif, Villeparisis, Vitry-sur-Seine. 1182-1790.
- S 841. Maisons à Paris ; dîmes d'Epiais, de Thieux, du Tillay et de Vinantes. 1197-1788.
- S 842. Revenus et droits. 1225-1782.
- S 843^A. Biens à Argenteuil, Deuil, Dugny, Epiais, Le Bourget, Saint-Cloud, Suresnes, Thieux, Vinantes ; maisons à Paris. 1224-1736.

- S 843^B. Maisons à Paris ; biens à Argenteuil, Epiais, Saint-Cloud, , Suresnes, Thieux, La Villette-Saint-Lazare ; fondations et donations. 1232-1787.
- S 844. Inventaire de l'argenterie et du trésor, rentes à Paris et hors de Paris. 1177-1788.
- S *845. Inventaire des titres dans l'ordre des layettes, dressé en 1625.
- S *846. Inventaire des titres dans l'ordre des layettes, dressé entre 1724 et 1766.

Saint-Etienne-des-Grés

Comptabilités

H⁵ 3557-3559 (1 seul carton). Titres de rentes, 1714-1782 ; comptes divers, 1725-1781 ; comptes, 1790 ; rentes remboursées, 1725-1788.

H⁵ *3560-3564. Comptes. 1743-1789.

*3560. Années 1743-1753.

*3561. Années 1754-1762.

*3562. Années 1763-1776.

*3563. Années 1767-1784.

*3564. Années 1786-1789.

Registres capitulaires et cartulaire

LL 465. Cartulaire (fragments de comptes sur les feuillets de garde). [1187] 1204-1314.

LL 466 à 475. Délibérations du chapitre. 1661-1781.

466. 4 janvier 1661 - 31 décembre 1674 [12 novembre 1675].

467. 12 janvier 1688 - 29 décembre 1692.

468. 12 janvier 1693 - 23 août 1700.

469. 5 mars 1703 - 3 mars 1710.

470. 17 mars 1710 - 30 décembre 1715 [les délibérations suivantes sont en LL 473].

471. 1^{er} décembre 1730 - 2 août 1751.

472. 2 septembre 1720 - 27 novembre 1730 [les délibérations suivantes sont en LL 471].

473. 13 janvier 1716 - 26 août 1720 [les délibérations suivantes sont en LL 472].

474. Assemblées des chapitres. 5 novembre 1753 - 13 décembre 1790.

475. 4 janvier 1773 - 10 janvier 1781.

Biens et propriétés

S 907. Suppression du chapitre ; biens et rentes à Paris et hors Paris, voirie. 1373-1791.

S 908. Cens et rentes de maisons à Paris et de terres hors de Paris. 1419-1791.

S 909. Cens et rentes de maisons à Paris. 1395-1773.

Saint-Honoré

Comptabilités

H⁵ 3337 et 3338. Titres de rentes remboursées, XVII^e-XVIII^e siècles.

H⁵ 3339. Comptes des gros fruits, 1402-1575 ; autres comptes, 1694-1710.

H⁵ 3340. Titres de rentes remboursées, XVI^e-XVIII^e siècles.

H⁵ *3341-3367. Comptes de recettes et dépenses. 1759-1788.

*3341. Années 1759-1760.

*3342. Années 1761-1762.

*3343. Années 1762-1763.

*3344. Années 1763-1764.

*3345. Années 1765-1766.

*3346. Année 1767.

- *3347. Année 1768.
- *3348. Année 1769.
- *3349. Année 1770.
- *3350. Année 1771.
- *3351. Année 1772.
- *3352. Année 1773.
- *3353. Année 1774.
- *3354. Année 1775.
- *3355. Année 1776.
- *3356. Année 1777.
- *3357. Année 1778.
- *3358. Année 1779.
- *3359. Année 1780.
- *3360. Année 1781.
- *3361. Année 1782.
- *3362. Année 1783.
- *3363. Année 1784.
- *3364. Année 1785.
- *3365. Année 1786.
- *3366. Année 1787.
- *3367. Année 1788.

Registres capitulaires et cartulaires

LL 494 à 496. Cartulaire en 3 tomes, rédigé du 23 février 1754 au mois d'août 1755. 1126-XVIII^e siècle.

494. Tome 1 : titres généraux ; fief des Trois-Arpents ; censive des rues Saint-Honoré, des Bons-Enfants et des Petits-Champs ; fief Froid-Manteau ; fief des Haches.

495. Tome 2 : maisons à Paris ; église, chapelles et confrérie ; terres et dîmes hors Paris (divers) ; Franconville ; Ennery ; Montsoul et Baillet.

496. Tome 3 : Garges ; Fontenay-sous-Bois ; Villiers la Garenne ; Moisselle et Bouffémont ; Louvres en Parisis ; La Courneuve.

LL 497. Distributions, délibérations et conclusions capitulaires. 1415-1461.

LL 498 à 517. Délibérations du chapitre. 1473-1789.

498. 1473 - mars 1494 (n. st.).

499. 7 mars 1494 (n. st.) - 9 octobre 1508.

500. 16 octobre 1508 - 4 juin 1522.

501. 8 juillet 1522 – 7 juillet 1533.

502. 8 juillet 1533 – 14 septembre 1545.

503. 15 septembre 1545 – 7 mars 1557.

504. 14 mars 1557 – 29 décembre 1572.

505. 1^{er} janvier 1573 – 5 juin 1581.

506. Octobre 1582 – 30 décembre 1630.

507. 2 janvier 1631 – 18 décembre 1645.

508. 2 janvier 1646 – 15 janvier 1674.

509. 5 février 1674 – 27 septembre 1694.

510. 1^{er} octobre 1694 – 30 septembre 1710.

511. 2 octobre 1710 – 26 août 1720.

512. 3 septembre 1720 – 30 juin 1732.

513. 2 juillet 1732 – 8 février 1740.

514. 15 février 1740 – 16 avril 1753.

515. 25 avril 1753 – 23 mars 1772.

516. 2 avril 1772 – 31 décembre 1787.

517. 4 janvier 1788 – 7 décembre 1790.

LL 518 et 519. Doubles des registres capitulaires contenant les provisions de canonat, les prises de possession, etc. (en exécution de l'arrêt du Conseil du 3 mars 1739) :

518. 5 octobre 1742 – 3 octobre 1757.

519. 2 mars 1767 – 13 octobre 1789.

Biens et propriétés

S 1822. Titres primordiaux, titres de fondations, déclarations de biens, inventaires des titres. 1193-1790.

S 1823. Cloître et cimetière, collège des Bons-Enfants, maisons à Paris et Villiers-le-Bel, terres à Louvres, chapelle Notre-Dame des Vertus. 1328-1781.

S 1824 à 1829. Fief des Treize Arpents.

S 1824. 1222-1784.

S 1825. 1247-vers 1780.

S 1826. 1338-1696.

S 1827. 1316-1739.

S 1828. 1327-1771.

S 1829. 1392-1747.

S 1830^A et 1830^B. Maisons à Paris. 1476-1785.

S 1830^A. Rues Croix-des-Petits-Champs et Saint-Honoré.

S 1830^B. Rues du Bac, des Bons-Enfants, du Bouloi, JeanTison, Maubué, des Poulies.

S 1831. Cloître Saint-Honoré ; maisons rues Saint-Honoré, des Bons-Enfants, Croix-des-Petits-Champs, du Bouloi, de Bourbon, Jean Tison, Maubué, des Poulies. 1349-1787.

S 1832. Ferme de la Courneuve ; terres et dîmes de Dugny, Ennery, Garges, Moisselles, Neuilly-sur-Seine, Villiers-la-Garenne. 1239-1788.

S 1833. Maisons à Paris : place de Grève, rues du Chantre Saint-Honoré, Croix-des-Petits-Champs, de la Ferronnerie, Perrin-Gasselin, Saint-Honoré. 1224-1779.

S 1834. Maisons à Paris : rues Aubry-le-Boucher, du Bouloi, de la Calendre, Champfleuri, Comtesse d'Artois, des Deux-Écus, Maubué, Saint-Denis et du Hurleur. 1279-1783.

S 1835. Maisons à Paris : rues Beaubourg (des Lombards et Montorgueil), de la Calendre, Champfleuri, Jean-Saint-Denis, de la Mortellerie, des Poirées, Saint-Jacques de la Boucherie ; fief des Haches ; maison à Senlis. 1285-1781.

S 1836. Maisons à Paris : fief des Treize-Arpents, maison du Heaume aux Halles, place Baudoyer, rues Froidmanteau, Jean Tison, Michel le Comte, de la Petite Boucherie, du Poirier et Saint-Antoine (Charonne), des Poulies ; maisons à Argenteuil. 1359-1788.

S 1837^A. Indemnité obtenue pour les maisons (quai des Balcons, rues du Bac et de Bourbon) acquises par le roi pour l'agrandissement du Palais Royal. 1693-1694.

S 1837^B. Indemnité obtenue pour les maisons (dans les fiefs des Treize-Arpent, Froidmanteau et des Haches) acquises par le roi pour l'agrandissement du Louvre et du Palais Royal. 1578-1769.

S 1838. Maisons et prébendes canoniales, distributions et procès entre chanoines. [1254]- 1424-1780.

S 1839. Rentes à Argenteuil, Auteuil, Chaillot, Charenton, Franconville, Fresnes, Meudon, Passy, Senlis, Suresnes, Villaines, Villeneuve aux Aunes. 1308-1783.

- S 1840. Propriétés, cens et rentes à Louvres, Neuilly, Paris, Villiers-la-Garenne. 1266-1783.
- S 1841. Propriétés à Bouffémont et Moisselles. 1346-1791.
- S 1842-1843. Propriétés à Bouffémont et Moisselles, et Fontenay-sous-Bois. 1481-1786.
- S 1844. Biens à Fontenay-sous-Bois : fief du Val des Pressoirs, ferme, baux. 1229-1786.
- S 1845. Maisons à Paris, rues Froidmanteau et Saint-Honoré, place du Palais Royal. 1204-1783.
- S 1846-1847. Maisons à Paris, rues de Beauvais, de Bourbon, Froidmanteau et des Petits-Champs. 1271-1761.
- S *1848 et 1849. Ensaïnements à Paris.
 S *1848. 1635-1721.
 S *1849. 1719-1789.
- S *1850¹ à 1851². Censiers de Fontenay-sous-Bois.
 S *1850¹. 1488.
 S *1850². 1522.
 S *1850³. 1530.
 S *1850⁴. 1532.
 S *1850⁵. 1543.
 S *1850⁶. 1556.
 S *1851¹. Avec déclarations au terrier. 1612.
 S *1851². Avec déclarations au terrier. 1725-1742.
- S *1852¹ et 1852². Etats des censives et des rentes foncières à Paris et en campagne. XVIII^e siècle.
- S *1853. Maisons des fiefs Froidmanteau et Saint-Honoré (ou des Treize Arpents). XVIII^e siècle.

Saint-Jean-le-Rond

- LL 446. Délibérations du chapitre (avec formulaires de quittances en fin de volume).
 3 février 1721 - 28 février 1788.
- H⁵ *3609 et *3610. Comptes. 1758-juillet 1771, et août 1771-1781.
- H⁵ 3611. Anciens titres de rentes et affaires diverses. 1257-1784.

Biens et propriétés

- S 851^A. Titres de propriétés et rentes à Paris, Belleville, Châtenay, Conflans-Sainte-Honorine, Ivry. 1257-1790.
- S 851^B. Testaments, inventaires après décès et comptes d'exécution des testaments des chanoines. 1339-1576.

Saint-Louis-du-Louvre

Comptabilités

- H⁵ 3368. Comptes. 1742-1767.

- H⁵ 3369. Titres de maisons, rue Saint-Thomas du Louvre, 1305-1661 ; titres de rentes, 1610-1787 ; affaires diverses, 1740-1790.
- H⁵ 3370. Titres de rentes sur l'Hôtel de ville, 1764 ; titres de rentes remboursées à des particuliers, 1706-1788 ; anciens titres de rentes remontant à 1241.
- H⁵ *3371-3374. Comptes. 1756-1783.
 *3371. Années 1756-1762.
 *3372. Années 1763-1769.
 *3373. Années 1770-1776.
 *3374. Années 1778-1783.
- H⁵ *3375. Mense de Saint-Maur : comptes. 1760-1770.
- H⁵ *3376. Mense de Saint-Maur : comptes. 1771-1777.

Registres capitulaires

- LL 520 à 524. Délibérations du chapitre. 1740-1790.
 520. 11 mars 1740 – 16 juillet 1753.
 521. Registre des délibérations capitulaires " sujettes au contrôle " : provisions de canonicats, prises de possession... 15 mai 1745 – 23 novembre 1785.
 522. 3 septembre 1753 – 15 avril 1776.
 523. 2 mai 1776 – 31 décembre 1785.
 524. 4 janvier 1786 – 11 décembre 1790.

Biens et propriétés

- S 1854. Etat des revenus et des maisons parisiennes, 1772-1792 ; titres de donations et fondations, propriétés et rentes à Paris, Nogent-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés, La Varenne Saint-Maur, Coupvray, Argenteuil et Deuil, 1388-1769.
- S 1855. Revenus du chapitre Saint-Maur (union à Saint-Louis en 1750) ; biens à Saint-Maur, La Varenne, Champigny-sur-Marne, Sucy-en-Brie. 1260-1781.
- S 1856. Titres du prieuré de Saint-Bout, à Paris, 1650-1774 ; fief de Noiseau, XIV^e siècle-1786.
- S 1857. Propriétés et rentes à Paris, à Villiers-la-Garenne, Neuilly-sur-Seine et Montreuil-sous-Bois. 1385-1791.
- S 1858. Propriétés et rentes à Paris. 1189-1786.
- S 1859. Propriétés et rentes à Saint-Maur-des-Fossés et Nogent-sur-Marne. 1364-1779.
- S 1860. Propriétés du fief Jean Judas à Oignes. 1220-1783.
- S 1861. Propriétés et rentes à Saint-Maur-des-Fossés, Ferrières (fief de la Brosse), Huêtre (Loiret) et Torcy. 1220-1786.
- S 1862. Propriétés et rentes à Boissy-Saint-Léger, fief du Piple. 1589-1788.
- S 1863. Propriétés et rentes à Noisy-le-Sec. 1218-1783.
- S 1864. Propriétés et rentes à Nogent-sur-Marne. 1232-1772.
- S 1865. Propriétés et rentes à Nogent-sur-Marne, fief de la Pinelle. 1390-1785.
- S 1866. Propriétés et rentes à La Chapelle-Saint-Denis, Montry et Magny-le-Hongre. 1279-1785.
- S 1867. Propriétés du fief Jean Judas à Oignes, de l'île de Conches à Chennevières-sur-Marne, de Beaulieu près de Marolles en Hurepoix. 1315-1788.
- S 1868. Propriétés du prieuré de Châtres sous Montlhéry (Arpajon). Fin XII^e siècle-1792.
- S 1869-1870. Propriétés et rentes à Argenteuil, Bondy, Brie-Comte-Robert, Fontenay-sous-Bois, Montreuil-sous-Bois, Vanves, Villejuif, Villeneuve-Saint-Georges. [1248]-1360-1788.

- S 1871. Propriétés du prieuré d'Yvette et du Bois-L'Abbé. 1265-1774.
- S 1872^A. Prieuré d'Yvette : minutes des actes des tabellions d'Yvette, affaires diverses. 1605-1694.
- S 1872^B. Prieuré d'Yvette : bois d'Yvette, ferme de Malpoux, baux, cueilleret de 1750. 1534-1789.
- S 1873. Rentes sur les maisons canoniales, et sur des maisons à Paris, rues Froidmanteau, Saint-Thomas du Louvre et de Buci. 1225-1774.
- S 1874. Cens et rentes à Paris (rues Froidmanteau et Saint-Thomas du Louvre, Petit cloître de Saint-Louis du Louvre) et à Mesly ; prieuré de la Chapelle-la-Reine. 1173-1782.
- S 1875. Baux de maisons parisiennes. 1527-1791 .
- S 1876. Seigneurie de Sceaux (Loiret) : copie du cartulaire, baux, arpentages, plans. [998]-1109-1781.
- S 1877. Seigneurie de Sceaux (Loiret) : censiers, lettres à terrier, cartulaire. 1290-1773.
- S 1878. Seigneurie de Vulaines : titres de propriétés et censier. 1261-1785.
- S 1879. Maisons et rues de Paris ; baux des biens de Bonneuil, La Chapelle la Reine, Cheptamville, Longvilliers, Magny-le-Hongre, Mesly (Créteil), Montry, Morangis, Neuilly-sur-Marne, Nogent-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés, Savières (Aube), Sceaux (Loiret), Vulaines, Yvette. 1602-1793.
- S 1880^A. Seigneurie de Neuilly-sur-Marne : titres primordiaux, baux, fermages. 1212-1780.
- S 1880^B. Seigneurie de Neuilly-sur-Marne : fief d'Avron, acquisitions et échanges. 1194-1786.
- S 1881. Titres de propriétés et plans du domaine de Savières (Aube). 1223-1776.
- S 1882. Propriétés de Morangis et vignes de Sarcelles. 1361-1779.
- S 1883. Suppression du doyenné de Saint-Thomas du Louvre, maisons des cloîtres Saint-Thomas et Saint-Nicolas du Louvre, biens et revenus du chapitre. [1349]-1557-1756.
- S 1884. Mesly (Créteil) : baux, déclarations au terrier, ventes et acquisitions. 1233-1779.
- S *1885. Inventaire des biens et revenus du chapitre. 1349.
- S *1886. Sceaux (Loiret) : inventaire des titres. Vers 1780.
- S *1887. Sceaux (Loiret) : copie du cartulaire de 1500. 1779.
- S *1888-1889. Registres pour la recette et distribution des droits féodaux, et des lods et ventes du chapitre.
 *1888. Années 1748-1774.
 *1889. Années 1774-1791.
- S *1890¹. Neuilly-sur-Marne : ventes et acquisitions. 1747-1785.
- S *1890². Nogent-sur-Marne : ventes et acquisitions. 1748-1783.
- S *1890³. Saint-Maur-des-Fossés : ventes, échanges et acquisitions, recette des droits seigneuriaux. 1713-1747.
- S *1891. Mesly et dépendances : cueilleret. 1626-1694.
- S *1892¹ à *1892⁸. Nogent-sur-Marne : censiers et cueillerets.
 *1892¹. Papier censier. 1434.
 *1892². Papier censier. 1436.
 *1892³. Papier censier. 1488.
 *1892⁴. Cueilleret. 1518-1534.
 *1892⁵. Papier censier. 1659.
 *1892⁶. Nogent et Neuilly-sur-Marne : cueilleret. 1694-1711.
 *1892⁷. Cueilleret. 1744.

- *1892⁸. Cueilleret. 1749.
- S *1892⁹. Prieuré d'Yvette : cens et rentes. 1600-1632.
- S *1893. Sceaux (Loiret) : cueilleret. 1781.
- S *1894. Prieuré d'Yvette : cueilleret. 1785-1786.
- S *1895. Prieuré d'Yvette : cueilleret. 1785-1786.
- S *1896 à *1899. Mesly et dépendances : censiers et terrier.
 - *1896. Censier. 1437.
 - *1897. Censier. 1570-1574.
 - *1898. Terrier. 1599-1627.
 - *1899. Fief de Mesly : terrier. 1681-1725.
- S 1900. Nogent-sur-Marne : déclarations aux terriers, 1571-1612 [1680, 1682] ; minutes du terrier de 1611 ; déclarations, 1631-1659 ; formulaires imprimés de déclarations, 1785-1786.
- S *1901¹ à *1903. Nogent-sur-Marne : censiers et terriers.
 - *1901¹. Déclarations. 1660-1671.
 - *1901². Censier. 1434.
 - *1902¹. Censier. 1515.
 - *1902². Terrier. 1610-1631.
 - *1903. Terrier. 1729-1754.
- S *1904 à *1909. Sceaux (Loiret) : censiers et terriers.
 - *1904. Censier. 1536.
 - *1905. Terrier. 1612-1616.
 - *1906¹. Table.
 - *1906². Terrier. 1613-1616.
 - *1906³. Minute du précédent. 1613-1616.
 - *1906⁴. Grosse de terrier. 1678-1680.
 - *1907¹. Terrier. 1701-1708.
 - *1907². Terrier. 1711-1714.
 - *1908. Terrier. 1737-1749.
 - *1909. Terrier. 1780-1784.
- S *1910 et *1911. Vulaines : terriers.
 - *1910. Terrier. 1597-1598.
 - *1911. Terrier. 1597-1602.
- S *1912. Prieuré d'Yvette : cens et rentes. 1512-1685.
- S *1913. Terrier d'Yvette (paroisse de Lévy). 1785-1786.

Saint-Nicolas-du-Louvre

- LL 525 à 533. Délibérations du chapitre. 1570-1741.
 - 525. 24 janvier 1570 – 4 janvier 1624.
 - 526. 5 février 1624 – 4 novembre 1661.
 - 527. 8 novembre 1661 – 15 septembre 1673.
 - 528. 2 octobre 1673 – 1^{er} juillet 1684.
 - 529. 15 juillet 1684 – 15 mai 1699.
 - 530. 2 juin 1699 – 15 décembre 1710 (report des conclusions du 2 janvier 1711 au registre suivant).
 - 531. 2 janvier 1711 – 15 décembre 1726.
 - 532. 4 janvier 1727 – 15 décembre 1736.
 - 533. 4 janvier 1737 – 3 mars 1740.
- LL 534. Compte de l'année 1629, présenté le 7 février 1630 par Jean Hayguerel, prêtre chanoine et receveur de Saint-Nicolas du Louvre.

LL 535. Livre vert : inventaire des titres (1663-1759).

Saint-Thomas-du-Louvre

LL 536 à 545. Délibérations du chapitre. 1598-1740.

536. 2 mai 1598 – 15 décembre 1610.

537. 4 janvier 1611 – 15 décembre 1623.

538. 2 janvier 1624 – 15 février 1633.

539. 1^{er} mars 1633 – 15 janvier 1664.

540. 1^{er} février 1664 – 15 septembre 1673.

541. 2 octobre 1673 – 15 mai 1685.

542. 1^{er} juin 1685 – 16 décembre 1697 (les conclusions du 16 décembre sont identiques à celles reprises dans le registre suivant).

543. 16 décembre 1697 – 15 décembre 1711.

544. 2 janvier 1712 – 15 septembre 1733 (les conclusions du 15 septembre sont reprises dans le registre suivant, avec des signataires différents).

545. 15 septembre 1733 – 15 novembre 1740.

LL 546. Comptes. 1628.

LL 547. Epistolaire et formulaire des serments. XIII^e-XVI^e siècles.

LL 548. Vie de saint Thomas de Cantorbéry. 1399-1400.

LL 549-550. Inventaire des titres de Saint-Thomas et de Saint-Nicolas du Louvre. 1759.

Saint-Marcel

Comptabilités

H⁵ 3377. Statuts, 1500 ; titres divers et comptes, 1116-1738 ; dîmes et justice d'Ivry, 1535-1628 ; rue Poliveau, 1596-1691 ; rentes sur les aides et les gabelles, 1716-1782 ; comptes, 1766-1788.

H⁵ 3378. Comptes. 1742-1766.

H⁵ 3379. Comptes, 1739-1788 ; rentes, 1714-1768 ; recettes, 1660-1683.

H⁵ *3380. Comptes de communauté. 1739-1762.

H⁵ *3381. Comptes de la Grand-Chambre. 1750-1760.

H⁵ *3382. Comptes de la Grand-Chambre. 1761-1777.

Registres capitulaires et inventaires

LL 551 à 581. Délibérations du chapitre. 1416-1790.

551. 17 août 1416 – 29 août 1438.

552. 14 juillet 1451 – 9 février 1482 (n.st.).

553. 16 février 1482 (n.st.) – 28 août 1508.

554. 31 décembre 1508 – 3 février 1523 (n.st.).

555. 16 mars 1523 (n.st.) – 5 avril 1539.

556. 12 avril 1539 – 13 avril 1550.

557. (les 16 premiers folios manquent) 10 octobre 1552 – 12 avril 1557 (liste d'objets de culte, en date du 10 septembre 1557).

558. 18 avril 1557 – 12 décembre 1561.

559. 15 décembre 1561 – 11 février 1567 (n.st.).

560. Actes capitulaires et judiciaires (arrêts de la cour des prévôts de Paris, du bailli de Saint-Marcel, extraits des registres du parlement de Paris) relatifs aux droits de Saint-Marcel, collectés par le doyen Delaporte à partir de 1598 : 1531-1619 [1625].
561. 17 février 1567 (n.st.) – 19 décembre 1570.
562. 8 janvier 1571 – 9 mars 1579.
563. 16 mars 1579 – 26 août 1585 [1 acte imprimé du 15 décembre 1614].
564. 2 juin 1593 – 27 octobre 1603.
565. Registre-minute (avec délibérations identiques et aux mêmes dates que dans le registre précédent). 3 février 1595 – 25 janvier 1599.
566. 3 février 1603 – 20 janvier 1614.
567. 7 mai 1629 – 6 février 1634.
568. 13 février 1634 – 15 juin 1637.
569. 25 juin 1637 – 4 janvier 1644.
570. 11 janvier 1644 – 30 mai 1650.
571. 8 juin 1650 – 6 mai 1658 [1 acte du 26 octobre 1699].
572. 6 mai 1658 – 20 novembre 1662.
573. 27 novembre 1662 – 2 août 1666.
574. 28 novembre 1667 – 16 juin 1670.
575. 25 juin 1670 – 25 septembre 1673.
576. 4 avril 1678 – 27 juillet 1683.
577. 26 septembre 1701 – 30 décembre 1709.
578. 26 juin 1719 – 15 juillet 1727.
579. 21 juillet 1727 – 4 janvier 1740.
580. 3 février 1740 – 11 août 1760.
581. 18 août 1760 – 24 décembre 1790.
- LL 582. Inventaire des titres. XVII^e siècle.

Biens et propriétés

- S 1914. Suppression du chapitre, biens et rentes au faubourg Saint-Marcel, à Gentilly et Ivry-sur-Seine. 1184-1790.
- S 1915. Baux des maisons au cloître Saint-Marcel ; maisons et moulins, pressoirs, fermages au terroir Saint-Marcel, à Paris, au pont-aux-Tripes, rue Mouffetard. 1435-1771.
- S 1916. Transactions avec l'Hôpital général, fiefs de Buttecaille et des Reculettes. 1433-1788.
- S 1917. Inventaire des titres des biens hors Paris, XVIII^e siècle ; baux, arpentages et acquisitions à Wissous, 1240-1786.
- S 1918. Biens à Arcueil et Cachan, Asnières, Charenton-Saint-Maurice, Chaunoy (Champeaux), Chevilly et l'Hay, Ivry-sur-Seine. 1127-1784.
- S 1919. Biens à Gentilly, Ivry-sur-Seine et Saint-Pierre du Perray. 1193-1786.
- S 1920^A. Censive de Saintry, 1354-1676 ; censive de Sceaux (clos Saint-Marcel), 1 plan du clos (XVIII^e), registre de recettes des cens (1534-1573), 1384-1773.
- S 1920^B. Censives de Villejuif (ferme du Colombier) et Vitry, 1276-1760 (plans) ; arpentage des terres du Clos Saint-Marcel près de Paris, 1760.
- S 1921^A. Rue Mouffetard : cens et rentes. 1224-1718.
- S 1921^B. Rue Mouffetard : cens et rentes. 1371-1721.
- S 1922^A. Rue Mouffetard et faubourg Saint-Marcel : cens et rentes. 1274-1730.
- S 1922^B. Rue Mouffetard et faubourg Saint-Marcel : cens et rentes. 1300-1776.
- S 1923^A. Rue Mouffetard, faubourg et terroir Saint-Marcel : cens et rentes. 1251-1784.

- S 1923^B. Rue Mouffetard, faubourg et terroir Saint-Marcel : cens et rentes. 1254-1760.
- S 1924. Rues de Paris : cens et rentes. 1221-1662.
- S 1925^A. Rues de Paris (des Marmousets, de la Barre, de Lourcine, des Francs-Bourgeois, Saint-Jacques et du Petit-Pont) et terroir Saint-Marcel : cens et rentes. [1150]-1212-1767.
- S 1925^B. Rues de Paris (de Bièvre, de la Calendre, Saint-Hippolyte, Fossés Saint-Marcel). 1230-1717.
- S 1926^A. Rues de Paris (Mouffetard, au Pont aux Tripes et du Comte de Boulogne). 1182-1765.
- S 1926^B. Rues de Paris (de la Barre et de la Reine Blanche, au Cloître Saint-Marcel). 1235-1710.
- S 1927^A. Rue Mouffetard et moulin de Croulebarbe. 1214-1763.
- S 1927^B. Rues de Paris (de Bièvre, du Mont-Saint-Hilaire, des Francs-Bourgeois) et terroir Saint-Marcel. 1214-1776.
- S 1928. Moulins et censive aux faubourg et terroir Saint-Marcel (hors Paris). 1295-1747.
- S 1929. Propriétés et censive au terroir Saint-Marcel (hors Paris). 1228-1672.
- S 1930. Rentes et revenus des chapelles fondées en l'église Saint-Marcel. Vers 1200-1775.
- S 1931. Censive à Paris (Mont-Saint-Hilaire, Clos Bonneau) et hors Paris (les Saussayes), XVIII^e siècle ; censier de la terre de Chaunoy (près Champeaux), 1527 .
- S 1932^A. Cens et rentes rues des Fossés Saint-Marcel, des Francs-Bourgeois, Mouffetard, du Petit Moine, Poliveau, de la Reine Blanche. 1296-1736.
- S 1932^B. Cens et rentes rues Saint-Hippolyte, des Trois Couronnes, faubourg Saint-Marcel, au Pont aux Biches et à Arbonne en Gâtinais ; fondations et obits, orgues. 1210-1707.
- S 1933^A. Censive, tables des censitaires et des propriétaires, déclarations concernant Gentilly, Ivry et Vitry. 1661-1788.
- S 1933^B. Déclarations des biens et revenus du chapitre, lettres à terrier. 1525-1766.
- S 1934. Ivry-sur-Seine : propriétés, terriers et censiers. 1259-1788.
- S *1935. Copies de titres. Vers 1600.
- S *1936 à *1938. Inventaires des titres en 3 tomes (t. II à IV). XVII^e siècle.
- S *1939. Copies des titres. 1682-1738.
- S *1940¹ à 1945. Ensaisinements. 1513-1790.
- *1940¹. Années 1513-1530.
- *1940². Années 1572-1575.
- *1940³. Années 1597-1619.
- *1941¹. Années 1661-1668.
- *1941². Années 1667-1675.
- *1942. Années 1688-1719.
- *1943. Années 1712-1751.
- *1944. Années 1751-1767.
- *1945. Années 1768-1790.
- S *1946¹. Répertoire des titres. XV^e-XVI^e siècles.
- S *1946². Répertoire et copie de titres. 1520.
- S *1946³. Répertoire des cens et rentes. 1584.
- S *1946⁴. Censier. 1602.
- S *1946⁵. Censier. 1606.
- S *1947¹. Censive : extraits de titres. 1589.

- S *1947². Censier. Vers 1500.
 S *1947³. Censier. Vers 1600.
 S *1947⁴. Censier. Vers 1600.
 S *1948¹. Paris et faubourgs : censier. XVI^e-XVII^e siècles.
 S *1948². Paris et faubourgs : censier. XVIII^e siècle.
 S *1949¹. Paris et faubourgs, Vitry : censier. 1604.
 S *1949². Chaunoy (com. Champeaux) : censier. 1527.
 S *1950. Seigneurie de Saint-Marcel et dépendances : terrier. 1556-1559.
 S *1951. Déclarations au terrier. 1604-1661.
 S *1952. *En déficit*.
 S *1953¹. Déclarations au terrier. 1695-1743.
 S *1953². Relevé de la censive des maisons appartenant au chapitre. XVIII^e siècle.
 S *1954¹. Etat de la censive. XVIII^e siècle.
 S *1954². Terrier. 1762-1778.
 S *1955. Chaunoy (com. Champeaux) : terrier. 1661-1667.
 S *1956¹. Chaunoy : minutes d'une partie du terrier. 1661-1662.
 S *1956². Chaunoy : minutes d'une partie du terrier. 1661-1664.
 S *1957. Chaunoy : déclaration au terrier. 1690-1696.

Saint-Merry

Comptabilités

- H⁵ 3490. Comptabilité. 1771-1786.
 H⁵ *3491-3493. Comptes. 1761-1780.
 *3491. Années 1761-1770.
 *3492. Années 1770-1780.
 *3493. Années 1751-1762.
 H⁵ *3494. Inventaire des comptes. 1362-1627.
 H⁵ 3495. Titres de rentes. XV^e-XVIII^e siècles.

Registres capitulaires

- LL 476 à 486. Délibérations du chapitre. 1666-1790.
 476. 1^{er} septembre 1666 – 1^{er} juillet 1673.
 477. 1^{er} août 1673 – 22 septembre 1676 (la suite de ce registre est en LL 486).
 478. 14 janvier 1702 – 1^{er} octobre 1714.
 479. 31 décembre 1714 – 15 janvier 1721.
 480. 1^{er} février 1721 – 1^{er} février 1738.
 481. 1^{er} février 1738 – 15 décembre 1756.
 482. 31 décembre 1756 – 15 mars 1773.
 483. 1^{er} avril 1773 – 15 juin 1781.
 484. 2 juillet 1781 – 1^{er} octobre 1790.
 485. 1^{er} mars 1674 – 5 février 1750.
 486. 1^{er} octobre 1676 – 15 avril 1678 (suite du registre LL 477).
 LL 487. Procès avec le chapitre de Notre-Dame. 1523.

Biens et propriétés

- S 910. Suppression du chapitre, biens et rentes à Paris, censive hors de Paris. 1276-1790.
 S 911^A. Maisons à Paris : rentes, ensaisnements, boues et lanternes. 1442-1758.

- S 911^B. Cens et rentes des maisons à Paris : 1243-1687.
 S 912. Baux et ventes de maisons à Paris ; plans de la censive ; états et déclarations de revenus ; terres et fermes de Drancy et du Bourget. Fin XII^e siècle-1788.
 S 913 à 915^B. Cens et rentes des maisons à Paris.
 S 913. 1247-1773.
 S 914^A. 1255-1639.
 S 914^B. 1219-1699.
 S 915^A. 1185-1716.
 S 915^B. 1251-1632.
 S 916^A. Censive à Paris et hors de Paris ; fiefs de Marly et fief Saint-Médéric ; inventaire des titres. 1210-1784.
 S 916^B. Déclarations des fiefs à la Chambre du Trésor ; bornage des fiefs Saint-Merri, Marly, La Courtille, Belleville, Montreuil ; terrier de Belleville, Montreuil, La Villette. 1637-1730.
 S *917. Inventaire des titres de la communauté. 1629.
 S *918. Enregistrements de contrats et ensaisnements. 1610-1619.
 S *919. Enregistrements de contrats et ensaisnements. 1683-1701.
 S *920. Censier général. 1727-1790.
 S *921. Terrier pour Paris. 1702-1729.

Saint-Sépulcre

Comptabilités

- H⁵ 3496. Titres de rentes. XVII^e-XVIII^e siècles.
 H⁵ *3497. Etat des revenus. 1738-1741.
 H⁵ *3498. Dépenses. 1738-1741.
 H⁵ *3499-3500. Comptes. 1700-1787.
 *3499. Années 1700-1760.
 *3500. Années 1760-1787.
 H⁵ 3501. Mémoires d'entrepreneurs. 1772-1788.
 H⁵ 3502. Comptes originaux. 1760-1787.

Cartulaire et registres capitulaires

- LL 488. Cartulaire (1534). 1367-1396.
 LL 489 à 493. Délibérations du chapitre. 1633-1790.
 489. 8 novembre 1633 – 15 octobre 1642⁵ ; 4 octobre 1678 – 8 novembre 1712.
 490. 8 novembre 1712 – 28 avril 1733.
 491. 5 mai 1733 – 30 décembre 1749.
 492. 7 janvier 1750 – 27 juin 1769.
 493. 4 juillet 1769 – 28 septembre 1790.

Biens et propriétés

- S 922. Suppression du chapitre, inventaire des peintures et objets religieux ; titres de propriété et plans des biens à Paris et hors de Paris. 1411-1791.

⁵. Les actes capitulaires des années 1642 à 1678 manquent : ce registre indique au folio 23 r^o que les conclusions et actes capitulaires faits depuis le 15 octobre 1642 “ sont écrits en un registre couvert de simple parchemin, marqué sur la couverture d’une croix de Jérusalem ”, registre qui n’a pas été retrouvé dans le fonds de la collégiale conservé aux Archives nationales.

- S 923. Biens et maisons à Paris, rue Saint-Denis. 1333-1739.
- S 924. Biens et maisons à Paris, rue Saint-Denis. 1257-1680.
- S 925. Biens et maisons à Paris, rue Saint-Denis ; à Ermenonville et Sarcelles. 1351-1731.
- S 926. Biens et maisons à Paris, rue Saint-Denis. 1464-1705.
- S 927. Biens et maisons à Paris : église et cloître du Saint-Sépulcre, rues Aubry-le-Boucher, de la Cordonnerie, du Marché-aux-Poirées, Quincampoix et Saint-Denis ; à Sarcelles et Suresnes. 1478-1785.
- S 928. Censive démembrée de celle de Saint-Merry, rues Aubry-le-Boucher, Quincampoix, Saint-Denis. 1273-1778.
- S 929. Rentes à Paris, rue Saint-Denis et alentours. 1300-1784.
- S 930^A. Rentes à Paris, rues Saint-Denis, au Feurre, des Gravilliers, de la Huchette, Simon-le-Franc, 1345-1784 ; comptabilités, 1783-1785.
- S 930^B. Rentes à Paris, place du Cimetière Saint-Jean, rues de la Ferronnerie, de la Mortellerie, Saint-Jacques. 1339-1788.
- S 931^A. Rentes dues sur des maisons à Paris par des fabriques et des communautés religieuses. 1311-1788.
- S 931^B. Rentes sur des maisons à Paris, rues de la Bûcherie et de la Mortellerie ; terres à Issy et Vaugirard ; pouvoirs donnés aux maîtres et gouverneurs de la confrérie. 1401-1784.
- S 932^A. Rentes rachetées ou prescrites, qui ne sont plus perçues en 1789 : à Paris, à Neuilly-sur-Marne, au Plessis près Luzarches ; contentieux ; mémoires sur l'histoire de l'église et de la confrérie. 1349-1645.
- S 932^B. Fondations, perception et amortissement de rentes, aliénations de biens, ensaisinements à Paris et hors de Paris. 1322-1653.
- S 933^A. Rentes hors de Paris, sur des vignes, des maisons et des terres. 1353-1653.
- S 933^B. Rentes sur des maisons à Paris, rive gauche. 1343-1608.
- S 933^C. Rentes sur des maisons à Paris, Cité et ponts. 1365-1604.
- S 934^A à 936^B Rentes sur des maisons à Paris, rive droite
- S 934^A. Quartiers Saint-Antoine, Saint-Paul, Sainte-Avoie. 1341-1689.
 - S 934^B. Quartier Saint-Jacques de la Boucherie. 1348-1564.
 - S 934^C. Quartiers Sainte-Opportune et du Louvre. 1294-1655.
 - S 934^D. Quartiers Saint-Eustache, des Halles, Saint-Denis et Saint-Martin. 1331-1684.
- S 935^A. Rue Saint-Denis, " hors la porte ", " près de la porte ". 1372-1577.
 - S 935^B. Rue Saint-Denis, tronçon ouest, censive du roi, ex-fief de Théroanne. 1347-1653.
 - S 935^C. Rue Saint-Denis, tronçon est. 1274-1592.
 - S 936^A. Près du Sépulcre : rues Aubry-le-Boucher, de la Cossonerie, du Feurre, aux Prêcheurs, Quincampoix. 1338-1596.
 - S 936^B. Autour du Sépulcre. 1340-1593.
- S 937. Franc-fief et décimes, maisons et terres à Paris et Suresnes, confréries, constructions nouvelles pour l'église, suppression du chapitre. 1349-1791.
- S *938. Inventaire des titres, des maisons et des rentes ; charges et revenus du chapitre en 1790. 1716-1790.
- S *939. Inventaire des titres et note historique. [1329]-1652-1678.
- S *940¹. Censier-rentier et inventaire des titres. 1338 et 1402-1407.
- S *940². Rentier (Paris, Notre-Dame des Champs et Saint-Denis) et comptes. 1374-1377.
- S *941. Etat des biens du chapitre, listes des cens, des rentes et des maisons. 1568-1627.

S *942. Terrier, ensaisnements, lods et ventes. 1748-1779.

Sainte-Opportune

Comptabilités

H⁵ 3461. Contrats de rentes remboursées, 1255-1775 ; feuille indiquant les fondations de messes, 1789.

H⁵ *3462. Comptes de la censive. 1470-1476.

H⁵ *3463-3483. Comptes. 1742-1782.

*3463. Année 1742.

*3464. Années 1758-1759.

*3465. Année 1760.

*3466. Année 1761.

*3467. Année 1762.

*3468. Année 1763.

*3469. Année 1764.

*3470. Année 1765.

*3471. Année 1766.

*3472. Année 1767.

*3473. Année 1768.

*3474. Année 1769.

*3475. Année 1770.

*3476. Année 1771.

*3477. Année 1772.

*3478. Année 1773.

*3479. Année 1774.

*3480. Année 1775.

*3481. Année 1780.

*3482. Année 1781.

*3483. Année 1782.

H⁵ *3484. Comptes de la censive. 1764-1784.

H⁵ 3485. Comptes. 1776-1779 et 1784-1786.

Registres capitulaires et cartulaire

LL 583. Office et vie de sainte Opportune... XIV^e siècle.

LL 584. Registre en deux parties :

Lods et ventes. 1313-1316.

Cartulaire. 1150-1271.

LL 585. Chèvecerie. XVIII^e siècle (*registre en déficit constaté depuis 1986*).

LL 586. Etats des fondations. Des origines à 1717.

LL 587 à 597. Délibérations du chapitre. 1451-1790.

587. 1^{er} août 1451 – 2 avril 1475.

588. 23 avril 1475 – 21 février 1513 (n. st.).

589. 5 avril 1513 – janvier 1560 (n. st.).

590. 3 février 1560 (n. st.) – 22 octobre 1576.

591. 22 octobre 1576 – 14 novembre 1605 ; 15 janvier – 24 décembre 1607.

592. 29 août 1611 – 25 juin 1640.

593. 4 janvier 1644 – 20 avril 1672.

594. 3 juillet 1713 – 3 juin 1726.

595. 12 juin 1726 – 30 décembre 1743.

596. 7 janvier 1744 – 18 décembre 1758.

597. 5 mai 1780 – 29 novembre 1790.

Biens et propriétés

- S 1958. Déclarations des revenus et suppression du chapitre, inventaire des objets, 1790-1791 ; maisons, terres et rentes à Paris (au Marais, à Ménilmontant, aux Porcherons ou fief de Gamache) et à Belleville et Guillerval. [1170]-1553-1762.
- S 1959. Cens et rentes à Paris, rues de Beauvais, du Bon Puits, Galande, des Marais, du Roi de Sicile, Saint-André-des-Arts, Tiquetonne, de la Tissanderie, Vieille-du-Temple, faubourg Montmartre, fief du Hareng ou Cocatrix ; ferme du Grignon, paroisse de Thiers (Oise). 1301-1764.
- S 1960. Cens et rentes Cloître Sainte-Opportune, rues des Fourreurs, Saint-Denis, de la Tuerie et de la Vieille Place aux Veaux, faubourg Montmartre, porte du Temple. 1223-1764.
- S 1961. Censive à Paris et titres de Champigny-sur-Yonne (chapelle des Halliers). [1273]-1438-1790.
- S 1962. Censive rues Boucherat et d'Enfer, aux Porcherons ; religieuses de Sainte-Eutrope-lès-Arpajon. [1154]-1494-1786.
- S 1963. Censive à Paris. [1178]-1344-1780.
- S 1964^A-S 1964^B. Cens et rentes à Paris, cloître Sainte-Opportune, rues des Fourreurs et de la Tableterie, de la Tuerie, de la Vieille Place aux Veaux et de la Vieille Tannerie. 1267-1680.
S 1964^A. 1267-1679.
S 1964^B. 1411-1680.
- S 1965. Biens au Val Larronneux (près le chemin de Clignancourt). 1397-1729.
- S 1966. Censive à Paris. [1303]-1312-1746.
- S 1967. Biens à Montmartre, marais près des remparts. 1287-1764.
- S 1968. Censive, terres et marais faubourgs Saint-Denis, Saint-Martin et du Temple, rue Saint-Denis. 1259-1745.
- S 1969^A. Propriétés et censive à Paris, rues d'Avignon, de la Heaumerie, de la Tableterie, Trognon, fief du Hareng ou Cocatrix. 1298-1746.
- S 1969^B. Propriétés et censive à Paris, faubourgs Saint-Honoré, Saint-Martin et Montmartre, rue Saint-Denis. 1303-1703.
- S 1970. Propriétés et censive à Paris, cloître Sainte-Opportune, faubourg Montmartre, hôtel de l'Ardoise, rues de l'Aiguillerie et Saint-Denis. 1260-1740.
- S 1971^A. Propriétés et censive à Paris, au Marais rues Jean Beausire, du Pas de la Mule, Saint-Antoine et des Tournelles. 1540-1741.
- S 1971^B. Propriétés et censive à Paris, aux Saussaies, au faubourg Montmartre. [1317]-1445-1745.
- S 1972. Censive du chapitre à Paris aux Porcherons et à la Ville l'évêque, à la Plancette et au faubourg Montmartre, au Paradis (faubourg Saint-Laurent, rues Saint-Denis, Poissonnière et de Paradis) (dont biens des dames de Montmartre et des Mathurins). 1214-1825.
- S 1973. Propriétés et cens à Paris, aux Arches (rues du faubourg Saint-Laurent et Saint-Lazare), cloître et place Sainte-Opportune, rue de la Harangerie, Saint-Denis, de la Tableterie ; bureau de la communauté des Lingères. 1252-1778.
- S 1974. Propriétés et cens à Paris, rues Jean Beausire, du Pas de la Mule, de la Tableterie, des Tournelles ; quartier Chantereine, rues Chantereine, du faubourg Montmartre, des Postes et Saint-Lazare ; quartier du Pont d'Antin,

rues du faubourg Saint-Honoré, de la Savonnette verte, et chemin de Chaillot.
[1170]-1425-1778.

S 1975^A. Propriétés et censive à Paris, au Pont aux Anes, faubourg du Temple, rues du faubourg Saint-Laurent, du faubourg du Temple et de l'Egout, du Marais Saint-Martin. 1461-1761.

S 1975^B. Propriétés et censive à Paris, au Pont aux Anes, au faubourg Saint-Martin, rues Jean Beausire, fief du Petit Marais, clos aux Halliers faubourg Montmartre, quartier du Roule et du Temple. 1230-1789.

S *1976 à *1979. Ensaisinements. 1554-1699.

*1976. Années 1554-1570.

*1977. Années 1570-1586.

*1978. Années 1586-1635.

*1979. Années 1630-1699.

S *1980 à *1985⁵. Terriers. 1581-1782.

*1980. Copie de 1706. Années 1581-1588.

*1981. Vol. I (avec table de 1627). Années 1581-1588.

*1982. Vol. II. Années 1656-1713.

*1983. Vol. III. Années 1682-1727.

*1984¹. Vol. IV. Années 1727-1748.

*1984². Années 1747-1775.

*1985¹⁻². Années 1757-1767.

*1985³. Année 1768.

*1985⁴⁻⁵. Années 1771-1782.

INVENTAIRE

ABREVIATIONS EMPLOYEES DANS L'INVENTAIRE

Barbiche. *Les actes pontificaux... : Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, par Bernard Barbiche. Città del Vaticano, 1975-1982, 3 vol. (Commission internationale de Diplomatie ; index actorum Romanorum pontificum ab innocenio III ad Martinum V electum, I-III).

Douët d'Arcq : *Collection des sceaux des Archives impériales (puis nationales)*, par L. Douët d'Arcq. Paris, 1863-1868, 3 vol.

Guérard, *Cartulaire...* : Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris, publié par M. Guérard. Paris, 1850, 4 vol. (Documents inédits ; coll. des cartulaires de France, 4).

L'obituaire de Saint-Honoré... : L'obituaire du chapitre collégial de Saint-Honoré de Paris, par J.-L. Lemaître, Paris, 1987 (Recueil des historiens de la France, Obituaires, coll. in 8°, 2).

L 600

1 à 193 (222 pièces)

Chapelle de Saint-Aignan
vers 1119 (copie) - 1703

L 600

a et b
1124).

S. d. (vers

Etienne de Senlis, évêque de Paris, confirme la division faite par Gilbert, son prédécesseur,⁶ de la prébende de l'archidiacre Etienne de Garlande en deux prébendes destinées à deux prêtres, chanoines de Paris, devant desservir la chapelle Saint-Aignan⁷ fondée par l'archidiacre dans une maison de cloître de Notre-Dame jouxtant la sienne.

A noter : deux parties d'un chyrographe.

2

1401

-1621.

"Ordre de succession des chanoines qui ont possédé les prébendes de Saint-Aignan en l'église de Paris depuis 1401 jusqu'à présent (1621), avec les noms, surnoms et qualitez, extraitz des registres de l'église de Paris". Livret composé pour les doyen et chapitre de Notre-Dame à l'occasion du procès qui les opposait à Abraham Blondel et consorts.

A noter : A la fin, formulaire du serment de réception à un canonicat de l'Eglise de Paris et formulaire du serment de réception à un canonicat et une vicairie de Saint-Aignan dans l'Eglise de Paris.

Impr., papier, 24 p.

2bis à 101
1621-1622).

1392-1554 (copies

Extraits des registres capitulaires de Notre-Dame, datés de 1392 à 1554, relatifs à la collation et provision des canonicats, prébendes et vicairies de Saint-Aignan, Saint-Denis-du-Pas et Saint-Jean-le-Rond, collationnés par Barmonier, sergent à verge au Châtelet de Paris, pour les doyen et chapitre de Notre-Dame appelant comme d'abus et défendeurs contre Noël Taron, Abraham Blondel et consorts.

A noter : On a utilisé comme étiquette un fragment de parchemin contenant le texte dont l'analyse suit : 1545. Fragment d'une sentence prévôtale dans un procès indéterminé ayant pour défenseur Guillaume Amyot (2bis).

101bis

1534.

⁶ Actes publié in extenso dans Guérard, *cartulaire...*, t. I, p. 328-329.

⁷ Il n'est aucunement fait mention de "Saint-Aignan" dans cet acte.

Fragment de parchemin ayant été utilisé comme étiquette et contenant l'acte dont l'analyse suit : 1534. Thomas de Brageloigne, chambrier lai de Notre-Dame, mande à ses sergents d'ordonner au greffier d'Orly de lui adresser le montant de l'amende payée par la veuve de Mathurin Rousseau.

102a et b 1297 (et copie
1622).

Jean, doyen, et le chapitre de Notre-Dame divisent les deux prébendes de Saint-Aignan en quatre prébendes pour quatre chanoines, dont seuls les deux plus anciennement nommés auront voix au chapitre.

L 600

103a et b 1297 (et copie
1622).

Jean, doyen, et le chapitre de Notre-Dame corrigent les modalités de la division, faite précédemment (102), des deux prébendes de Saint-Aignan et établissant deux vicairies de Saint-Aignan.

104 1384.

Les doyen et chapitre de Notre-Dame notifient la réception de Laurent de Mongerie (*Mongeria*) à la semi-prébende et au canonicat de la chapelle Saint-Aignan en l'Eglise de Paris, vacants par le décès de Pierre Signoret, et celle de Grégoire *de Molendino* à la prébende et au canonicat de Notre-Dame vacants par résignation de Laurent de Mongerie.

105 et 106 1383 et
1384.

Copies de deux bulles du pape d'Avignon Clément VII confirmant l'affectation par le pape Urbain V de vingt-quatre bénéfices aux choristes de Notre-Dame et en particulier à Saint-Aignan, Saint-Jean-le-Rond et Saint-Denis-du-Pas.

107 à 114 1394-1429 (copies
1621-1622).

Copies collationnées par Barmonier, sergent à verge au Châtelet de Paris, en faveur des doyen et chapitre de Notre-Dame appelant comme d'abus et défendeurs contre Noël Taron, Abraham Blondel et consorts, des dates suivantes :

- 107 et 109 à 114 : décisions du chapitre de Notre-Dame relatives à la collation et la provision de canonicats, prébendes et vicairies de Saint-Aignan, Saint-Jean-le-Rond et Saint-Denis-du-Pas, et aux obligations des bénéficiers (1394-1421).

- 108 : mémoire d'appel en cour de Rome du chapitre de Notre-Dame contre Nicolas Franconnier, chapelain de la chapelle Saint-Julien-du-Mans en l'Eglise de Paris, au sujet d'une semi-prébende de Saint-Aignan déjà attribuée à Pierre Lemercier, chapelain (1429).

115 à 135
1621-1622).

1433-1527 (copies 1554 et

Extraits des registres capitulaires de Notre-Dame relatifs à la collation et à la provision des canonicats, prébendes et vicairies de Saint-Aignan, et des canonicats et prébendes de Saint-Jean-le-Rond et Saint-Denis-du-Pas, collationnés :

- en 1554 par Pierre Lefevre, huissier à la Chambre des Comptes pour Antoine Brunet et consorts et datant de 1433 à 1505 (115, 115^{bis}, 117, 127, 135).

- en 1621 et 1622 par Barmonier, sergent à verge au Châtelet de Paris, pour les doyen et chapitre de Notre-Dame appelant comme d'abus et défendeurs contre Noël Taron, Abraham Blondel et consorts, et datant de 1482 à 1527 (116, 118 à 126, 128 à 134).

L 600

136

1532.

Sentence de procédure du garde de la prévôté de Paris relative à la dénomination de Floridas Croisart et Pierre Raoulin, se prétendant chanoines prébendés de Saint-Aignan dans un procès les opposant au doyen et chapitre de Notre-Dame.

137

1533.

Le chapitre de Notre-Dame nomme des arbitres et fixe les modalités de l'arbitrage qui doit intervenir entre lui-même, Floridas Croisart et Pierre Raoulin -se disant chanoines prébendés de Saint-Aignan- en procès au sujet de constructions prévues au chevet de la chapelle Saint-Aignan et sur le terrain attenant vers le port Saint-Landry.

138

1533.

Copie collationnée de la sentence du Parlement rejetant l'appel interjeté par Pierre Raoulin et Floridas Croisart, contre les doyen et chapitre de Notre-Dame, tendant à se voir reconnaître le titre de "chanoines de Notre-Dame" alors qu'ils n'étaient que chanoines de Saint-Aignan en l'Eglise de Paris.

139 à 143
1621).

1552 (copie

Extraits des registres capitulaires de Notre-Dame relatifs à la collation des canonicats, prébendes et vicairies de Saint-Aignan, et des canonicats et prébendes de Saint-Jean-le-Rond et Saint-Denis-du-Pas collationnés par Barmonier, sergent à verge au Châtelet, pour les doyen et chapitre de Notre-Dame appelant comme d'abus et défendeurs contre Noël Taron, Abraham Blondel et consorts.

144

à

146

-1554.

1553

Collation et provision d'un canonicat et d'une semi-prébende de Saint-Aignan à Jean Tavernier et procès y relatif contre Claude Morlet, chanoine de Saint-Denis-du-Pas, pendant aux requêtes du Palais.

147 à 153
(copies 1621).

1554, 1561 et 1562

Extraits des registres capitulaires de Notre-Dame relatifs à la collation des canonicats et semi-prébende de Saint-Aignan, collationnés par Barmonier, sergent à verge au Châtelet de Paris, pour les doyen et chapitre de Notre-Dame appelant comme d'abus et défenseurs contre Noël Taron, Abraham Blondel et consorts.

L 600

154

1567.

Attestation devant notaire du dépôt d'une protestation de Martin Chastel contre Louis Regnault, relative à la résignation d'un canonicat et d'une vicairie de Saint-Aignan.

155 à 158
et 1622).

1568, 1569, 1574 (copies 1621

Extraits des registres capitulaires de Notre-Dame et de pièces de procès en cour de Rome à la collation et aux obligations y afférentes des canonicats et semi-prébendes de Saint-Aignan, collationnés par Barmonier, sergent à verge au Châtelet de Paris, pour les doyen et chapitre de Notre-Dame appelant comme d'abus et défendeurs contre Noël Taron, Abraham Blondel et consorts.

159

1574.

Pierre de Gondi, évêque de Paris, confirme la constitution des doyen et chapitre de Notre-Dame, du 9 mai 1571, limitant strictement la provision de bénéfices ecclésiastique de l'Eglise de Paris à ceux pour lesquels il jouissent du droit de patronat ou de collation plénière et de provision.

160

1575.

Extrait, collationné par Desqueulx, d'une décision du chapitre de Notre-Dame relative à la provision en général de bénéfices par ledit chapitre.

161 à 167
(copies 1621).

1575-1589

Extraits des registres capitulaires de Notre-Dame relatifs à la collation de canonicats, prébendes et vicairies de Saint-Aignan, Saint-Jean-le-Rond et Saint-Denis-du-Pas, collationnés par Barmonier, sergent à verge au Châtelet de Paris, pour les doyen et chapitre de Notre-Dame appelant comme d'abus et défendeurs contre Noël Taron, Abraham Blondel et consorts.

168 à 171

1589.

Extraits des registres capitulaires de Notre-Dame relatifs à la collation de prébendes de Saint-Aignan à Martin Chastel et Claude Huart, et à leurs cures bénéficiales au sein de l'Eglise de Paris.

172

et

173

1619

-1621.

Extraits des registres capitulaires de Notre-Dame relatifs à la collation des canonicats et semi-prébendes de Saint-Aignan.

L 600

174

1622.

Ordonnance de la chambre des Requêtes du Palais délivrée en faveur de Jacques de Borne, "se prétendant chanoine semi-prébendé de Saint-Aignan en l'Eglise de Paris" dans le procès l'opposant à Noël Taron au sujet de ladite semi-prébende.

175

S. d. [vers 1119]

(copie 1622).

Copie de la notification par Gilbert, évêque de Paris, de la division en deux prébendes de la prébende de la chapelle Saint-Aignan⁸ collationnée par Barmonier, sergent à verge au Châtelet de Paris, pour les doyen et chapitre de Notre-Dame appelant comme d'abus et défendeurs contre Noël Taron, Abraham Blondel et consorts.

176

1625.

Assignation à comparaître pour être réglées de juge adressée aux parties prenantes au procès pendant aux Requêtes du Palais entre Noël Taron, Abraham Blondel et consorts, d'une part, et Jacques de Borne et le chapitre de Notre-Dame appelant comme d'abus de la provision en cour de Rome d'une semi-prébende de Saint-Aignan audit Taron, d'une part.

177 et 178^a

1632.

Pièces relatives à l'augmentation des distributions accordées aux chanoines de Saint-Aignan par le chapitre de Notre-Dame, et en particulier en faveur de Claude Ruffin et Henri Fremart.

178^b et c

1638.

Copies imprimées de l'arrêt du Conseil privé, en date du 27 juillet 1638, des statuts capitulaires de Notre-Dame, du 9 août 1638, et des lettres patentes du 23 août 1638 mettant fin au procès d'appel comme d'abus ayant opposé Noël Taron, Abraham Blondel, puis Paul Chevalier et Michel Le Masle d'une part, et Jacques de Borne et les doyen et chapitre de Notre-Dame d'autre part, relatifs à la collation des canonicats, semi-prébendes et vicairies de Saint-Aignan, le tout au profit dudit chapitre auquel seul reviennent la collation et la provision des bénéfices de Saint-

⁸ Editée dans Guérard, Cartulaire..., t. I, p. 328-329.

Aignan, Saint-Jean-le-Rond, Saint-Denis-du-Pas et de la chapelle de Sainte-Catherine.

L 600

178d

1639

-1689.

Cahier imprimé contenant :

- l'arrêt du Conseil privé du 10 juin 1639 déchargeant le chapitre de Notre-Dame et tous les ecclésiastiques du royaume de France de la convocation et contribution du ban et arrière-ban et prononçant main-levée sur les fiefs dudit chapitre à Larchant et Gaschon au bailliage de Nemours ;

- l'arrêt du Conseil d'Etat du 1^{er} septembre 1674 déchargeant tous les ecclésiastiques du royaume de France de la convocation et contribution de ban et arrière-ban et en particulier les Chartreux de Paris, le collège de Dormans-Beauvais à Paris et le prieur de Saint-Pierre de Chaumont ;

- l'ordonnance du lieutenant civil du Châtelet de Paris du 30 avril 1639 relative à ladite décharge dudit chapitre pour la prévôté et vicomté de Paris.

179

1653.

Pièce de procédure au procès pendant au Parlement entre Jean Veillot et Louis Feydeau, au sujet d'une semi-prébende de Saint-Aignan.

180

1660.

Requête imprimée de Denis Gourand, chantre, au doyen et chapitre de Notre-Dame sollicitant l'élection au diaconat.

181a, b et c
après 1692).

1577 (copie

Lettres patentes de Henri III, du 1^{er} juin 1577, confirmant la partition faite entre les chanoines de Notre-Dame des bénéfices à leur collation, elles-mêmes confirmées par arrêt du Conseil d'Etat du 18 avril 1692 (3 exemplaires).

182a et b

1703.

Mignon, chanoine de Saint-Aignan, et Nivelles, donnent leur accord pour les projets de travaux de reconstruction d'une partie du mur de la chapelle Saint-Aignan.

183
1637].

S. d. [vers

Jacques de Borne, grand vicaire de Saint-Victor en l'Eglise de Paris, sollicite des doyen et chapitre de Notre-Dame la collation d'un canonicat et d'une semi-prébende de Saint-Aignan vacants.

L 600

184
1638].

S. d. [après

Les chanoines de Notre-Dame répondent -sous forme d'une lettre circulaire aux bénéficiers de l'Eglise de Paris- aux prétentions de Jacques de Borne à l'obtention d'un canonicat et d'une semi-prébende de Saint-Aignan.

185
1638].

S. d. [vers

Extraits du "Pouillé du chapitre de Notre-Dame".

186
XVIIe s.].

S. d. [fin XVIe - début

Le chapitre de Notre-Dame supplie le pape de confirmer des règlements qu'il a lui-même pris tendant à recevoir six basse-contres à six chapellenies à sa collation.

187
1621).

S. d. (copie

Extrait [d'un pouillé] relatifs aux semi-prébendes de Saint-Aignan collationnés par Barmonier, sergent à verge au Châtelet de Paris, pour les doyen et chapitre de Notre-Dame appelant comme d'abus et défendeurs contre Noël Taron, Abraham Blondel et consorts.

188
1638].

S. d. [vers

Remontrance imprimée adressée par Jacques de Borne, grand vicaire de Saint-Victor en l'Eglise de Paris, aux doyen et chapitre de Notre-Dame au sujet de sa prétention à être pourvu d'une semi-prébende de Saint-Aignan.

1891 à 12
(copies 1638).

1394-1598

Extraits des registres capitulaires de Notre-Dame relatifs à la collation de canonicats, prébendes et vicairies de Saint-Aignan, collationnés par Antoine Le Flamant, sergent à verge au Châtelet de Paris.

190
1621).

1589 (copie

Extrait des registres capitulaires de Notre-Dame relatifs à la collation des canonicats, semi-prébendes et vicairies de Saint-Aignan, collationnés par Barmonier, sergent à verge au Châtelet de Paris, pour les doyen et chapitre de Notre-Dame appelant comme d'abus et défendeurs contre Noël Taron, Abraham Blondel et consorts.

L 600**191**

1622.

Copie collationnée d'un *motu proprio* du pape Grégoire XV déclarant nulle la provision obtenue en cour de Rome par Noël Taron, d'une semi-prébende de Saint-Aignan, résignée par Michel Mathis.

192**et****193**
1634

-1636.

Copies de lettres de résignation pour cause de permutation d'un canonicat et d'une semi-prébende de Saint-Aignan par Jacques de Borne, Charles Boulanger, Michel Le Masle, Paul Chevalier et Michel Mathis.

L 601**1 à 100 (110 pièces)**

Eglise collégiale de Saint-Denis-du-Pas
[et église de Saint-Jean-le-Rond et chapelle de Saint-Aignan]
1326 (copie) - 1766

L 601

1 à 83 1399-1621 (copies
1621-1622).

Extraits des registres capitulaires de notre-Dame relatifs à la collation et la provision des canonicats, prébendes et vicairies de Saint-Denis-du-Pas, Saint-Jean-le-Rond et Saint-Aignan, collationnés par Barmonier, sergent à verge au Châtelet de Paris, pour les doyen et chapitre de Notre-Dame appelant comme d'abus et défendeurs contre Noël Taron, Abraham Blondel et consorts.

84 1483.

Testament et compte d'exécution de Jean Leblond, prêtre, chanoine de Saint-Jean-le-Rond.

85 1537.

Fragment d'une homologation au Châtelet d'un accord entre les doyen et chapitre de Notre-Dame et les chanoines de Saint-Denis-du-Pas, relatif aux distributions journalières au chœur de Notre-Dame dont bénéficiaient ces derniers, suivant l'arrêt du 4 août 1507.

86 1585.

Copie de lettres patentes du roi Henri III homologuant un accord entre les doyen et chapitre de Notre-Dame et les chanoines de Saint-Denis-du-Pas relatif aux distributions journalières au chœur de Notre-Dame dont bénéficiaient ces derniers.

87 **et** **91**
-1491. 1487

Copies d'une sentence du prévôt de Paris et d'un procès-verbal d'enquête relatifs à un procès au Châtelet opposant les prieur et couvent de Saint-Guillaume-des-Blancs-Manteaux de Paris, demandeurs, et Jean Le Gay et Perrine sa femme - veuve de Jean Jeulain- et Lucquin d'Antheuille, défendeurs, et relatif à la propriété de l'hôtel de Pommiers, près Soissons, donné vers 1350 audit couvent par Jacques Rousselot, archidiacre de Reims, conseiller et clerc de Louis de Châtillon, comte de Blois et de Soissons.

A noter : Ces pièces n'ont a priori rien à voir avec Saint-Denis-du-Pas.

Voir également : L 916, dossier 17 ; S 3677, dossier 11 ; S 3681^a et b et S 3687, dossier 7.

88 à 90
1523].

S. d. [vers

Pièces de procédure au procès opposant les chanoines de Saint-Denis-du-Pas et le couvent de Saint-Guillaume-des-Blancs-Manteaux de Paris au sujet de la "petite dîme de Saint-Denis-du-Pas" de Billy, au Plessis-Gassot.

91 : Voir 87.

L 601

- 92** 1326-1757
(copies 1757).
Extraits des registres capitulaires de Notre-Dame relatifs aux distributions faites aux chanoines de Saint-Denis-du-Pas et de Saint-Jean-le-Rond entre 1326 et 1757.
A noter : A la fin, "extrait de M. Sarrazin, de son volume intitulé De Sancto Johanne Rotundo" (cf. LL 233 à 352-354).
- 93** 1376 (copie
1621).
Copie d'une lettre patente de l'official de Paris relative à la demande de collation d'un canonicat de Saint-Denis-du-Pas à Gui Bouet, chapelain de Sainte-Opportune, vacant par décès de Pierre Peruchon, collationnée par Barmonier, sergent à verge au Châtelet pour les doyen et chapitre de Notre-Dame appelant comme d'abus contre Noël Taron.
- 93 bis** 1501.
Sentence des Requêtes du Palais déboutant les bacheliers et chapelains de l'église collégiale Saint-Hilaire de Poitiers dans un procès en cas de saisine et de nouveleté contre les chanoines de ladite église relatif aux distributions aux offices des anniversaires.
- 94** 1534.
Copie du testament et compte d'exécution testamentaire de Nicolas Lebrest, chanoine de Saint-Denis-du-Pas.
- 94bis 1 à 4** 1475, 1596, 1597
et 1605.
Lettres de résignation d'un canonicat ou d'une prébende de Saint-Denis-du-Pas par Jean *Galteri* (1475), Jean Labbé (1596), Nicolas Guiche (1597) et de collation d'un canonicat et d'une prébende de ladite église à Jacques de Borne (1605).
- 95** 1629.

Extrait collationné par un huissier au Parlement, d'un "livre mortuaire" relatif au décès de Robert Fournier, chanoine de Paris, enterré "au milieu de la nef" de Notre-Dame.

961 à 5

1702.

Pièces de procédure dans un appel comme d'abus des doyen et chapitre de Notre-Dame contre Pierre Plastrier, chanoine de Saint-Denis-du-Pas.

L 601

97
1704].

S. d. [après

Extrait des registres du Parlement relatif à un procès entre les doyen et chapitre de Notre-Dame et Jean Roussin, Marc Blondin, Jacques Bastide et Henri de la Jarnière, chanoines de Saint-Denis-du-Pas, au sujet du droit de visite et de la juridiction des premiers sur les seconds.

981 et 2

1719.

Les curé, marguilliers et paroissiens de l'église Saint-Martial-en-la-Cité obtiennent des doyen et chapitre de Notre-Dame l'usage de l'église Saint-Denis-du-Pas pendant le temps nécessaire au rétablissement de leur église.

99

1766.

Les chanoines de Saint-Denis-du-Pas reconnaissent devoir une rente annuelle aux chapelains de "l'ancienne et nouvelle communauté de Paris", pour une maison sise rue du Chevet-Saint-Landry en la Cité.

100
[XVIIe s].

S. d.

Fragment d'un extrait des registres du Parlement relatif à un procès où les chanoines de Saint-Denis-du-Pas sont demandeurs.

L 602**1 à 43 (63 pièces)**

Eglise collégiale de Saint-Jean-le-Rond
1257 (copie) - 1788

L 602

1 1257-1720 (copies vers 1720).

Etat des rentes acquises par achat ou fondation par l'église Saint-Jean-le-Rond de 1257 à 1720.

1-4, 2, 3, 4, 6 à 20 1480, 1503-1686.

Fondation d'obits et de messes en l'église Saint-Jean-le-Rond par et pour les personnes suivantes (classement par ordre chronologique ; le numéro entre parenthèses est le numéro du dossier).

- 1480 : feu Etienne Yver, chanoine de Notre-Dame et archidiacre de Grand Caux en l'Eglise de Rouen, sur les revenus de la vente d'une vigne et d'une maison à Rousselin (2).
- 1503 : Marguerite Grat, paroissienne de Saint-Jean-le-Rond (3).
- 1503 : Guillemette Savyne, bourgeoise de Paris, demeurant en l'hôtel de Beautreilly devant le parvis de Notre-Dame, pour Pierre Girardot son mari (4).
- 1574 : exécuteurs testamentaires de Philippe Peton, chanoine et grand vicaire de Notre-Dame (6).
- 1577 : exécuteurs testamentaires de Jean Cyret, chanoine de Saint-Denis-du-Pas (7).
- 1579 : Nicolas Touzart, grand vicaire de Notre-Dame (8).
- 1582 : Pierre Bellemer, chanoine de Notre-Dame (9).
- 1585 : exécuteurs testamentaires de Jean Douillyn, chapelain et cleric de Saint-Jean-le-Rond (10).
- 1590 : exécuteurs testamentaires de Jacques Obry, chanoine de Saint-Jean-le-Rond (11).
- 1601 : Jean de Bourneaux, abbé de Roches, conseiller et aumônier du roi et chanoine de Notre-Dame, pour Jeanne Amyot, sa mère (sur deux maisons sises à Melun rue de la Frapperie et rue Saint-Espais, à l'enseigne de Saint-Espais) (13).
- 1603 : Claude Bertrand, veuve de Jean Jablier, marchand bourgeois de Paris (demeurant rue de la Mortellerie), pour son frère Gabriel Bertrand, chanoine de Saint-Jean-le-Rond (12).
- 1614 : exécuteurs testamentaires de Marie Thouzart, veuve de Galleran Falayze, laboureur de Renancourt (14).
- 1615 : Adrien de la Ville, curé et chanoine de Saint-Jean-le-Rond (15).
- 1630 et 1657 : Charlotte Séguier, veuve de Jean de Ligny, chevalier, seigneur de Saint-Piat, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, maître des requêtes ordinaire de son Hôtel (16).
- 1673 (copie 1686) : exécuteurs testamentaires du sieur Dieu, chanoine de Notre-Dame (17).

- 1678 : Claude Pellot (le jeune), chevalier, seigneur châtelain de Port-David, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes honoraire de son Hôtel et premier président au parlement de Rouen, pour Claude Pellot (l'aîné), son père, inhumé à Saint-Jean-le-Rond (18).
- 1678 : Martin Sonnet, curé de Saint-Jean-le-Rond (19).
- 1686 : Laurence Gourand, veuve de François Poisneau, marchand pelletier à Chevillé, pour Denis Gourand, son frère, curé et chanoine de Saint-Jean-le-Rond. (20).

L 602

5 et 21
1714.

1562 et

- Constitution de rentes en faveur de l'église Saint-Jean-le-Rond par :
- François de Vitry, bourgeois de Paris et Isabelle Letellier, sa femme, en 1562 (5).
 - Nicolas Petipied, sous-chantre de Notre-Dame, en 1714 (21).

22 à 25 et 27 à 39
et 1625).

1413-1590. (copies 1554, 1621

- Extraits des registres capitulaires de Notre-Dame relatifs à la collation de canonicats et prébendes de Saint-Jean-le-Rond, collationnés :
 - en 1621 par Barmonier, sergent à verge au Châtelet, pour les doyen et chapitre de Notre-Dame appelant comme d'abus et défenseurs contre Noël Taron, Abraham Blondel et consorts, et datant de 1413 à 1590 (22 à 25, 27 à 29, 33, 34, 36 à 38).
 - en 1554 par Pierre Lefevre, huissier à la Chambre des Comptes, pour Antoine Brunet et consorts, et datant de 1515 à 1553 (30 à 32, 35).
 - en 1625 par Baudoin (39).

26

1468

-1469.

Comptes des recettes et dépenses de l'église Saint-Jean-le-Rond, par Jean Gatebois, chanoine et receveur des rentes et revenus de cette église.

27 à 39 : Voir 22.

40

1721.

Requête présentée par les doyen et chapitre de Notre-Dame aux Requêtes du Palais tendant à se voir confirmer le droit de faire dire l'office par Le Gendre, chanoine de Notre-Dame, en l'église Saint-Jean-le-Rond, malgré l'opposition des chanoines de cette église ; et assignation à comparaître devant les Requêtes du Palais.

41

1767

-1788.

Inventaire des biens meubles (argenterie, ornements liturgiques, livres) de l'église Saint-Jean-le-Rond, avec reconnaissance de prise en charge par les bedeaux en 1767 et 1788.

L 602**42**
s. ?].

S. d. [XVIIe

Statuts et règlements de la confrérie des Chandeliers de la ville de Paris en l'église Saint-Jean-le-Rond.

43

1707.

Avis donné par Guillet de Blavet, conseil juridique, au chapitre de Notre-Dame au sujet de la validité d'une résignation de canonicat de Saint-Jean-le-Rond par André Blondeau.

L 603**1 à 66 (129 pièces)**

Eglise collégiale de Saint-Benoît-le-Bétourné
1326 - 1781

L 603

1 1372 - 1768
(copie 1768).

Inventaire des titres de fondations de messes et d'obits en l'église Saint-Benoît-le-Bétourné de 1372 à 1768.

2 1348 (copie
1356).

L'official de Meaux vidime deux clauses du testament de Bertrand Le Roy (*Regis*), curé de l'église paroissiale de Monthyon, datée de 1348, donnant à l'église Saint-Benoît-le-Bétourné deux rentes assises sur deux maisons sises à Paris, l'une appartenant à Jacques *de Arenis*, à l'opposé de l'église Sainte-Croix-en-la-Cité, l'autre appartenant à Dreux de Troyes, au coin de la rue Saint-Denis et de la rue Troussevache.

A noter : fragment du sceau de l'official.

3 1363 (copie
1366).

L'official de Paris vidime le testament de l'italien *Girardus Casalis*, licencié en droit et maître ès arts, léguant, entre autres choses, une somme aux chanoines de Saint-Benoît-le-Bétourné, où, s'il décède à Paris, il désire être inhumé "*ante ymaginem Beate Marie Virginis*".

41 et 2 1372 (copie
1401).

Vidimus du testament de Jean d'Acy, principal bedeau de la Faculté de théologie de l'Université de Paris, qui, entre autres choses, lègue à l'église Saint-Benoît-le-Bétourné une somme à payer sur les rentes de maisons sises à Paris, sous les portes de la ville *infra portas civitatis* et sur sa maison d'habitation sise dans la rue Saint-Jacques.

51 et **2**
-1400. 1399

Accord au Parlement entre les chanoines de Saint-Benoît-le-Bétourné et les exécuteurs testamentaires de Jean Le Clerc, chanoine de ladite église, au sujet de la possession de la maison de feu Jean d'Acy (ancien principal bedeau de la

Sorbonne), sise au cloître de Saint-Benoît achetée par Le Clerc aux exécuteurs testamentaires de Jean d'Acy et donnée aux chanoines pour la fondation d'un obit.

61 et 2

1426.

Accord au Châtelet entre les chanoines et les chapelains de Saint-Benoît-le-Bétourné au sujet des obits et fondations en faveur des chapelains seuls.

L 603

7 à 12, 14 à 17, 18¹⁰ à 51, 57
1501
-1781.

Fondation d'obits et de messes en l'église Saint-Benoît-le-Bétourné par et pour les personnes suivantes (classement par ordre chronologique) :

- 1501 : exécuteurs testamentaires de Pierre Guibert, prêtre et bénéficiaire de Saint-Benoît (7, 2 pièces).
- 1531 : exécuteurs testamentaires de Jean Tannel, curé de Saint-Ouen, bedeau de la Sordonne et chapelain de la chapelle de Saint-Jean-l'Evangéliste en l'église Saint-Benoît (8, 2 pièces).
- 1536 : Martine Noël, veuve de Pierre de Bresnes, marchand apothicaire et épicier, bourgeois de Paris (9, 2 pièces).
- 1546-1563 : Jean Acton, chanoine prébendé de Saint-Benoît (10, 15 et 17, 4 pièces).
- 1556 : exécuteurs testamentaires de Nicolas d'Origny, conseiller du roi, président au Parlement de Paris (11 et 12, 4 pièces).
- 1562 : exécuteurs testamentaires de Nicolas Bochart, seigneur de Champigny-sur-Marne (14, 2 pièces).
- 1564 : Marie Baudequin, veuve de Jean Megret, sergent à verge au Châtelet (16).
- 1607 : Nicolas Roguenant, docteur en théologie, curé de Saint-Benoît (22, 2 pièces).
- 1609 : exécuteurs testamentaires de Louis Bonneau, chanoine de Saint-Benoît (23, 2 pièces).
- 1624 : exécuteurs testamentaires de Jean Picart, chanoine de Saint-Benoît (24, 2 pièces).
- 1634 : Charles Du Lys, conseiller du roi en ses conseils, par sa fille Françoise Du Lys, veuve de Louis Quatrehommes, conseiller du roi et général de la Cour des Aides de Paris (18¹¹ à 25, 3 pièces).

A noter : dans la marge du 18¹¹ une longue note historique signalant que les Du Lys étaient de la famille de Jeanne d'Arc et résumant l'histoire de cette dernière.

- 1638 : Henri Berthault, chanoine de Saint-Benoît, principal du collège Sainte-Barbe, par don d'une rente sur une maison sise à Paris, sur le pont Saint-Michel, à l'enseigne de la Hache Couronnée, et d'une vigne à Vitry-sur-Seine (18¹⁰ et 26, 2 pièces).
- 1638 : Jacques Campion, chanoine de Champeaux, chapelain de Saint-Benoît (28).
- 1638 : Martin Lefebvre, chanoine de Saint-Benoît (27).
- 1644 : Bernard Rausants, licencié en droit canonique, bachelier en théologie, chanoine prébendé de Saint-Benoît (29, 2 pièces).
- 1645 : exécuteurs testamentaires de Jacques de Dourlens, chanoine de Saint-Pierre de Corbeil, chapelain de Saint-Benoît (30, 2 pièces).
- 1651 : exécuteurs testamentaires de Nicolas Mordant, bachelier en théologie, curé de Fourges, au diocèse de Rouen, chapelain de Saint-Benoît (31, 2 pièces).
- 1652 : Pierre Picques, bachelier en théologie, fonde une chapellenie de Notre-Dame-de-la-Miséricorde, par don d'une maison sise à Paris, rue du Huleu [ou du Grand Hurlleur, ancienne rue disparue qui donnait dans la rue du du Bourg-l'Abbé, 3ème arrond.] (19, 3 pièces).
- 1653 (copie 1707) : exécuteurs testamentaires de Nicolas Coüet, chapelain de Saint-Benoît (21).
- 1654-1719 : Jean Senebier, prêtre du diocèse d'Arles, bachelier en théologie, fonde une chapellenie de Saint-Jean-l'Evangeliste (39, 7 pièces).
- 1654-1720 (copies 1719-1720) : pièces de procédures relatives à la fondation de la chapellenie sous-diaconale de Saint-Etienne (38^{bis}, 8 pièces).

L 603

- 1663 : héritiers de Jacques Honervoy, maître graveur en taille douce, bourgeois de Paris (20, 2 pièces).
- 1665 : exécuteurs testamentaires de Michel d'Haudemont, chanoine du Saint-Sépulcre, chapelain de la chapelle de Saint-Etienne (32 et 33, 4 pièces).
- 1687 : Nicole Phelippe, veuve de Louis Aubert, bourgeois de Paris (35, 2 pièces).
- 1688 : Philippe Féré, vicaire chapelain de Saint-Benoît (37, 2 pièces).
- 1688-1691 : François Brizion, maître tailleur d'habits à Paris et Marguerite Bouy sa femme, par don et contre une rente viagère sur une maison du chapitre sise à Paris, place aux Veaux, ou encore Quai des Ormes (36, 4 pièces).
- 1696 : exécuteurs testamentaires de Philippe Bonnot, chanoine de Saint-Benoît (38, 2 pièces).
- 1697-1720 : exécuteurs testamentaires de Jean Lemire, marchand libraire, bourgeois de Paris et dame Philippe Durand sa femme (19^{bis} et 41, 4 pièces).
- 1705-1706 : messes en la chapelle de Sainte-Marie-l'Egyptienne en l'église Saint-Benoît, par Armand Cornuot, chanoine de Saint-Benoît et chapelain de ladite chapelle (57, 2 pièces).
- 1708-1719 : exécuteurs testamentaires de Marguerite Boudan, veuve en premières noces de Jean Lenfant et en seconde d'Etienne Gautrel, graveur du roi et marchand en taille douce [dont copie du testament de Marguerite (47 et 48, 2 pièces).
- 1714 : exécuteurs testamentaires d'Alphonse Lemoyne, docteur en théologie à la Sorbonne, chanoine de Saint-Benoît (43 et 44, 2 pièces).
- [1714]-1724 : Michèle-Madeleine Bage, veuve d'Antoine-Raoul Masurier (42).
- 1722 : Laurent Flamand, chapelain de Saint-Benoît (45).
- 1730 : Louis Chandoisel, docteur en théologie, chapelain de Saint-Benoît (40).
- 1732 : Jean Grancolas, docteur en théologie à la Sorbonne (46).
- 1780-1781 : exécuteurs testamentaires de Gabriel-Nicolas Besnard, chanoine de Saint-Benoît (49 à 51, 3 pièces).

Copie collationnée d'un arrêt du Parlement rendu dans un procès opposant la Sorbonne et les chanoines de Saint-Benoît aux héritiers de Henri Alexandre, chanoine de Saint-Benoît, au sujet de la possession des biens immeubles que ce dernier avait à Pantin.

L 603

18⁹

1656.

André Du Saussay, évêque de Toul et vicaire général de l'archevêque de Paris, autorise les chanoines de Saint-Benoît à chanter le salut du Saint Sacrement pour la confrérie du Saint-Sacrement à certaines heures.

18¹⁰ à 51 : Voir 7.**52**

1337.

Les doyen, chanoines et chapitre de Notre-Dame confirment la vente faite par Thomas Ade, curé de Saint-Benoît à Guillaume d'Auxonne, évêque de Cambrai, à titre privé, d'une maison sise à Paris, sur la place devant l'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem, joignant la maison dudit Guillaume d'Auxonne d'une part, et la maison dite des Quatre-fils-Aymon appartenant au monastère de Froidmont, au diocèse de Beauvais, d'autre part.

53 et 54

1326.

Sentence du prévôt de Paris déboutant les chanoines de Saint-Benoît de leur demande de reconstruction des fourches patibulaires qu'ils avaient fait construire sur le territoire de Saint-Marcel et que les chanoines de Saint-Marcel avaient fait abattre comme préjudiciables à leur droit de justice, et les condamnant à payer amende au roi.

55

1364.

Copie d'une lettre patente du roi Charles V concédant au chapitre de Saint-Benoît le droit de faire procéder aux exécutions de criminels aux fourches patibulaires de Saint-Marcel, de Saint-Ouen, de Clichy-sous-Bois et de Limeil-Brévannes.

56

1417.

Sentence du prévôt de Paris annulant les jugements de ses prédécesseurs et attribuant aux chanoines de Saint-Benoît le droit d'avoir des mesures à blés et à vin signées du seing du roi, d'en assurer le contrôle dans les tavernes de leur justice et de percevoir les taxes y annexées.

57 : Voir 7.

L 603

57bis

1392.

Le maître proviseur et les écoliers du collège de Dormans-Beauvais confirment la vente à eux faite par Clément de Soilli, chanoine de Saint-Benoît d'une maison sise à Paris, rue Saint-Hilaire, en la censive de Saint-Benoît.

58

1402.

Le roi Charles VI autorise Gilles Chauchant, déjà mesureur de grains de la ville de Paris, à exercer également l'office de sergent mesureur de grains des chanoines de Saint-Benoît, pour ce qui regarde le ressort parisien de leur justice.

A noter : Scellé sur simple queue d'un sceau enveloppé d'une protection de parchemin.

59

1403.

Accord devant le prévôt de Paris entre les chanoines de Saint-Benoît, pour Gilles Chauchant, leur sergent et mesureur de grains de leur justice, et le procureur du roi, au nom de Guillemein Le Portier, mesureur de grains à Paris en l'hôtel de Jean Gautier, boulanger en la rue Saint-Jacques, au sujet d'un conflit de juridiction sur le mesurage des grains dans le ressort de la justice de Saint-Benoît.

60¹**et****2**

1515

-1524.

Les chanoines de Saint-Benoît donnent à bail de cellerage et de chantelage⁹ du vin à percevoir sur l'étendue de leur justice parisienne :

- en 1515 à Gui Hurluppe, bourgeois de Paris, pour 6 ans (1).
- en 1524 à Charles Oudé, prêtre de l'église Saint-Benoît, pour 2 ans (2).

60³

1475.

Ajournement devant la chambre du Trésor du Palais de Colin Pieffort, fermier du chantelage du vin de Paris, à la demande des chanoines de Saint-Benoît.

⁹ Droit dû au seigneur pour le vin vendu en gros ou à broche sur les chantiers de la cave ou du cellier.

61¹ **et** **2**
1510
-1511.

Reçus dressés par Jean Gantellier, prêtre, bachelier en droit canonique, curé de Fontenay-lez-Bagneux (Fontenay-aux-Roses) à l'occasion d'un procès relatif à la dîme de Fontenay revendiquée par Saint-Benoît.

L 603

62¹ **à** **6**
1459
-1560.

Les chanoines de Saint-Benoît donnent à ferme leurs dîmes aux lieux-dits Musselou, la Boissière, Gallois, Trianon, le Chesnay et la Voie-Rouge, paroisses de Choisy-aux-Boeufs et Trianon, au Val-de-Gallie, vallée voisine de celle de Versailles à :

- Nicolas Goüet, prêtre, curé de versailles et Marin Delaunay, prêtre (1534-1541).
- Nicolas Gobert, curé du Chesnay (1553).
- Guillaume Berthier, laboureur de la Boissière (1560).

63¹ et 2 1473.

Les chanoines de Saint-Benoît donnent à ferme à Audry des Marés, laboureur du Chesnay, et sa femme, puis à Etienne Beauvilain, laboureur à Saint-Antoine-du-Buisson, un hôtel et une terre, dits le "clos Saint-Benoît", sis en la paroisse du Chesnay.

64¹ à 3 1581 et
1635-1645.

Pièces de procédure relatives au paiement de la ferme de la cure de Saint-Ouen (1581) et au service de cette cure (1635-1645).

A noter : voir également n° K 2380, n° 67 : 1585, arrêt contre le curé de Saint-Ouen pour le chapitre de Saint- Benoît.

65¹ et 2 1633.

Arrêt du Parlement définissant les droits et devoirs du chapitre de Saint-Benoît vis-à-vis de la cure de Saint-Jacques-et-Saint-Philippe-du-Haut-Pas (à la présentation alternativement dudit chapitre et du curé de Saint-Hippolyte) et préconisant le bornage des limites entre les paroisses de Saint-Benoît, Saint-Hippolyte et Saint-Médard.

66

1698.

L'official de Paris déboute Louis Gazon, chapelain de la chapelle sous-diaconale de Saint-Etienne en l'église Saint-Benoît, de sa requête de réduction du nombre de célébrations des messes fondées par Michel d'Haudemont (chanoine du Saint-Sépulcre de Paris).

L 604**1 à 19 (28 pièces)**

Eglise collégiale de Saint-Etienne-des-Grès
1203 (copie) - 1791

L 604

1, 2 et 3

1217.

Pierre de Nemours, évêque de Paris, notifie l'accord intervenu entre l'abbaye de Clairvaux et Flore, soeur de Bernard, moine de ladite abbaye d'une part, et le chapitre de Saint-Etienne-des-Grès, au sujet de la propriété d'une maison sise à Paris, rue André-Machel, près de cette église (2 exemplaires) et la constitution de Jean Ebroin (*Ebroini*), habitant de Paris comme fidéjusseur.

4,

5

et

6

1262

-1266.

L'abbaye de Clairvaux et le collège des Bernardins de Paris vendent respectivement à Gérard *de Loucherello*, cleric, et Alix Constance sa femme, d'une part, et au chapitre de Notre-Dame -pour le chapitre de Saint-Etienne-des-Grès-, d'autre part, deux maisons sises à Paris, rue des Porées et rue Gui (ou Guillaume) d'Argenteuil, contiguës à une maison du chapitre de Saint-Etienne.

A noter : 5 : partie inférieure du sceau de l'official de Paris en 1266.

7

1274.

L'official de Paris notifie que l'Hôtel-Dieu se reconnaît quitte d'une rente due par Pierre *de Hineio* sur la maison de Daniel Le Bachier (*Bacherii*), sise à Paris, dans la Bûcherie outre le Petit Pont.

8 à 11

1203-1753

(copies 1761).

Pièces à l'appui au procès pendant en la grand'chambre du Parlement entre Notre-Dame et les quatre églises "filles" de celle-ci (Saint-Etienne-des-Grès, Saint-Benoît-le-Bétourné, Saint-Merry et le Saint-Sépulcre) et relatif aux titres, droits et obligations des chanoines de Saint-Etienne-des-Grès vis-à-vis de Notre-Dame :

- extraits du cartulaire de Notre-Dame, 1203-1284 (8).

- extraits des registres capitulaires de Saint-Etienne-des-Grès, 1489-1753 (9 à

11).

12

1720.

Le chapitre de Saint-Etienne-des-Grès rachète à Françoise Groisier, veuve d'Innocent Champion, bourgeois de Paris, une rente qui lui avait été constituée par ledit chapitre sur des maisons de son cloître -dont plusieurs avec boutiques sur la

rue Saint-Jacques-, et une boutique de barbier et de boucher au coin de la rue Saint-Etienne-des-Grès.

13

1789

-1791.

Consultations et avis relatifs au projet d'utilisation d'une somme donnée au chapitre de Saint-Etienne-des-Grès par le sieur Henin pour l'amélioration de la maison du préposé aux enfants de chœur dudit chapitre.

L 604

14

1746.

Insinuation d'une lettre de collation et attestation de prise de possession par Louis-François Thiboust, prêtre de Paris et bachelier en théologie, d'une canonie et d'une prébende de Saint-Etienne-des-Grès, vacants par le décès de Joseph Blais, prêtre du diocèse d'Embrun.

A noter : deux sceaux.

15

1787.

Le sieur Junié reconnaît avoir reçu en prêt de Violette, chanoine et secrétaire du chapitre de Saint-Etienne-des-Grès, des documents énumérés dans l'acte.

16¹

à

10

1508

-1520.

Transactions relatives à des rentes sur plusieurs maisons formant l'hôtel à l'enseigne du Croissant couronné, sis à Paris, rue Saint-Jacques, près de la porte Saint-Jacques, faisant le coin de la rue de la Bretonnerie, maisons sur lesquelles était assise une rente due au chapitre de Saint-Etienne-des-Grès. Les acheteurs et vendeurs sont : David Des Aulnoys, marchand rôtisseur, bourgeois de Paris et Jeanne Langlois sa femme ; les enfants de Berthault Langlois, marchand hôtelier bourgeois de Paris, et de Guillemette Blondel (André, marchand apothicaire et épicier bourgeois de Paris ; Claude ; Etienne, marchand hôtelier et bourgeois de Paris ; Jacqueline ; Jeanne) ; Jean Lesage, Pierre Pléau, marchand mégissier bourgeois de Paris et Claude Langlois sa femme ; Albert Prévost, marchand de soie ; Pierre Thomas, marchand mégissier et Jacqueline Langlois sa femme ; Thomas Trouguet, marchand chandelier ; Drouet Tuger, marchand bourgeois de Paris ; Simon Vostre, "l'un des deux relieurs de livres jurés de l'Université de Paris".

17

1595.

Le prévôt de Paris condamne le chapitre de Saint-Etienne-des-Grès à payer une somme à Esme Levard, receveur des décimes du diocèse de Paris.

18

1622.

Guillaume Duhamel, prêtre du diocèse d'Avranches, résigne son canonie et sa prébende de Saint-Etienne-des-Grès en faveur de Michel Louel, prêtre du diocèse de Coutances.

19**1782.**

Barthélémy-Augustin Maquet, abbé régulier de l'abbaye royale de la Doüe, de l'ordre des prémontrés, fonde un obit en l'église Saint-Etienne-des-Grès.

L 605**1 à 74 (110 pièces)**

Eglise collégiale de Saint-Merry
1357 - 1766

L 605

1

à

70

1458

-1766.

Fondation d'obits et de messes en l'église Saint-Merry, par et pour les personnes suivantes (classement par ordre chronologique ; le numéro entre parenthèse est le numéro de pièce ou de dossier).

- 1458-1459 : Henri Romain, chanoine de Saint-Merry, par don de rentes assises sur une maison dite des Francs-Amiraulx, à Notre-Dame-des-Champs, à l'image Saint-Jean ; une pièce d'eau au Marais [Sainte-Opportune] de Paris, sur l'ancien hôtel du comte de Foix rue Saint-Honoré, près des Quinze-Vingts (1 ; 2 pièces ; sceau du chapitre de Notre-Dame).
- 1479 : exécuteurs testamentaires de Jeanne Jabez, veuve de Mathieu Girard, pâtissier et oublieur de Paris (testament et inventaire après décès) (2, 3 pièces).
- 1487 : exécuteurs testamentaire de Laurent Girard, conseiller du roi et contrôleur des finances, et Jeanne Chevalier sa femme (2 bis).
- 1506 : exécuteurs testamentaires de Guillaume de Caroble, prêtre bénéficiaire en l'église Saint-Merry (3).
- 1508 : Bureau Boucher, chanoine de Saint-Merry, par don d'une rente assise sur deux maisons sises à Paris, rue de la Verrerie et rue du Bourg-Tibourg (4).
- 1565 : exécuteurs testamentaires de Nicaise Hermant, marchand bourgeois de Paris (5).
- 1566 : Marie Barthélémy, veuve de Nicolas Chevalier, seigneur de Vignau, conseiller du roi au Parlement de Paris (6).
- 1568-1577 : exécuteurs testamentaires d'Enguerrand Caron, prêtre bénéficiaire en l'église Saint-Merry, chapelain de Pierre Hennequin [seigneur de Boenville-le-Gaillard, conseiller du roi et président au Parlement de Paris] (7 et 9, 2 pièces).
- 1569 : François Tixier et Martin Robillart, chanoines de Saint-Merry (8).
- 1580 : Jean Belée, prêtre et bénéficiaire en l'église Saint-Merry (10 et 12, 2 pièces).
- 1581 : Pierre de Pillaguet, seigneur d'Ignaucourt et Happeglenne, docteur régent en droit à l'Université de Paris et avocat au Parlement de Paris, veuf de Catherine de Mouchy (11).
- 1583-1584 : Gervais Le Poulettier, curé et chevecier de Saint-Merry (13 et 14, 2 pièces).
- 1586 : vente de rentes par François (l'aîné), Jacques, François (le jeune) et Charles Méraut, à Simon Mouguet (15, 2 pièces).
- 1599 : Bonaventure Morin, chanoine de Saint-Honoré de Paris (16).
- 1600 : exécuteurs testamentaires de Vincent André, chanoine de Saint-Merry et de Saint-Jacques-de-l'Hôpital (17).

- 1605 : Michelle d'Antheville, veuve en premières nocés d'Isaac Aubery, bourgeois de Paris, et en secondes nocés de Martin Repichon, receveur ordinaire et voyer de Paris (18).
- 1612 : Thomas Blouyn, chanoine de Saint-Merry (19).
- 1624-1645 : Nicolas Lambert, huissier à la Cour des Monnaies et Anne Lambert sa soeur (23 à 27, 48 ; 6 pièces).
- 1630 : les marguilliers de Saint-Merry (28 et 29 ; 2 pièces).
- 1632 : exécuteurs testamentaires de Gui Houysier, docteur en théologie, chevecier de Saint-Merry (30).

L 605

- 1634-1635 : exécuteurs testamentaires d'Isaac Troussel, premier clerc marguillier de Saint-Merry, par don de rentes assises sur la maison du Heaume sises à Paris, rue des Assis (31 et 34 ; 2 pièces).
- 1635 : Catherine Gastelier, veuve de Christophe Desnoyers, bourgeois de Paris, et feu Jacques Gastelier, bourgeois de Paris (32).
- 1635 : exécuteurs testamentaires de Charles Benoît, conseiller et secrétaire du roi, maître ordinaire à la Chambre des Comptes de Paris et Hélène Passart, sa femme (33).
- 1635-1648 : Antoine Annery, garde du sceau de la Prévôté de Paris, veuf de Catherine Eduyn (35 et 49 ; 2 pièces).
- 1636 et 1671 : exécuteurs testamentaires de Marc de Brion, écuyer, seigneur de Guitrancourt, conseiller du roi, maître ordinaire à la Chambre des Comptes de Paris (36, 37, 63 ; 3 pièces).
- 1638-1643 : Marie Fournier, veuve de Paul de Marcilly, écuyer, seigneur d'Epinay-le-Comte, en particulier par don de rentes assises sur deux maisons sises à Paris, rue Neuve-Saint-Paul (38, 39, 42 à 47 ; 8 pièces).
- 1640 : exécuteurs testamentaires de Jacqueline Fortin, veuve d'Antoine Fraire, bourgeois de Paris (40 et 41 ; 2 pièces).
- 1650-1686 : exécuteurs testamentaires de Philippe Fremain, chanoine de Saint-Benoît-le-Bétourné et clerc marguillier de Saint-Merry (50, 52, 67, 4 pièces).
- 1652 : exécuteurs testamentaires de Guillaume Pathiot, curé de Champigny-sur-Marne et haut vicaire en l'église Saint-Merry (51).
- 1662-1664 : François Benoist, seigneur de Tachainville, Leudeville, et Courances, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, veuf de Madeleine Pigray (54, 57, 58 ; 3 pièces).
- 1664-1689 : Robert Lemaigre, chapelain en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois (55, 56, 59, 61, 66 ; 11 pièces).
- 1665 : Henri Duhamel, docteur en théologie à la Sorbonne, chevecier et curé de Saint-Merry, pour feu Etienne Barré, conseiller du roi au Parlemen de Paris et chanoine de Saint-Merry (60).
- 1671 : Nicolas Matharel, chanoine de Saint-Merry (62).
- 1672 : Françoise Thabert (53).
- 1672 : exécuteurs testamentaires d'Emery Tasset, chanoine de Saint-Merry (64 et 65 ; 2 pièces).
- 1701-1702 : Edme Bonot, docteur en théologie (68 ; 3 pièces).
- 1704 : François Bazard, laboureur de Belleville vend à Jean Bazard, monnayeur de roi du serment de France, une maison sise à Belleville (69).
- 1739-1766 : exécuteurs testamentaires de Marie-Théophile de Pleurs (70 ; 7 pièces).

71 et 72
1764.

1749 et

Inventaire des biens meubles de la petite sacristie de Saint-Merry.

L 605**731 à 3**
1445.

1357-1363 et

Adjudication d'une maison sise à Paris, rue Saint-Martin, au coin de la rue de la Fontaine-Maubué, en la censive de Saint-Merry, à Benoît Girart, bourgeois de Paris (1363). Vente d'une rente sur ladite maison par Jacques d'Andrie, président au Parlement de Paris et Jeanne Du Celier, sa femme à Guillaume Halle, maçon juré de la ville de Paris et Martine sa femme (1357). Accord au sujet de cette rente entre les tuteurs de Robin Le Boursier et Geoffroy Le Normant, bachelier en théologie, curé de Saint-Benoît-le-Bétourné.

Note : Dossier anciennement coté 72.

74

1746.

Placard annonçant la nomination de titulaires de l'officialité de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés dans le faubourg Saint-Germain, pendant la vacance du siège archiépiscopal :

- Dom Joseph Vaissette, moine de l'abbaye, official.
- Dom François-Barthélemy Fourel, moine de l'abbaye, promoteur de l'officialité.

Note : Cette pièce est l'ancienne chemise de la liasse.

L 606 à L 611

Eglise collégiale et hôpital
du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem
1312 - 1762

~~~~~

- L 606** 1 à 24 (38 pièces) : 1312-1492
- L 607** 1 à 41 (42 pièces) : 1514-1759
- L 608** 1 à 33 (35 pièces) : 1381-1407
- L 609** 1 à 14<sup>24</sup> (42 pièces) : 1343 (copie)-1717
- L 610** 1 à 13 (55 pièces) : 1357-1745
- L 611** à 45 (49 pièces) : 1325-1762

**L 606****1 à 24 (38 pièces)**

1312 - 1492



- 1364-1365 : exécuteurs testamentaires de Nicolas Porret, mercier et bourgeois de Paris, par le don de rentes assises sur des maisons sises à Paris, rue Saint-Denis, de la Charronnerie, au Feurre, Aubry-le-Boucher, Saint-Martin-des-Champs et à la pointe Saint-Eustache (14 à 16 ; 3 pièces).

## L 606

- 1382-1403 : Guillaume Coignart, mercier et bourgeois de Paris, et Jeanne sa femme, par le don de rentes assises sur des maisons sises à Paris, rues Saint-Denis, Sacalie, au Feurre et de la Cossonnerie. (17, 18, 20, 22 et 23 ; 7 pièces).

A noter : sceau et contre-sceau des doyen et chapitre de Notre-Dame, sur double queue de parchemin, 1403 (23<sup>2</sup>).

(*Nigella*), marchand de vin et bourgeois de Paris, par le don de maisons sises à Paris, rue de la Cossonnerie et de Garnelle (19 ; 3 pièces).

A noter : fragment du sceau des doyen et chapitre de Notre-Dame et petit sceau.

**21**  
1385].

S. d. [après

Cérémonial de l'office de la Vierge du samedi en l'église du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem de Paris.

Titre : "C'est la responce que le conseil et les maistres et gouverneurs de l'eglise et hospital du Saint Cepulcre fondé a Paris ont pourveu et font a une bonne personne meue de devotion envers ladite église et pour le service cy desoulz contenu".

**22 et 23** : Voir 2.

**24**

1492.

Guillaume de Troyes, Arthur de Troyes, prêtre et maître ès arts, héritiers de Hugues de Troyes, avocat au Parlement et Anne Tueleu, reconnaissent devoir à l'église du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem de Paris, 15 sous parisis de rente assise sur la maison aux "Anges", rue des Prêcheurs.

**L 607****1 à 41 (42 pièces)**

1514-1759

## L 607

1 à 30 et 32 à 40  
1514

-1673.

Fondations de chapellenies, d'obits et de messes en l'église du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem, par et pour les personnes suivantes (classement par ordre chronologique).

- 1514-1534 : Pierre Closter, marchand bourgeois de Paris et Michèle Guynant, sa femme, par don de rentes assises sur des maisons sises au village de Montenon (non identifié) et à Paris, rue de la Cossonnerie, (1 et 10 ; 2 pièces).
- 1515 : Guillaume Guyon, marchand, bourgeois de Paris (2 ; 2 pièces).
- 1517 : exécuteurs testamentaires de Renaud Champenois (3).
- 1522-1547 : Robert Nicolas, marchand, bourgeois de Paris, par don d'une rente sur la maison du Dauphin, rue Saint-Denis (4, 5 et 6 ; 3 pièces).
- 1527-1541 : Jean Favereau, chanoine de Chartres (7 et 16 ; 2 pièces).
- 1529 : Jeanne Paluau, veuve de Jean Chappelier l'aîné, marchand et bourgeois de Paris (8).
- 1531 : Nouveau règlement pour le service fondé par Guillaume Coignart (9).  
A noter : voir L 606, 17.
- 1538 : Pierre Durant, chanoine du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem (11 et 12 ; 2 pièces).
- 1539 : exécuteurs testamentaires de Pierre Hastier, marchand apothicaire, bourgeois de Paris, par don d'une maison sise à Paris, rue Saint-Denis (13).
- 1539 : exécuteurs testamentaires de Lucas Dupré, chanoine du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem, par don d'une maison sises à Paris, rue des Vieux-Augustins (14).
- 1540 : exécuteurs testamentaires de Jean Fide, chanoine du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem (15).
- 1546- 1547 : exécuteurs testamentaires de Jacques et Robert Nicolas, frères, marchands et bourgeois de Paris, par don de rentes sur trois maisons sises à Paris, rue Saint-Denis (17 et 18 ; 2 pièces).
- 1549 : exécuteurs testamentaires d'Etienne Dynoix, chanoine du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem (19).
- 1551 : Pierre Michel, chanoine du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem, curé de Champigny-sur-Marne (20).
- 1554 : Hélène de Plenore, pour son défunt mari, Jacques Pinel, marchand et bourgeois de Paris et Jacqueline Hac, mère de celui-ci (21 et 22 ; 2 pièces).
- 1556 : Pierre Givernay, alias Piguette, prêtre "habitué" en l'église du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem (23).
- 1557 : Jean Vauquelin, chanoine du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem (24).
- 1558 : exécuteurs testamentaires de Marguerite de la Coppelle et de son mari, Claude de Bréda, seigneur de Suisnes et bourgeois de Paris (25 et 26 ; 2 pièces).
- 1567 : Nicolas Torchy, chanoine du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem (27).

- 1567 : Pierre de Caen, marchand bourgeois de Paris (28).
- 1579 : Louis Masurier, chanoine du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem (29).
- 1584 : héritiers de Henri Lavocat, bourgeois de Paris et Denise Boucher sa femme, par don d'une rente sur une maison sise à Paris, rue Saint-Denis (30).
- 1601 : François Lhostellier, chanoine du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem (32).
- 1615 : héritiers de Germain de Beausse, marchand de chevaux à Lyon (33).
- 1619 : Gui Milon, chanoine du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem, par don d'une rente sur la ferme de la Flanderye, ou Maison-neuve des Millons, sise à Sury-ès-Bois (34).



**L 607**

- 1623-1636 : exécuteurs testamentaires de Christophe Laboureau, chanoine du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem, chapelain ordinaire de la chapelle de musique du roi, par don d'une rente constituée par Nicolas Aubert, vigneron et Jeanne de Lespine, sa femme, de Courbevoie, assise sur des vignes à Courbevoie, aux lieux-dits les Campeaux, les Couronnes, les Grouy et les Vanettes (35, 37 et 38 ; 3 pièces).
- 1623-1627 : François Jacquet, chanoine du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem (36).
- 1671-1673 : exécuteurs testamentaires de Georges Leconte, chanoine du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem (39 et 40 ; 2 pièces).

**31**  
siècle].

S. d. [XVIe

Etat des distributions de cierges et d'argent pour la fête de l'Annonciation de Notre-Dame.

**32 à 40** : Voir 1.

**41**  
siècle).

1634-1759 (copies XVIIIe

Extraits des délibérations du chapitre "tendant à prouver que ledit chapitre a de tous tems statué sur la célébration de l'office divin et a toujours exercé sur lui-même une juridiction économique et correctionnelle".

**L 608****1 à 33 (35 pièces)**

1381 - 1407

## L 608

**1** à **30**  
1381  
-1396.

Yves de La Porte, prêtre de Paris, maître ès arts, chapelain du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem, chapelain de Notre-Dame, puis chanoine de Montmorency, fonde une chapellenie à l'autel de Saint-Antoine, transformée en canonicat en 1392 (cf. 16 à 22).

**31 et 2** 1397.

Les exécuteurs testamentaires de Roger Sausson, marchand de drap et de laine et bourgeois de Paris, fondent un canonicat et une prébende au Saint-Sépulcre-de-Jérusalem, par le don de rentes assises sur des maisons sises à Paris : rue Saint-Denis ; en la Mégisserie, sur la Seine ; rue Saint-Germain ; à la porte Saint-Denis (rue Palée ; rue Bertin-Poirée ; rue Saint-Antoine ; au faubourg Saint-Marcel).

**32** 1407.

Les exécuteurs testamentaires de Jean Maulin [l'aîné] conseiller du roi et maître à la Chambre des comptes de Paris, fondent des messes à l'autel de Saint-Nicolas, par don de rentes assises sur des maisons sises à Paris : rue de la Chanvrière ; rue aux Prêcheurs ; aux Halles de Paris, sous les pilliers ; rue des Petits-Champs ; rue Saint-Germain-des-Prés.

A noter : Vidimus d'une lettre patente de Charles VI, de 1407, accordant l'amortissement définitif des rentes gageant la fondation.

**33** 1399.

Le roi Charles VI fonde une chapellenie de Saint-Georges, au Saint-Sépulcre-de-Jérusalem.

A noter : Vidimus d'une vente au roi d'une rente annuelle, assise sur des maisons sises à Paris : rue Saint-Denis ; aux Halles ; rue Saint-Honoré ; rue de Maudétour ; rue au Feurre ; par les gouverneurs du Saint-Sépulcre.

**L 609****1 à 1424 (42 pièces)**

1343 (copie) - 1717

## L 609

1 à 1424  
1394)-1717.

1343 (copie

Fondation d'obits et de messes en l'église du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem par et pour les personnes suivantes (classement par ordre chronologique).

- 1343 (copie 1394) : vidimus, par le garde de la prévôté de Paris, de fondation d'une chapelle de Volto Santo de Lucques (1).

A noter : voir : L 606, 4.

- 1352 : Pierre Fromont, chirurgien du roi, et Jeanne sa femme, par don d'une rente assise sur une maison sise à Paris, rue de la Bûcherie (2<sup>1-3</sup> ; 3 pièces).

A noter : fragment du sceau de Roland Pangert, receveur de Paris (2<sup>3</sup>).

- 1375 : Denise, veuve de Jean de Pons, héritière pour partie de feu Hue Vasselin, orfèvre, bourgeois de Paris, vend au Saint-Sépulcre-de-Jérusalem une rente assise sur des maisons sises à Paris, au "porche Saint-Jacques" et rue Saint-Denis (3<sup>1</sup> et 2 ; 2 pièces).

- 1387 : exécuteurs testamentaires de Jean d'Amours, l'aîné, maçon et bourgeois de Paris, par le don de rentes assises sur des maisons sises à Paris, devant Saint-Eustache ; rue Quincampoix ; outre la porte Montmartre ; rue du Roi-de-Sicile ; rue au Chantre ; rue des Arcis ; rue Guérin-Boisseau ; rue des Etuves [actuellement rue Champollion, V<sup>e</sup> arrondissement], rue des Etuves-Saint-Martin ; rue des Prouvaires (4).

- 1407 : Pierre Broulart et Marie sa femme, par le don de rentes assises sur des maisons sises à Paris, à Saint-Germain-des-Près ; rue Fromenteau ; rue des Boucheries [de Saint-Germain-des-Près] ; rue de la Bûcherie [du Petit Pont] ; rue Saint-Victor (5).

- 1421 : Audry Le Preux, examinateur au Châtelet de Paris, donne quittance aux exécuteurs testamentaires de Jean Des Marés, chanoine du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem (6).

- 1438-1440 : exécuteurs testamentaires de Pierre Binet, prêtre, chanoine du Saint-Sépulcre, par le don de rentes assises sur des terres et maisons au terroir de Thiais, au diocèse de Paris (7<sup>1</sup> à 3 ; 3 pièces).

A noter : sceau de Guillaume Widerue, examinateur au Châtelet, 1438 (7<sup>2</sup>).

- 1465 : Jean Ganeron, prêtre, chanoine du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem, pour Guillaume Ganeron, son père et Marion, sa mère, et lui-même par le don de rentes assises sur une maison sise à Paris, rue de la Vieille-Draperie (8).

- 1486 : Jeanne de La Garde, veuve de Guillaume Le Picart, écuyer, seigneur d'Estellan et du Bourg-Achard [Boucachart], conseiller et chambellan du roi, bailli et capitaine de Rouen, par don de rente assise sur des maisons sises à Paris, rue Quincampoix (9).

- 1499 : Audry Langlois, chanoine du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem (10).

- 1512-1514 : Bertrand Soly, marchand et bourgeois de Paris, par le don d'une rente achetée à Nicolas Sarde, avocat en Parlement, seigneur en partie du fief du Harent [ou de Coquatrix] à Paris et Jeanne de Tousse, sa femme

assise sur le fief du Harent, à Paris ; le sixième du fief de Savigny, à Louvres ; le fief de Copeaux, à Paris ; les fiefs du Moulin-Moyen et du But, à Jouard [Pont-Chartrain] ; une terre à Montmachoux ; et une maison à Paris, rue de laHuchette (11<sup>1</sup> et 2 ; 2 pièces).

- 1633-1634 : Pierre Cadeau, marchand et bourgeois de Paris, et l'un des gouverneurs du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem, et Marguerite Vye, sa femme, par don d'une rente sur la Ville de Paris (14<sup>3</sup>, 5, 6, 7 ; 4 pièces).

## L 609

- 1636 (copie) : exécuteurs testamentaires d'Olivier Picques l'aîné, marchand bourgeois de Paris, par don d'une rente sur la Ville de Paris (14<sup>4</sup> et 9 ; 2 pièces).
- 1633 : exécuteurs testamentaires de Perette Garnier, femme séparée de biens de René Pelicot, tailleur d'habits de Paris (14<sup>16</sup>).
- 1653-1654 : Jérôme d'Aubray, marchand et bourgeois de Paris, l'un des gouverneurs du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem, demeurant rue Aubry-le-Boucher, pour la construction et l'aménagement de la chapelle à gauche en entrant, qui sera appelée la chapelle de Saint-Jérôme (14<sup>12</sup>, 13, 14 ; 3 pièces).
- 1675 (copie 1683) : Madeleine Guiart (ou Guyart), fille majeure, demeurant au cloître du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem, et Geneviève Guiart, sa soeur, héritières de Denis Guiart, chanoine du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem, et Geneviève Guiart, sa soeur, héritières de Denis Guiart, chanoine du Saint-Sépulcre, docteur syndic de la Faculté de Théologie de Paris, par don d'une rente (14<sup>11</sup>).
- 1682 : Procès-verbal de l'enterrement de Madeleine Guyart, en l'église du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem, extrait du "registre des enterrements" (14<sup>10</sup>).
- 1703 : Jean Fayet, marchand et bourgeois de Paris, exécuteur testamentaires de Gabrielle Alix, veuve de Jean Fayet, maître chapelier de Paris (14<sup>15</sup>).
- 1704 : Philippe Macquer, officier juré jaugeur de vins à Paris, demeurant au cloître du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem, exécuteur testamentaire de Jeanne-Marguerite Crosnier majeure (14<sup>17</sup>).
- 1704 : exécuteurs testamentaires de Perronnelle Foureau, veuve de Jean Berthelin, marchand et bourgeois de Paris (14<sup>18</sup>).
- 1712-1717 : Joseph Janson, sieur de Libremont, brigadier des Chevaux-légers de la garde du roi<sup>11</sup> par don d'une rente (14<sup>21</sup>) ; procès, aux Requêtes du Palais contre les prétentions d'annulation de cette fondation par Edme-Charles Janson, élu en l'élection de Chartres, héritiers de Joseph, mort en 1716 (procès- verbal) d'inhumation dans la chapelle Sainte-Anne de l'abbaye Notre-Dame des-Victoires ; (14<sup>19</sup> et 20) ; contraintes pour paiement contre le Saint-Sépulcre-de-Jérusalem, du droit d'amortissement pour la ferme de 1715 (14<sup>22</sup>, 23, 24).

---

<sup>11</sup> Voir Arch. nat., O<sup>1\*</sup> 16, fol. 137 v° : 1675, de Libremont, cheval-léger de la garde du duc d'Orléans.

**L 610****1 à 13 (55 pièces)**

1357 - 1745



**L 610**

**1** 1401.

Sédille, veuve d'Audry Le Preux, garde du sceau de la prévôté de Paris, fonde des messes par le don de rentes assises sur des maisons sises à Paris en Grève et près de la Boucherie de Paris.

**21 et 2** 1357.

Sentence du Châtelet de Paris attribuant à Gilles d'Oissery, changeur de Paris et sa femme, la jouissance d'une rente assise sur une place sise à Paris, rue de la Bucherie-du-Petit-Pont, au coin de la rue aux rats ; rente cédée, la même année à Hémon Roussel, marchand et bourgeois de Paris.

**23** **et** **27**  
-1424. 1400

Jacques d'Oissery, bourgeois de Paris, puis ses exécuteurs testamentaires fondent des messes en la chapelle Sainte-Geneviève ("la derreniere chappelle en l'alée et derriere le cuer et revestiaire de ladite eglise") par don d'une rente assise sur des maisons sises à Paris, rue de la Cossonnerie ; rue Guillaume-Josse ; rue Aubry-le-Boucher ; rue du Grenier-Saint-Lazare ; rue de la Vannerie ; rue Saint-Denis, au Ponceau Saint-Denis ; rue Beaubourg ; rue de la Savonnerie ; au carrefour Saint-Merry "en la Verrerie devant Saint-Merry ; rue des Jardins ; au carrefour Guillory".

**24,** **5,** **6**  
-1420. 1417

Sentences du Châtelet déboutant Nicaise Raoul d'une demande d'annulation de saisine faite en faveur de Jacques d'Oissery, bourgeois de Paris, "d'un chantier a buches", rue de la Bucherie-du-Petit-Pont, sur la Seine.

**31** **à** **1230**  
-1745. 1415

Fondation d'obits et de messes en l'église du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem par et pour les personnes suivantes (classement par ordre chronologique) :

- 1415 : Marie, veuve de Pierre Brouillart, marchand et bourgeois de Paris, et les exécuteurs testamentaires dudit fondent une chapellenie, en la chapelle

dela Trinité, par le don de rentes assises sur des maisons sises à Saint-Germain-des-Prés et de biens meubles, fondation confirmée par les doyen et chapitre de Notre-Dame (3<sup>1</sup> à 3 ; 3 pièces).

- 1522 : Robert Nicolas, marchand et bourgeois de Paris par le don d'une rente assise sur une maison sise à Paris, rue Saint-Denis (12<sup>1</sup>).
- 1553 : Louis de Creil, marchand et bourgeois de Paris, et Isabelle Haste, sa femme, avec confirmation par le chapitre du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem (4<sup>1</sup> et 2, 5, 5, 7<sup>1</sup> et 2 ; 6 pièces).
- 1554 : Hélène de Plenort, veuve de Jacques Pinel, marchand et bourgeois de Paris, par don d'une rente sur l'Hôtel de Ville de Paris (11).
- 1584 et 1608 : les héritiers de Henri Lavocat, bourgeois de Paris, et Denise Boucher sa femme, par don d'une rente sur une maison sise à Paris rue Saint-Denis (12<sup>4</sup>) ; Nicolas Lavocat, conseiller du roi en son Grand Conseil, constitue au Saint-Sépulcre-de-Jérusalem

## L 610

- une rente sur sa maison d'habitation sise à Paris, rue des Bourdonnais, en compensation de la rente précédente (12<sup>2</sup>).
- 1597 : Jean Chappellier, marchand et bourgeois de Paris, demeurant rue au Feurre, reconnaît devoir au Saint-Sépulcre-de-Jérusalem une rente sur une maison sise à Paris, rue Saint-Denis (12<sup>3</sup>).
  - 1607-1618 : Madeleine Vivien, veuve de Jean Galand, bourgeois de Paris, par le don d'une somme payée comptant et d'une rente à elle constituée par Denis Faulne, boulanger d'Arcueil, et Amable Breton, sa femme (12<sup>5</sup>, 6, 7, 8 ; 4 pièces).
  - 1614 (copie 1654) : Geneviève de Vigny, veuve de Bertrand Soly, conseiller du roi et président de la Chambre des Requêtes du Parlement et les héritiers dudit, par le don d'une maison sise à Arnouville-lès-Gonesse ; d'une maison sise à Cergy ; rentes sur des maisons sises à Paris, rue Simon-le-Franc et rue Soly [rentre la rue d'Argout et la rue Etienne-Marcel] (12<sup>9</sup>).
  - 1622-1625 : Les héritiers de Jean Soly, juré vendeur, compteur et contrôleur des francs-bourgeois de Paris, par le don d'une rente sur les greniers à sel du royaume (12<sup>10</sup> et 11 ; 2 pièces).
  - 1625 : les héritiers de Jean Boucher, "porteur de bled à Paris" et sonneur de l'église du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem, par don d'une somme d'argent et de 2 chandeliers d'argent (12<sup>12</sup>).
  - 1631 : les exécuteurs testamentaires de Claude Foullon, prêtre et chanoine du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem (12<sup>13</sup>).
  - 1634 : exécuteurs testamentaires de Vital Pitot, chanoine du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem (12<sup>15</sup>).
  - 1636 : testament olographe de François Jacquet, prêtre, chanoine du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem (12<sup>14</sup>).
  - 1638 : Louis Mignot, prêtre, chanoine du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem (12<sup>16</sup>).
  - 1655 : exécuteurs testamentaires de Jérôme Daubray, marchand et bourgeois de Paris (12<sup>17</sup>).
  - 1675 : Louis de Couvrechel, prêtre, chanoine du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem (12<sup>18</sup>).
  - 1686 : exécuteurs testamentaires de Richard Azire, prêtre, chanoine du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem (12<sup>19</sup>).
  - 1686 : exécuteurs testamentaires de Jean de la Guillaumye, écuyer, conseiller secrétaire du roi et de son Conseil privé (12<sup>20</sup>).
  - 1694 : extrait du testament olographe de Pierre Despontz, prêtre de chanoine du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem (12<sup>21</sup> et 22 ; 2 pièces).
  - 1628 (copie)-1706 : exécuteurs testamentaires de Joachim Rolland, écuyer, sieur du Plessis-lès-Chast (dont copie du testament olographe de 1628), par le don d'une rente sur les aides et gabelles (12<sup>23</sup>).
  - 1695-1713 : Anne Le Pelé Des Courchamps, pour Thomas Le Pelé, prêtre, chanoine du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem, son oncle, par cession d'une

rente constituée en 1695 par le Saint-Sépulcre audit Thomas Le Pelé (12<sup>25</sup> à 28 ; 4 pièces).

- 1714 : Jacqueline-Anne Artage, demeurant à Paris, rue de la Verrerie, pour feu Remi Artage, son frère, prêtre chanoine du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem, et elle-même, par le don d'une rente sur les aides et gabelles (12<sup>24</sup>).

**L 610**

- 1745 : exécuteurs testamentaires de Jean-Baptiste de Beauvoir, prêtre et chanoine du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem par cession d'une rente qui avait été constituée en faveur du défunt par le Saint-Sépulcre (12<sup>29</sup>) ; quittance du paiement du droit d'amortissement de la rente (12<sup>30</sup>).

**13**  
XVIIe s.).

1580 (copie du

Copie d'une supplique du chapitre et de la confrérie du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem au pape Grégoire XIII sollicitant la concession d'une indulgence plénière à tous ceux qui viendront à l'église du Saint-Sépulcre le lundi et le mardi après Pâques et le dimanche de l'octave de la Fête-Dieu.

**L 611****1 à 45 (49 pièces)**

1325 - 1762

## L 611

**1** 1329.

Bulle du pape Jean XXII accordant cent jours d'indulgence à ceux qui visiteront l'église du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem de Paris le jour de la fête du Saint-Sépulcre<sup>12</sup> et le Vendredi Saint, et quarante jours à ceux qui la visiteront chaque jour de l'octave des dites fêtes.

A noter : voir B. Barbiche, *Les actes pontificaux...*, t. III, n° 2737.

**2 et 3** 1331.

Deux bulles du pape Jean XXII mandant à l'abbé de Sainte-Geneviève de Paris et au doyen de Saint-Pierre-au-Parvis de Soissons de révoquer les aliénations ou distractions de biens faites illicitement en faveur du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem.

A noter : deux bulles de plomb sur cordonnnet de chanvre.

Voir B. Barbiche, *les actes pontificaux...*, t. III, n° 2747 et 2748.

**4** 1348.

Lettre patente collective des évêques Pierre de Cagli, *Jacobus Hemenensis [episcopus]* (non identifié), Nitard, de Thermopyles, *Avancius Rauchiensis [episcopus]* (pour Rhauca, évêché grec dépendant de la Crète), Augustin, de Daskylos, ou Eskil Kioij (*Destillariensis*), Grégoire d'Oppido, Thomas, de Knin, Jean de Ternopol (*Tarnipoliensis*), Jean de la Rochelle, évêque de Trebinje (*Tribuniensis*), Bertrand d'Escharpité, évêque d'Ajaccio, *Franciscus Greg...* (non identifié), l'évêque - dont le prénom manque- de Salone (*Saluniensis*), *Torpetus de Cancellis*, évêque de brugnato, accordant quarante jours d'indulgence aux fidèles qui visiteront l'église du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem, le jour de la fête du Saint-Sépulcre, entreront dans la confrérie du Saint-Sépulcre, ou feront des dons dans son église ou son hôpital.

**5<sup>1</sup>** 1452.

Guillaume d'Estouteville, cardinal prêtre du titre de Saint-Martin-aux-Monts, légats pontifical dans le royaume de France accorde cent jours d'indulgence aux fidèles qui visiteront l'église du Saint-Sépulcre le jour de la fête de l'invention de la Sainte-Croix (3 mai), le Vendredi Saint, le lundi de Pâques, le lundi de Pentecôte, le lundi de Noël ou le jour de l'Epiphanie, et qui y feront des dons en faveur de la restauration de la chapelle du Volto Santo de Lucques en ladite église.

**5<sup>2</sup>** 1452.

<sup>12</sup> Le dimanche de l'octave de la Trinité (voir ci-dessous, L 611, 21).

Guillaume Chartier, évêque de Paris, accorde à François Fanuche, bourgeois de Paris, la faculté de faire publier dans la ville et le diocèse de Paris la lettre patente du cardinal Guillaume d'Estouteville (cf. 5<sup>1</sup>).

A noter : sceau pendant.

## L 611

**5bis**

1470.

Les cardinaux Guillaume d'Estouteville, évêque d'Ostie, Latino Orsini, évêque de Tusculum, les cardinaux prêtres Richard Olivier, du titre de Saint-Eusèbe, Angelo Capranica, du titre de Sainte-Croix de-Jérusalem, Oliverio Carafa, du titre des Saints-Marcelin-et-Pierre, Marco Barbo, du titre de Saint-Marc et les cardinaux diaques Théodore Paléologue de Montferrat, cardinal de Saint-Théodore et Giovanni Michiel, cardinal de Sainte-Lucie-*in-Septemsolüs*, accordent cent jours d'indulgence en faveur des fidèles qui viendront entendre les messes fondées en l'église du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem par Jean Chenart, conseiller et garde des monnaies à Paris du roi Louis XI et ambassadeur extraordinaire du roi à Rome auprès du pape Paul II.

A noter : - Document conservé au Musée de l'histoire de France sous la cote AE II 2880.

- Document anciennement scellé des sceaux des huit cardinaux, dont seuls subsistent des fragments pour les cardinaux d'Ostie, de Saint-Eusèbe, de Sainte-Croix-de-Jérusalem, des Saints-Marcelin-et-Pierre, et de Sainte-Lucie-*in-Septemsolüs*, et les boîtes protectrices en fer pour tous sauf le cardinal de Saint-Marc.

- lettrine enluminée "G" représentant Jean Chenart agenouillé devant le Christ, avec en fond le Calvaire.

**6**

1325.

Jean de Chaumont, maréchal-ferrant et Jeanne sa femme, Garmont de Saint-Quentin, changeur et Jeanne La Maupetite, "poissonnière de mer", bourgeois de Paris, vendent à Louis, comte de Clermont, sire de Bourbon et chambrier de France, comme "sire et gouverneur du commun de la confrairie du Saint-Sépulcre-d'Outre-mer", à Jean de Moncornet, chapelier de feutre, Jean de Saint-Denis, monnayeur, Guillaume de Hez, étuveur, et Jean de Pierrefons, fripier, bourgeois de Paris, "procureurs du commun" de cette confrérie, une place vide sise à Paris en la rue Saint-Denis, en la censive du chapitre de Saint-Merry.

**7, 8, 10**

1326.

Copie du procès-verbal de fondation et de pose de la première pierre de l'église et hôpital du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem, rue Saint-Denis, dotés de quinze chapelains à la nomination de l'évêque de Paris.



Etaients présents : Louis Ier, comte de Clermont, sire de Bourbon, Clémence de Hongrie, reine de France et de Navarre, veuve de Louis X, Isabelle de France, reine d'Angleterre, Blanche de Bretagne, veuve de Philippe d'Artois et Etienne Amiraut, prévôt de l'église de Béthunes, au diocèse d'Arras.

**9**  
1580).

1337 (copie

Louis Ier, comte de Clermont et duc de Bourbon demande aux archevêques de Reims, Sens, Bourges, Rouen et Tours et à leurs suffragants, d'accorder des lettres d'indulgence aux fidèles qui feront des aumônes à l'église et hôpital du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem.

**10** : Voir 7.

## L 611

- 11** 1328.  
Appel en cour de Rome de la confrérie du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem contre une sentence d'excommunication prononcée contre ses membres par Hugues Michel de Besançon, évêque de Paris.
- 12** 1328.  
Hugues Michel de Besançon, évêque de Paris, absout les membres de la confrérie du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem de la sentence d'excommunication qu'il avait antérieurement prononcée contre eux.
- 13, 14, 15** 1329 (copie 1580).  
Philippe VI, roi de France, autorise Guillaume Durant, le jeune, évêque de Mende, et Louis Ier, comte de Clermont et duc de Bourbon, à fonder à Paris une confrérie en l'honneur de la Sainte-Croix (*ad honorem et gloriam crucis predicti Domini nostri Jhesus Christi*) pour venir en aide aux croisés qui désirent partir en Terre Sainte (original et vidimus).
- 16 et 22** 1329 et (copie 1755).  
Les doyen et chapitre de Notre-Dame précisent les droits et obligations relatifs aux trois prébendes créées au Saint-Sépulcre-de-Jérusalem, à la collation du chapitre de Notre-Dame et à la présentation, pour la première des gouverneurs de la confrérie du Saint-Sépulcre, pour la deuxième, du dit chapitre, et pour la troisième, alternativement de l'un et de l'autre.
- 17** 1329.  
Accord au Châtelet entre la confrérie du Saint-Sépulcre et les doyen et chapitre de Notre-Dame relatif aux droits et obligations qu'ils ont l'une envers les autres.
- 18 et 20** 1329.

Girard Doudiex, cleric, ancien confrère du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem et Guillemine sa femme, demeurant à Paris, cèdent à la confrérie du Saint-Sépulcre, les droits qu'ils avaient sur le terrain à l'emplacement de l'hôpital du Saint-Sépulcre.

## L 611

**19** 1329.

Supplique des évêque, doyen, chapitre et archidiacre de Paris au pape Jean XXII tendant à obtenir l'approbation de l'accord intervenu entre ledit chapitre et la confrérie du Saint-Sépulcre.

**20** : Voir 18.

**21** 1329.

Les doyen et chapitre de Notre-Dame ordonnent que soit célébrée chaque année, en l'église du Saint-Sépulcre, la fête du Saint-Sépulcre, le dimanche de l'octave de la Trinité<sup>13</sup>.

**22** : Voir 16.

**23** 1330.

Copie du règlement de la confrérie du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem.

**24** 1330.

Les confrères de la confrérie du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem nomment pour trois ans, Etienne Le Feurre, de Vendôme, prêtre, leur procureur général pour la collecte des dons et aumônes qui lui seront faits, et pour "prendre et recevoir confreres en la dite confrairie, de leur donner lettres sur ladite recepte, souz signet de plonc acoustumé, de recevoir et quitter ce qu'il devront pour leurs entrées".

**25** 1330.

Jugement des doyen et chapitre de Notre-Dame condamnant la confrérie du Saint-Sépulcre à payer annuellement 20 sous parisis de rente aux marguilliers et 14 sous parisis de rente au chapitre de Saint-Merry, en compensation de la diminution du nombre de paroissiens qu'a occasionnée la création du Saint-Sépulcre.

---

<sup>13</sup> La fête mobile de la Trinité avait lieu le premier dimanche après la Pentecôte.



## L 611

26

1330.

Les doyen et chapitre de Notre-Dame donnent procuration à Jean de Montcornet, Jacques Le Cras, Jean de Douai, Pierre de Lieuvilliers, Robert de Laon, Thomas Le Fevre, Guillaume Cussac, Arnoul de Clerefontaine et Guillaume de Heez, pour racheter à l'évêque de Paris une rente annuelle de 60 livres parisis et à l'archidiacre de Paris une rente annuelle de 100 sous parisis qu'ils leur devraient en raison de la juridiction de ces derniers sur le Saint-Sépulcre.

27

1330.

Les confrères du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem désignent, en assemblée générale tenue à Paris "en l'hostel dit de Bretagne", quatre gouverneurs : Henri Bortel, changeur, Guillaume Cussac, hôtelier, Arnoul de Clerefontaine, pelletier et Pierre de Crespi, tavernier ; et douze conseillers : Nicolas Quipie, Jacques Le Cras, Jean de Montcornet, Laurent d'Ayre, Robert Fieramort, Robert de Laon, Nicolas Mieice, Guillaume Le Grant, Thomas Le Fevre, Jean Roussel, Jean de Grisoiz, cordier, tous bourgeois de Paris et confrères.

A noter : Il est question, dans le texte, de 800 présents.

28

1332 (copie

1365).

Vidimus sous le sceau de la prévôté de Paris, d'une lettre par laquelle les doyen et chapitre de Notre-Dame se reconnaissent les débiteurs des confrères du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem qui leur ont prêté mille florins d'or de Florence pour le rachat à l'évêque de Paris d'une rente annuelle de 60 livres parisis et à l'archidiacre de Paris d'une rente annuelle de 100 sous parisis que les premiers leurs devaient en raison de leur juridiction spirituelle sur le Saint-Sépulcre.

29

1332.

Accord au Châtelet de Paris entre la confrérie du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem et Hommede (*sic*) Le Mareschal au sujet d'un mur mitoyen entre l'hôpital du Saint-Sépulcre et la maison de Le Mareschal.

A noter : Détails techniques sur le bornage et la construction.

30

1329 (copie

1333).

Guillaume de Chanac, évêque de Paris, vidime des lettres patentes par lesquelles son prédécesseur, Hugues Michel de Besançon, et lui-même alors

archidiacre, donnaient quittance aux doyen et chapitre de Notre-Dame du paiement des 60 l. p. de rente annuelle due en contrepartie de la reconnaissance par l'évêque et l'archidiacre de la juridiction spirituelle des doyen et chapitre sur l'hôpital, église et cimetière du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem et une aire d'un arpent et un centième au-delà.

A noter : - Vidimus d'une bulle du pape Jean XXII, du 5 août 1329, donnant son accord.

- Voir L 415, 3 ; il s'agit de 60 l. p. et non pas 600 l. p., comme il a été indiqué par erreur dans l'inventaire de L 415.

## L 611

**31, 32, 33**

1334.

Les doyen et chapitre de Notre-Dame donnent quittance à la confrérie du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem du paiement d'une somme en remboursement d'un prêt.

**34, 35 et 36**  
1580).

1354 (et copie

Le roi Jean II le Bon autorise la confrérie du Saint-Sépulcre à amortir les vingt cinq livres de rente annuelle qu'elle doit aux chevecier, chanoines et marguilliers clercs et laïcs de l'église Saint-Merry, et prend acte de la volonté de la confrérie de fonder une messe pour son âme jusque et après son décès.

A noter - mention de l'enregistrement à la Chambre des Comptes "*in registro anno Dominici M. CCC XLIX°*, folio LXVIII°.

- au dos : copie collationnée de la déclaration des rentes devant servir à l'amortissement, assises sur des maisons sises à Paris : devant l'huis de la chapelle Saint-Michel du Palais ; en l'île de la Cité ; en la rue Saint-Denis ; rue au Feurre ; rue de la Tonnellerie.

**37**  
siècle)

1354 (copie XVIIe

Extrait des registres de la Chambre des Comptes de l'amortissement précédent (34).

**38**

1367.

Les doyen et chapitre de Notre-Dame édictent un nouveau règlement relatif à la répartition du service de la première messe du matin, des messes en l'honneur du roi de France, des fondateurs de l'église du Saint-Sépulcre et de Saint-Georges, entre les titulaires des trois canonicats les plus anciens et les autres chanoines et chapelains de l'église du Saint-Sépulcre.

**39**  
1393).

1380 (copie

Vidimus par le garde de la prévôté de Paris de deux clauses d'une décision des doyen et chapitre de Notre-Dame relative à la création et la collation de canonicats et prébendes de l'église du Saint-Sépulcre.



Notification par le chapitre de Notre-Dame d'un accord passé entre Denis de Mauregart, chevecier, et Jean Boillart et Henri Hervy marguilliers clerks de l'église Saint-Merry d'une part et l'église du Saint-Sépulcre d'une part, relatif aux arrérages dus par celle-ci aux premiers, et au mode de paiements.

## L 611

## 40 bis 1 et 2

1762.

Copie, signifiée au chapitre du Saint-Sépulcre par Jarry, huissier au Parlement, d'un arrêt du Parlement confirmant les églises collégiales du Saint-Sépulcre, de Saint-Benoît-le-Bétourné, de Saint-Merry et de Saint-Etienne-des-Grès dans leur droit de se dire "chapitre", mais sans préjudice du droit de juridiction et de correction des doyen, chanoines et chapitre de Notre-Dame envers les chanoines, chapelains et bénéficiers de ces églises.

## 41

1402

-1424.

Accord, sous le sceau de la prévôté de Paris, par lequel les chevecier et marguilliers clerks de l'église Saint-Merry cèdent les vingt-cinq livres parisis annuelles qui leur étaient dues, pour abandon de leur droit de juridiction, par l'église du Saint-Sépulcre, contre la constitution par celle-ci en leur faveur d'une rente annuelle de vingt-cinq sous parisis sur une maison sise à Paris, rue des Prêcheurs.

A noter : Vidimus des lettres de nomination de Jean Boillard (1402) et Henri Hervy (1421) comme marguilliers clerks de Saint-Merry.

## 42

1423

-1424.

Accord sous le sceau de la prévôté de Paris, par lequel les marguilliers laïcs de l'église Saint-Merry cèdent les quarante livres parisis annuelles qui leur étaient dues, pour abandon de leur droit de juridiction, par l'église du Saint-Sépulcre contre la constitution par celle-ci en leur faveur d'une rente annuelle de quarante sous parisis sur une maison sise à Paris, rue des Prêcheurs.

## 43

1555.

Contrat devant les notaires parisiens Palanquin et Alart, du marché de commande par l'église du Saint-Sépulcre à Laurent Le Roy, fondeur de cloches, de Meaux, de la fonte de quatre cloches (mille livres, huit cents livres, six cents livres et cinq cents livres ; aux tons de Fa, Mi, Ré et Do). L'opération devra avoir lieu en la cour de l'abbaye Saint-Magloire ou à la maison du Barillet, rue Saint-Martin, "ou ledict Le Roy dict avoir fourneau dressé et accomodé".

Au dos : quittance devant les mêmes notaires du rachat des déchets de fonte par Le Roy.

Marché de commande passé par l'église du Saint-Sépulcre à Girard Laurens, maître tapissier de haute-lisse, demeurant à Paris rue Saint-Antoine, pour la fabrication de quatre grandes pièces de tapisserie "pour servir à l'entour des chaises du cueur de l'église du Saint-Sépulcre", "une aultre petite pièce pour servir au dessus de la porte dudit cueur, les dites pièces de tappisserie faire de haulte lis de l'histoire de la Passion, de pareille façon que une aultre tappisserie paincte sur toile qui sert ordinairement allentour des chaises et au dessus de la porte dudit cueur".

Au dos : quittance de paiement de G. Laurens.

**L 611**

**45**  
siècle].

S. d. [XVIIe

Extraits tirés d'un registre de l'archiconfrérie du Saint-Sépulcre marqué "M" relatifs à l'offrande du pain béni par Henri III et Marie de Médicis, et à la protection accordée par Louis XIV à la confrérie.

**L 612****1 à 203 (240 pièces)**

Eglise collégiale de Saint-Honoré  
1204 - 1792

## L 612

**1** 1204.

Eudes de Sully, évêque de Paris, confirme la donation faite par Renaud Chereins de neuf arpents de terre sis près des murs de Paris sur la route qui va à Clichy, en faveur du prêtre qui y desservira une chapelle à construire, ainsi que de la moitié des revenus de cette terre.

A noter : - le vocable de cette chapelle n'est pas précisé dans l'acte. Au dos, d'une main postérieure. "*De institutione capelle Sancti Honorati...*".

- Acte édité en partie dans M. Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, rééd. Lobineau, t. III, p. 76.

**2** 1205.

J[obert], doyen et le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris autorisent l'édification dans leur paroisse d'une chapelle près de la porte de Paris le long du chemin qui mène à Clichy et en définissent les droits et devoirs.

A noter : le vocable de la chapelle n'est pas indiqué dans l'acte ; au dos, d'une main contemporaine : "*Carta de constitutione capelle Sancti Honorati*".

**2 bis et ter** 1205-1720 (copie après 1720).

Copie imprimée et notes manuscrites des "Titres de la fondation et établissement de l'église et chapitre de Saint-Honoré de Paris" (1205-1720).

**2 quater** 1259.

Le pape Alexandre IV accorde quarante jours d'indulgence aux fidèles qui iront faire leurs dévotions à l'église Saint-Honoré le jour de la fête de ce saint.

A noter : voir B. Barbiche, *Les Actes pontificaux...* t. I, n° 1006.

**3** 1253.

L'official de Paris confirme une sentence arbitrale rendue par maître Barthélemy Béronde (*Béronde*), chanoine de Saint-Honoré dans un conflit entre les chantre et chapitre de Saint-Honoré et Etienne Saulnier (*Salnerius*) et sa femme au sujet du paiement des arrérages sur une maison et un jardin non précisés [au lieu-dit "Perrin-Gasselin", rue Saint-Denis].

**4 et 6** 1292 (et copie XVIIIe siècle).

Homologation par le garde de la prévôté de Paris de la donation faite par Guiart Le Cirier, drapier et bourgeois de Paris, aux chantre et chapitre de Saint-Honoré, d'une rente sur une maison sise à Paris au lieu-dit Perrin-Gasselin, rue Saint-Denis.

## L 612

**5 et 6** 1259 (copie XVIIIe siècle).

L'official de l'archidiacre de Paris confirme la donation faite pas Agnès, veuve de Foulques Le Gastellier (*Fulco Gastellarii*), confirmée par son fils Simon Le Gastellier, au chapitre de Saint-Honoré d'une rente assise sur une maison sise à Paris *extra muros* "dans la rue qui mène à la place aux Pourceaux près Saint-Honoré" (*in vico per quam itur ad plateam porcorum prope Sanctum Honoratum*).

**7** 1238  
-1373.

Copie de contrats d'achat de dîmes par le chapitre de Saint-Honoré à Clichy [-la-Garenne] (aux lieux-dits les Petits-Ajoncs et les Ajoncs-du-port-de-Neuilly [-sur-Seine] ), à Villiers-la-Garenne, à Chaillot et à Montmartre.

**8** S. d. [XVIIIe siècle].

Inventaire sommaire du "deuxième tiroir, lettre E" des archives de Saint-Honoré renfermant les contrats relatifs aux dîmes de Stains et Le Chesnay. (1217-1305).

**9 et 10** 1503-1651 (copie 1681-1682).

Copies d'une délibération capitulaire de Saint-Honoré et d'une décision de l'archevêque de Paris relatives à la fondation d'une messe à Saint-Honoré, en 1503, par Nicolas Le Mire, chanoine de cette église.

**11** à **17**  
-1620. 1414

Chapelle de Notre-Dame-des-Vertus, ou des Mèches, en l'église Saint-Honoré.

11. 1414. Alamanno Adimari, cardinal prêtre du titre de Saint-Eusèbe (dit le cardinal de Pise), nonce apostolique avec les pleins pouvoirs de légat *a latere* dans les provinces, diocèses et villes de Reims, Sens et Rouen, accorde une année et



quarante jours d'indulgence aux fidèles qui viendront faire leurs dévotions à plusieurs fêtes de l'année et feront des dons en faveur de la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus en l'église Saint-Honoré.

A noter : lettre initiale (A) décorée de trois fleurs de lys.

12. 1511. Les vicaires généraux au spirituel de l'évêque de Paris autorisent les chantre et chanoines de Saint-Honoré à créer une confrérie à la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus de cette église.

13. 1477. Jean Rolin, cardinal prêtre du titre de Saint-Etienne-*in-Coeliomonte*, et évêque d'Autun, accorde, sur la prière de Geoffroy Beaulfilz, cent jours d'indulgence aux fidèles qui viendront à certaines fêtes, faire leurs dévotions à la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus de l'église Saint-Honoré.

## L 612

14. 1531. Dame Philippes Chesnart, fille de feu Jean Chesnart, et veuve de Jacques de Bohain, bourgeois de Paris, soumet à la ratification des chantre, chanoines et chapitre de Saint-Honoré la présentation qu'elle fait de Pierre Bignon, prêtre du diocèse de Séz, pour la chapellenie Notre-Dame-des-Vertus de cette église, vacante par la mort de Jean Harel, prêtre.

15. 1598. Les chantre, chanoines et chapitre de Saint-Honoré confèrent à Jean Hue, prêtre du diocèse d'Arras, la chapellenie de Notre-Dame-des-Vertus en leur église, vacante par résignation de Jean Hudeau.

15 bis. 1598. Pièce de procédure dans un procès pendant au Châtelet de Paris entre l'église Saint-Honoré et Louis Augié, prêtre et curé de l'église paroissiale de Presles, relatif à une pièce de terre sise à Monsoult.

16. 1617. Les chantre, chanoines et chapitre de Saint-Honoré confèrent à Durand de Grizelles, prêtre du diocèse de Langres, la chapellenie de Notre-Dame des-Vertus en leur église, vacante par résignation de Jean Hue.

17. 1620. Les chantre, chanoines et chapitre de Saint-Honoré confèrent à Jean Tournier, clerc du diocèse de Langres, maître ès arts, la chapellenie de Notre-Dame-des-Vertus en leur église, vacante par résignation de Durand de Grizelles.

18

1382.

Aimery de Magniac, évêque de Paris, autorise Jean Le Bescot, conseiller du roi, doyen de Saint-Quentin, à Saint-Quentin, à fonder une chapellenie en l'église Saint-Honoré.

19

1477.

Jean Rolin, cardinal prêtre du titre de Saint-Etienne-*in-Coeliomonte* et évêque d'Autun, accorde, sur la prière de Henri Bocault, cent jours d'indulgence aux fidèles qui viendront, à certaines fêtes, faire leurs dévotions à la chapelle de Saint-Sébastien de l'église Saint-Honoré.

20

à

334  
1477

-1758.

Fondation d'obits et de messes en l'église Saint-Honoré par et pour les personnes suivantes (classement par ordre chronologique) :

20. 1477. Guillaume Drouet, marchand fripier, bourgeois de Paris.

21 et 22, 2 pièces. 1481 (copie 1495). Jean Quiéret, écuyer, de Noisy-le-Grand, exécuteur testamentaire de Marie Gaultier, sa femme.

A noter : Vidimus du contrat de mariage entre Jean Quiéret et noble demoiselle Marie Gaultier, devant le tabellion de Noisy-le-Grand, 1481 (22).

25. 1505. Exécuteurs testamentaires de Jean Guyart, chanoine de Saint-Honoré.

A noter : édité dans *L'obituaire de... Saint-Honoré*, par J.-L. Lemaître, Paris, 1987, p. 181.

24. 1533. Exécuteurs testamentaires de Jean [Giroudier], alias de Morennes, chanoine de Saint-Honoré.

23. 1534. Exécuteurs testamentaires de Jacques Lhuillier, prêtre chanoine de Saint-Honoré.

**L 612**

24 bis. 1588. Mathurin Gauquelin, maître maçon à Paris, rue du Chantre et Suzanne Boulle sa femme, Nicolas Leve (ou Lene) maître maçon à Paris, rue du Chantre, Jean Boullay, maître cordier, rue Saint-Martin et Nicolas Villot, marchand au faubourg Montmartre, donnent à Saint-Honoré des rentes assises sur des maisons sises à Paris : rue Jean Tison ; rue de La Croix [sans précision] ; rue du Chantre ; rue Saint-Sauveur ; au faubourg Montmartre et à la "chapelle Saint-Denis" ; une maison sise à Pontoise, rue de la Grande-Tannerie ; et une terre sise à Francourville.

26. 1628. Exécuteur testamentaire d'Antoine de Pisseboeuf, conseiller et aumônier du roi et chanoine de Saint-Honoré, par le don d'une rente constituée, en 1626, par contrat passé devant Morel et Turgis, notaires, en faveur de Pisseboeuf par Jean Le Nôtre "jardinier du roi en son palais des Tuileries" et Marie Jacquelin sa femme.

27. 1648. Antoine de Mauroy, abbé de Saint-Vincent de Bourges, chanoine de la cathédrale de Metz, exécuteur testamentaire de ses parents, Bonne Le Liepvre et Honoré de Mauroy, seigneur de Verrières, Bastilly et Saint-Martin-les-Daude, conseiller du roi en son Conseil d'Etat.

A noter : Il est question, incidemment, de travaux effectués pour la reconstruction du maître autel.

28, 29, 31 ; 3 pièces. 1657-1666. Guillaume Thomas, chanoine de Saint-Honoré, pour Pierre Hudebert, prêtre, conseiller et aumônier du roi et chanoine de Saint-Honoré et don d'une somme "pour estre employée à la construction des bastiments qui sefont présentement en ladite rue Saint-Honoré" .

30. 1665 (copie 1672). Extrait du testament de Denis Féron, prêtre, chanoine de Saint-Honoré fondant un obit en ladite église.

32. 1678. Demoiselle Philippes Rouoin, veuve de Bertrand Rannier, écuyer, seigneur de Marsac<sup>14</sup>, l'un des deux cents cheveu-légers de la garde du roi et capitaine à pointe en cette compagnie.

33<sup>1</sup> à 4. 1758. Exécuteurs testamentaires de Gilles Lecomte, prêtre, bachelier en théologie, chanoine de Saint-Honoré.

**34**

1733.

Louis Le Besgue de Majainville, prêtre, docteur en théologie du collège de Sorbonne, chantre et chanoine de Saint-Honoré fait don au chapitre d'une somme et d'une rente pour la construction d'une maison au cloître Saint-Honoré destinée à accueillir et loger les six enfants de chœur attachés à cette église, contre la constitution d'une rente viagère en faveur du donateur.

**35 à 46**  
(copie) 1669.

1209

---

<sup>14</sup> non identifié.

Collège des Bons-Enfants-Saint-Honoré :

35. 1209 (copie 1669). Copie d'un vidimus daté de 1248, de l'acte de fondation en 1209 par Etienne Berout d'une prébende dans l'église Saint-Honoré et après son décès, d'une maison (*domus*) pour treize pauvres clercs écoliers, sous la garde d'un chanoine de Saint-Honoré.

## L 612

36. 1432. Jacques Du Châtelier, évêque de Paris, unit le collège des Bons-Enfants (*collegium de Bonis pueris Sancti Honorati*) à l'église et au chapitre de Saint-Honoré qui en reçoivent l'administration.

A noter : autres exemplaires sous le 126 et 129.

37. 1432. Les maître et écoliers du collège des Bons-Enfants cèdent leurs droits et pouvoirs à l'église Saint-Honoré, en conséquence de l'union décrétée par l'évêque (voir 36).

38. 1432. Prise de possession du collège par le chapitre.

38 bis. 1497. Pierre Albert<sup>15</sup>, vicaire général au spirituel et au temporel pour l'archevêché d'Avignon de Giuliano Della Rovere<sup>16</sup>, cardinal évêque d'Ostie, autorise les écoliers du collège des Bons-Enfants à percevoir des aumônes et des dons, et accorde quarante jours d'indulgence aux fidèles qui les en pourvoieront.

A noter : acte mutilé de sa partie gauche.

39. 1533. Rapport de l'enquête menée par Pierre Cresteau, examinateur au Châtelet de Paris, pour la réunion du collège des Bons-Enfants à la messe canoniale de Saint-Honoré.

40. 1601. Jean de Vau, prêtre du diocèse d'Angers, maître et chapelain de la chapelle Sainte-Claire du collège des Bons-Enfants résigne ces deux office et bénéfice pour que l'union du collège au chapitre Saint-Honoré soit pleine et entière.

41. 1602. Le chapitre de Saint-Honoré prend possession du collège des Bons-Enfants.

42. 1602. Copie collationnée de la bulle du pape Clément VIII *in suprema dignitatis* du 14 octobre 1602, décrétant l'union du collège des Bons-Enfants au chapitre de Saint-Honoré.

43. 1602. Henri de Gondi, évêque de Paris, sur le rapport de son vicaire général au spirituel et au temporel et de l'official de Paris, décrète l'union du collège des Bons-Enfants au chapitre de Saint-Honoré.

44. 1603. Petites lettres patentes de Henri IV enjoignant au Parlement de Paris de faire publier les lettres d'union du collège des Bons-Enfants au chapitre de Saint-Honoré.

45. 1604. La chambre des vacations du Parlement de Paris ordonne une enquête sur l'état des lieux du collège des Bons-Enfants avant homologation des lettres d'union.

46. 1603. Arrêt de vérification de l'enregistrement des lettres d'union.

47

à

51

1209

-1314.

Dîme de Saint-Honoré à Aulnay-lès-Bondy.

<sup>15</sup> Cf. L-H. Labande, *Avignon au XVe siècle. Légation de Charles de Bourbon et du Cardinal Julien de la Rovère*, Monaco-Paris, 1920, p. 489 et index.

<sup>16</sup> Puis pape sous le nom de Jules II (1503-1513).

47. S. d. [vers 1209]. Robert Mauvelin et sa femme donnent à l'église Saint-Honoré leur fief dans la dîme d'Aulnay-lès-Bondy tenue par Raoul de Labbeville, cleric.

48. 1209. A[dam], archidiacre de Paris notifie que Raoul de Labbeville, cleric, a remis un muid de blé et un muid d'avoine, à percevoir sur sa dîme d'Aulnay-lès-Bondy, à Gui d'Orville, chevalier, comme gage de 25 l. p. dues à Hervé, cleric, au nom de l'église Saint-Honoré, et que Raoul de Labbeville et Raoul de Gonesse, chevalier, du fief duquel meut cette dîme, se sont portés garants.

49. 1213. Pierre de Nemours, évêque de Paris, notifie le don fait à l'église Saint-Honoré, par Raoul de Labbeville, cleric, de sa dîme d'Aulnay-lès-Bondy (tenue en fief de Jean de Labbeville), excepté un setier de blé appartenant à l'église de Villaines-sous-Bois.

## L 612

50. 1227. L'archidiacre de Paris notifie l'acceptation par Jean Elliz, chevalier, de la donation faite par Raoul de Labbeville, prêtre d'Argenteuil, à l'église Saint-Honoré de sa dîme d'Aulnay-lès-Bondy.

51. 1314. Renaud Beloce et Jean Guerault, d'Aulnay-lès-Bondy, reconnaissent devoir au chapitre de Saint-Honoré, 9 l. t. pour l'ammodiation de la dîme du chapitre à Aulnay-lès-Bondy.

**52**

1217.

Les frères Bouchard et Mathieu Mallet se déclarent cautions de la vente par un certain Thierry et Marguerite, sa femme, au chapitre de Saint-Honoré, de leurs droits sur la dîme du Chesnay, dont ils lui avaient déjà donné le cinquième.

**53**

1231

ou 1232.

Aymeri (*Hemericus*), archidiacre de Paris, notifie la vente faite par Jean Le Viautre et Isabelle sa femme au chapitre de Saint-Honoré de la neuvième partie de la dîme de Rocquencourt.

**54**

1220.

Etienne, archidiacre de Paris, notifie que Simon Du Plessis et sa femme ont engagé à Garnier, chanoine de Saint-Honoré au nom de cette église leur dîme de Courcelles pour 7 l. p. annuelles avec l'accord d'Etienne de Châtillon, du fief duquel elle meut.

55

à

82

bis  
1216

-1575.

## Dîme de Saint-Honoré à Ennery.

55. 1216. L., official de l'archidiacre de Pontoise, notifie la vente faite par Marguerite de *Urmerüs* aux frères Simon et Pierre de *Vena*, chevalier d'une partie de la grande dîme d'Ennery (*Aneriacum*), qu'elle avait reçue en dote de son père, V. de *Vena*.

56 et 57. 1216. G[eoffroy], archidiacre de Pontoise, et sur official notifient la donation faite par Simon de Gency, chevalier, au chapitre de Saint-Honoré d'une partie de la dîme d'Ennery, et la vente par le même au même du reste de l'autre moitié.

58 à 64, 69, 74. 1230-1231 et 1238. L'official de Paris (58), H., archidiacre de Pontoise, (59 et 69) et son official (63) notifient, Robert Des Poternes, chevalier, confirme (74), et Pierre d'Osny, chevalier (60) et Mathieu de Trie, chevalier (61), seigneurs du fief, approuvent la vente faite par Guillaume Maufiliastre, chevalier, et Marguerite, sa femme, au chapitre de Saint-Honoré d'une partie de la dîme d'Ennery, ainsi que de la seigneurie de la grange d'Ennery ou l'on porte annuellement la totalité de la dîme et l'"hôte" (*hospes*) qui y réside ; le vendeur se déclare quitte du paiement du prix de la vente (62).

65 à 68, 70, 75, 78, 80. 1230-1252 (copies XVIIIe siècle). Copies des pièces relatives à la vente de la dîme d'Ennery au chapitre de Saint-Honoré.

69 : Voir 58.

70 : Voir 65.



## L 612

71 et 72. 1237. L'official de Paris (71) et Aymon (*Haymo*), archidiacre de Pontoise (72) notifient la vente faite par Adam de Gency, écuyer, au chapitre de Saint-Honoré, d'une partie de la dîme d'Ennery.

73. 1305 : Vidimus par l'official de Paris des actes 56, 57, 71 et 72.

74. Voir 58 .

75. Voir 65.

76. 1252. Pierre d'Osny, dit Beauvallet (*Bellus Valletus*), chevalier, reconnaît avoir cédé en main-morte à l'église Saint-Honoré tous ses droits sur la dîme d'Ennery.

77. 1305. Vidimus par l'official de Paris des actes 56, 57, 71, 72 et 76.

78. Voir 65.

79. 1303-1305. Le vicaire [de l'archevêque de Rouen] à Pontoise vidime une lettre de 1303 par laquelle les chantre et chapitre de Saint-Honoré approuvent la vente faite par Jean, curé d'Osny, à Jean d'Ennery, fils de Thomas d'Ennery, d'un enclos (*curtillium*), d'une vigne et de tous ses droits sur la grange de la dîme d'Ennery.

80. Voir 65.

81 et 82. 1311-1325. Décision du vicaire de l'archevêque de Rouen à Pontoise et dans le vexin français (81) et sentence arbitrale de Hugues de Besançon, chantre de Paris (82) dans le conflit opposant le prieuré de Saint-Pierre de Pontoise et l'église Saint-Honoré, d'une part et la Maison-Dieu de Pontoise d'autre part, au sujet de la perception d'une partie de la dîme d'Ennery.

82 bis. 1575. L'official de Paris notifie un accord intervenu entre Guillaume Poisson, prêtre du diocèse de Rouen, curé de l'église paroissiale d'Ennery, et le chapitre de Saint-Honoré au sujet de la dîme d'Ennery.

**83, 83 bis et 84**  
1551.

1439 et

L'église de Saint-Honoré concède le bail à ferme des droits de sa terre de Fontenay-sous-Bois :

- en 1439, pour neuf ans, à Louis Jayneaux, laboureur du lieu (83 et 83 bis) ;

- en 1551, pour six ans, à Léonard Morin, laboureur du lieu, et Colette Morin, sa soeur, veuve de Thomas Héricourt, laboureur du lieu (84).

**85**

1565.

Pièces de procédures au Châtelet de Paris relatives aux enchères du bail à ferme des dîmes de Franconville dont le chapitre de Saint-Honoré possédait le quart.

**86**

à

**92**

**bis**

1226

-1563.

Dîme de Saint-Honoré à Garges-lès-Gonesse.

86 à 89. 1226-1228. L'official de Paris et l'official de G[oeffroy], archidiacre de Paris, notifient la vente faite au chapitre de Saint-Honoré par Raoul de Labbeville, prêtre d'Argenteuil, de ses droits sur la dîme de [Garges -lès-Gonesse] avec l'accord de son neveu et seigneur du fief, Jean de Labbeville, chevalier, et le don aux mêmes du revenu d'une terre à Garges pour fondation d'un obit à Saint-Honoré.



99 à 109 bis. 1526-1565. Le chapitre de Saint-Honoré baille à ferme sa dîme de Montsault aux personnes suivantes (classement par ordre chronologique) :

- 1526 : Jean Lefuevre, laboureur du lieu (100) ;
- 1535 : Etienne Guillou et Michel Charpentier, laboureurs du lieu (99).
- 1541 et 1544 : Michel Prévost, laboureur du lieu (102 et 103).
- 1549, 1550 et 1553 : Adam Bénard (ou Besnard), laboureur du lieu (101, 104, 106).
- 1555-1556 : Nicolas Flocquet, marchand et laboureur du lieu (105, 108).
- 1556 : Thomas Perreau, laboureur de Baillet-en-France (107), en procès au Châtelet de Paris contre Saint-Honoré à ce sujet (107 bis).

## L 612

- 1560 : Nicolas Briseville, laboureur du lieu (109 bis).  
 - 1563 : Louis Pygrujer et Robert Flocquet, laboureur du lieu (109).  
 - 1576. Arrêt du prévôt de Paris, maintenant le chapitre Saint-Honoré dans la jouissance de ses droits sur la dîme de Montsout, contre les prétentions des abbé et couvent du Val-Notre-Dame, ordre de Cîteaux, et Martin Tardu, Anne Prévost et Nicolas Thoret (110).

A noter : à rapprocher de 186.

110 bis. 1564. Jean Prévost, laboureur de Tournay, paroisse de Montsout, Balthazar Thiphaine et Antoine Levesque, marchands et laboureurs de Baillet-en-France, acquittent au chapitre de Saint-Honoré le montant de la dîme de Montsout pour 1561 et 1562.

111 et 111 bis  
 -1425. 1393

Dîme de Saint-Honoré au port de Neuilly-sur-Seine.

111. 1393. Sentence du prévôt de Paris, condamnant Jean Dot, demeurant au port de Neuilly-sur-Seine, à payer une rente et ses arrérages au chapitre de Saint-Honoré pour raison de sa terre de l'île au Mer<sup>17</sup> (à Neuilly).

111 bis. 1424-1425. Sentences des Requêtes du Palais maintenant le chapitre de Saint-Honoré dans la jouissance de sa dîme du port de Neuilly-sur-Seine contre les prétentions d'Etienne Bouchière.

A noter : Vidimus d'une lettre de Henri VI, roi de France et d'Angleterre du 28 juillet 1424, accordant sa sauvegarde au chapitre de Saint-Honoré.

**112 et 112 bis** 1261 (et copie XVIIIe siècle).

Le doyen de l'abbaye Notre-Dame-des-Vignes de Soissons, délégué par le pape comme arbitre, condamne Guillaume, curé de Dugny, à restituer au chapitre de Saint-Honoré, sa dîme de Stains.

**113** 1225 ou 1226  
 (copie 1245).

L'official de Paris vidime une chartre par laquelle Barthélémy, évêque de Paris, confirme le don fait par Aimery de Franconville, au chapitre de Saint-Honoré, de sa dîme de Franconville tenue en fief de son frère Raoul de Franconville.

<sup>17</sup> Voir René Sordes, *Histoire de Suresnes*, Suresnes, 1965, p. 504-505

**114**

1235.

L'official de l'archidiacre de Paris notifie que Raoul, curé d'Argenteuil, s'est reconnu quitte de la vente qu'il a faite au chapitre de Saint-Honoré d'une dîme (non précisée) revendiquée par l'abbaye de Saint-Denis [-en-France].

**L 612****115 à 129**

1238

-1438.

Dîme de Saint-Honoré à Villiers-la-Garenne.

115 à 122. 1238-1239 et 1251. Vente faite par Adam Haranc, chevalier, et Jeanne sa femme au chapitre de Saint-Honoré de la moitié de leur dîme de Villiers-la-Garenne (à prendre à Villiers-la-Garenne, à Chaillot et à Montmartre) et de la moitié d'une grange décimale (115, 117, 118, 119, 120). Accord donné à la vente : par Jean de Ruyaco, chevalier, et Clémence sa femme (116) ; par Eudes, abbé de Saint-Denis [-en-France] (121-122).

123. 1240. L'official de Paris notifie la quittance donnée par Gérard, prêtre, chapelain de la chapelle fondée en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois par Raoul *Actuarius*<sup>18</sup>, au chapitre de Saint-Honoré, d'une somme anciennement prêtée pour le rachat d'une dîme (non précisée) à Robert Haranc, écuyer.

124 et 125. S. d. [1434]. Supplique adressée au pape Eugène IV par le chapitre de Saint-Honoré pour obtenir la confirmation de l'union de l'église paroissiale Saint-Martin de Villiers-la-Garenne à la mense capitulaire, décrétée par l'évêque Jacques Du Châtelier en 1432 (voir 126 et 129).

126 et 129. 1432. Jacques Du Châtelier, évêque de Paris, unit l'église paroissiale Saint-Martin de Villiers-la-Garenne à la mense capitulaire de Saint-Honoré.

127. 1434-1437. L'official de Paris déboute André Thierry, curé de l'église paroissiale Saint-Martin de Villiers-la-Garenne des droits auxquels il prétendait malgré l'union de ladite église à la mense capitulaire de Saint-Honoré.

A noter : Vidimus de la bulle du pape Eugène IV, du 2 septembre 1434. (actuellement cotée L 320, 5).

128. 1438. Nicolas Fraillon *in utroque jure*, archidiacre de Paris, approuve l'union précédente.

129 : Voir 126.

**130****à****132**

1366

-1372.

Dîmes de Saint-Honoré à Clichy-la-Garenne et au port de Neuilly-sur-Seine.

130. 1372. Jean Lamassoult et Bourgot sa femme, donnent au chapitre de Saint-Honoré leur dîme sise à Clichy-la-Garenne et au port de Neuilly-sur-Seine.

131. 1366. Philippe d'Yvry, sergent d'armes du roi, vend à Jean Lamassoult et Jean Du Puis sa dîme de Clichy-la-Garenne et du port de Neuilly-sur-Seine, qu'il avait acquise de Geoffroy Le Breton.

<sup>18</sup> S'agit-il de son nom ou bien de sa fonction ? ("*Actuarius*" : administrateur de biens d'église).

132. 1367. Philippe d'Yvry, sergent d'armes du roi, et Perrenelle, sa femme, de Paris, vendent au chapitre de Saint-Honoré une dîme sise à Clichy-la-Garenne, au lieu dit "Petits-Ajoncs" du port de Lugny [Neuilly-sur-Seine] et entre le bois de Saint-Cloud et l'hôtel de l'abbaye de Saint-Denis [-en-France], qui fut à Jacques Brulle, de Villiers-la-Garenne.



## L 612

**1331 à 7**

1791.

Récépissés de documents délivrés par le Bureau des Archives [des département et municipalité de Paris] à Camus et Méchain, employés du "Bureau de féodalité" [des départements et municipalité de Paris] et à Jouvin, adjudicataire d'une maison rue Saint-Honoré, provenant des archives de Saint-Honoré et relatifs à des maisons du chapitre sises à Paris, rue des Bons-Enfants, rue Saint-Honoré, au cloître Saint-Honoré et rue Croix-des-Petits-Champs.

**1338**

et

**9**

1782

-1788.

Etat des réparations à faire, pour le chapitre de Saint-Honoré, à une maison (dont la localisation n'est pas précisée) louée à M. et Mme Dazard et sous-louée, pour partie, à Nicolas Rimmel, maître paumier (jeu de paume) y tenant boutique.

**13310**

1792.

Demande de recherche d'un certificat de retraite due à Antoine Barré, sacristain de Saint-Honoré pendant vingt-quatre ans.

**13311**

S. d. [fin XVIIIe siècle,

après 1779].

Inventaire sommaire des archives (ou de partie des archives) du chapitre Saint-Honoré, avec quelques annotations relatives à leur conservation ou destruction, (par le bureau de triage).

**134 et 135**

1432 et 1604

(supplément).

Collège des Bons-Enfants-Saint-Honoré.

134. 1432. Les chantre et chapitre de Saint-Honoré fondent une messe en l'honneur de l'évêque de Paris pour le remercier de l'union qu'il a prononcée du collège des Bons-Enfants ainsi que de l'église paroissiale Saint-Martin de Villiers-la-Garenne audit chapitre.

135. 1604. Jean Du Vair, ancien principal du collège des Bons-Enfants, chanoine de Saint-Honoré, approuve l'union du collège au chapitre de Saint-Honoré.

**136**

1610.

Sentence du prévôt de Paris déboutant François Auvray, habitant de la Courneuve, de ses prétentions contre le chapitre de Saint-Honoré.

## L 612

**137** 1700.

Ordonnance du Parlement délivrant au chapitre de Saint-Honoré une commission pour faire assigner devant cette cour les maîtres de la communauté des Petites Ecoles de Paris.

**138** 1681.

Arrêt du Parlement interdisant à Robert Guyot, chapelain de la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus de l'église Saint-Honoré, de disposer de son bénéfice sans autorisation préalable du chapitre.

**139** 1681.

Le chapitre de Saint-Honoré pourvoit Célestin Thoret du diocèse d'Orléans, de la chapelle de Notre-Dame des-Vertus, autrement dite "des Mèches", vacante par le décès de Robert Guyot.

**140** 1267.

L'official de Paris notifie la vente faite par Guillaume *Plastrarius anglicus* et Isabelle sa femme, bourgeois de Paris, à Guillaume de Wissous (*de Villa Cereris*), chanoine de Saint-Honoré et ses héritiers, d'une rente assise sur une maison leur appartenant sise à Paris, rue Henri-de-Guernelles.

**141** 1283.

L'official de Paris notifie la vente faite par le chapitre de Saint-Honoré à Nicolas de Montmartre, orfèvre, Marie sa femme, et leurs héritiers, d'une maison sise à Paris, rue Henri-de-Guernelles.

**142 et 143** 1446.

Le chapitre de Saint-Honoré baille à ferme sa dîme d'Aulnay-lès-Bondy :  
 - en 1446, à Jean Migneroy, maître d'école et "pédagogue" à Paris, curé d'Aulnay-lès-Bondy, pour trois ans (142).  
 - en 1531, à Pierre Dugeon et Antoine de Loson, laboureurs de Bondy, et Pierre Delaulnay, laboureur d'Aulnay (143).

**144** 1385.

Gui de Craon, seigneur de Clichy-la-Garenne, amortit à leur profit la dîme que les chantre et chanoines de Saint-Honoré ont au lieu dit les Ajoncs audit Clichy.

## L 612

**1451 à 4**  
1531-1557.

1385,

Sentences du Châtelet de Paris condamnant au paiement au chapitre de Saint-Honoré des arrérages de la dîme de Dugny les personnes suivantes :

- 1385 : Robert Karet, curé du lieu (145<sup>1</sup>).
- 1531 : Jean Royer, curé du lieu (145<sup>2</sup>).
- 1533-1534 : Jacques Danviller, prêtre, curé du lieu (145<sup>3</sup>).
- 1557 : Jacques Guetier, official de Paris, curé de Saint-Denis-[en-France], Dugny et du Bourget, et Martial Richevillain, prieur du prieuré de Deuil [la-Barre] (145<sup>4</sup>).

**146 à 155**  
(supplément).

1231-1774

Dîme de Saint-Honoré à Ennery.

146 . 1231 (copie 1305). Vidimus par l'official de Paris de l'acte 62.

147. 1446. Jean Le Charon, lieutenant général du bailli de Senlis, Siquart de Le Canel, licencié en droit civil, avocat, et Guillaume Romain, licencié en droit civil et canonique, procureur du roi au bailliage de Senlis, commissaires du roi et des Trésoriers de France sur le fait des francs-fiefs audit bailliage donnent levée de la main du roi mise sur la dîme d'Ennery appartenant au chapitre de Saint-Honoré et à l'Hôtel de Pontoise.

148 à 150. 1614. Pièces de procédure au procès pendant au Châtelet de Paris entre le chapitre Saint-Honoré et Hélène de Calonne, prieure de l'Hôtel-Dieu de de Pontoise, relatif à la dîme d'Ennery.

151 à 155. 1717-1774. Le chapitre de Saint-Honoré baille à ferme, pour neuf ans, sa dîme d'Ennery aux personnes suivantes (classement par ordre chronologique) :

- 1717 : Charles Piedeleu, vigneron et Marie de Boissy, sa femme, demeurant à Ennery (151).
- 1726 : Charles Piedeleu, François et Charles Piedeleu, ses fils (152).
- 1734 et 1745 : François et Charles Piedeleu, laboureurs du lieu (153 et 154).
- 1774 : André Caffin, laboureur du lieu et fermier de la fabrique de Saint-Maclou de Pontoise, et Marie-Anne Dardel sa femme (155).

**156, 157**

Le chapitre de Saint-Honoré baille à ferme sa dîme de Fontenay-sous-Bois :

- en 1508, pour six ans, à Jean et Germain Myngret frères, laboureurs du lieu (156).
- en 1525, pour deux ans, à Jean Cytelle, marchand bourgeois de Paris, demeurant au carrefour Guillori (157).

## L 612

**158 à 170**  
(supplément).

1470-1773

Dîme de Saint-Honoré à Franconville.

158, 159. 1470 et 1472. Le chapitre de Saint-Honoré baille à ferme pour trois ans à Jean Gentil, marchand épicier demeurant à Saint-Denis [-en-France], le quart de la dîme de Franconville.

160 à 164. 1598-1688. Pièces de procédure aux procès pendant au Châtelet de Paris entre le chapitre de Saint-Honoré et les personnes suivantes (classement par ordre chronologique) :

- 1598-1599 : Pierre Rousset, fermier des dîmes de Franconville pour l'année 1594 et receveur de l'abbaye de Saint-Denis [en-France] (160-162).

- 1597 : Mahé Leclerc, fermier des dîmes de Franconville pour 1597 (161).

- 1605 : Pierre Garnier, receveur de l'abbaye de Saint-Denis [en-France] pour sa terre et châteltenie de Cormeilles-en-Parisis (163).

- 1688 : Nicolas Costat, fermier des dîmes de Franconville, y demeurant, pour l'année 1673. (164).

165 à 170. Le chapitre de Saint-Honoré baille à ferme sa dîme de Franconville aux personnes suivantes (classement par ordre chronologique) :

- 1719 et 1727, pour neuf ans : Pierre Gillet et Louis Guérin, vigneron de Franconville (165 et 166).

- 1742 : Pierre Guérin et Louise Blondeau sa femme (167).

- 1765, pour quatre ans : Jacques Gentil, Jean Guérin et Jean Gillet (168).

- 1768, pour quatre ans : Jean Guérin, fermier et marchand de bois à Franconville (169).

- 1773 : Jean Guérin et Marie-Louise Gentil sa femme (170).

**171 à 179**  
(supplément).

1306-1521

Dîme de Saint-Honoré à Garges-lès-Gonesse et Dugny.

171. 1306. L'official de Paris notifie le dénombrement des dîmes de Garges [-lès-Gonesse] dues, sa vie durant, par Nicolas Buhort de Garges, écuyer, au chapitre de Saint-Honoré. 1427. Accord, aux Requêtes du Palais de Paris entre le chapitre de Saint-Honoré et Laurent Des Bordes, notaire et secrétaire du roi, au sujet de la dîme de Garges [-lès-Gonesse].

173a, b, c. 1434. Pièces de procédure d'un procès aux Requêtes du Palais, à Paris, entre Jean de la Poterne et Laurent Des Bordes, notaire et secrétaire du roi, relatif à la grange décimale et à la dîme de Garges [-lès-Gonesse].

174. 1446. Le prévôt de Paris vidime un mandement de Jean de Billy, seigneur de Mauregard et d'Inor ("Ynort"), et de Jean, seigneur de Ploisy et de Roissy-en-Parisis [-en-France], "commissaires du roi et des Trésoriers de France sur le fait des francs-fiefs, amortissements et nouveaux acquets en la prévôté et vicomté

de Paris du côté de l'Ile-de-France", levant la main du roi mise sur la dîme de Saint-Honoré à Garges [-lès-Gonesse].

175. 1450. Opposition au Châtelet de Paris contre la vente aux enchères d'une partie de la dîme de Garges [-lès-Gonesse] au lieu-dit "les Aulnoys des noes", comme héritage de feu Laurent Des Bordes.

176. 1505. Le chapitre de Saint-Honoré baille à ferme, pour un an à Jean Laurens, laboureur de Montmagny, les dîmes de Garges [-lès-Gonesse] et de Dugny.



## L 612

177. 1509. Jean Audoys, laboureur de Garges, prend à ferme de Jean Le Maistre, conseiller du roi et avocat au Parlement de Paris, et Jean Versous, avocat au Châtelet de Paris, seigneurs de Garges [-lès-Gonesse] une partie des dîmes du lieu.

178 et 179. 1518 et 1521. Pierre Du Vivier, praticien en cour laie, maire et garde de la justice de Garges [-lès-Gonesse] pour Nicolas Charmolue, avocat en Parlement, seigneur du lieu, dresse procès-verbal de l'enchère de la dîme du lieu et de l'opposition mise par le chapitre de Saint-Honoré.

## 180

1415.

Guillaume Cardonnel, maître ès arts et bachelier en droit civil, curé de Longjumeau se reconnaît débiteur vis-à-vis du chapitre de Saint-Honoré des arrérages de la dîme de Longjumeau.

**181 à 202**  
(supplément).

1490-1764,

Dîme de Saint-Honoré à Montsout.

181 à 185. 1490-1523. Le chapitre de Saint-Honoré baille à ferme sa dîme de Monsout aux personnes suivantes (classement par ordre chronologique) :

- 1490 : Antoine Dubois et Guyot Flocquet, laboureurs du lieu (181).
- 1505 : Guillaume Des Jardins, laboureur du lieu (183).
- 1511 : Jean Charpentier, laboureur du lieu et Oudin Charpentier, laboureur de Baillet-en-France (184).
- 1520 : Bertrand Rousseau, marchand de Moisselles (182).
- 1523 : Jean Charpentier de Cliquet, laboureur du lieu (185).

186, 187, 190. 1558-1572. Pièces de procédure au procès pendant au Châtelet de Paris entre le chapitre de Saint-Honoré et l'abbaye du Val-de-Marne, ordre de Cîteaux, et Martin Tardu, Anne Prévost et Nicolas Thoret, relatif à la dîme de Montsout.

A noter : à rapprocher de 110.

188<sup>A</sup> et B. 1567. Sentence du Châtelet de Paris condamnant les héritiers de Thomas Perreau, laboureur de Baillet-en-France, à payer les arrérages de la dîme de Montsout dus au chapitre de Saint-Honoré.

189, 191, 194, 195<sup>A</sup> et B. 1567-1599. Pièces de procédure au procès pendant au Parlement de Paris entre le chapitre de Saint-Honoré et le prieur du prieuré de Sainte-Honorine, de Conflans-Sainte-Honorine, au sujet de la dîme de Montsout.

A noter : à rapprocher de 96 et 97.

190 : Voir 186.

191 : Voir 189.

192 et 193. 1583-1594. Pièces de procédure d'un procès au Parlement de Paris entre le chapitre de Saint-Honoré et Pierre Rouet, prêtre, curé de Montsout, relatif à la dîme de Saint-Honoré à Montsout.

194 et 195 : Voir 189.

**L 612**

196 à 202. 1617-1764. Le chapitre de Saint-Honoré baille à ferme la dîme de Montsout aux personnes suivantes (classement par ordre chronologique) :

- 1617 : Louis Cottin (196).
- 1623 : Crespin Parfond (197).
- 1641 : Pierre Chullot (198).
- 1721 : pour neuf ans, Jean Darenne, marchand de Montsout, et Marguerite Baron, sa femme (199).
- 1746, 1754 et 1764 : Louis Delacour, laboureur, et Angélique Demachy sa femme, demeurant au Grand-Gournay, paroisse de Montsout (200 à 202).

**203**  
siècle].

S. d. [fin XVIIIe-début XIXe

Ancienne chemise du bureau du triage des titres, portant l'indication sommaire des "anciens titres de l'église Saint-Honoré".

## **L 613**

**1 à 35 (48 pièces)**

Eglise collégiale de Saint-Louis-du-Louvre  
833 (copie) - 1790

- ◇ union des églises collégiales Saint-Nicolas-du-Louvre  
et Saint-Thomas-du-Louvre  
sous le vocable de Saint-Louis-du-Louvre (1740)
  
- ◇ union du chapitre de Saint-Maur-des-Fossés  
à celui de Saint-Louis-du-Louvre (1749)

## L 613

1 à 4

1740.

Union des chapitres de Saint-Thomas et de Saint-Nicolas-du-Louvre sous le vocable de Saint-Louis-du-Louvre.

1. S. d. [XVIII<sup>e</sup> siècle]. Bordereau d'analyse sommaire d'un carton qui renfermait les "titres de l'union des chapitres de Saint-Thomas et de Saint-Nicolas du Louvre en 1740 sous la dénomination de Saint-Louis-du-Louvre".

2. 1740. Brevet du roi Louis XV autorisant l'archevêque de Paris à réunir les anciens chapitres de Saint-Thomas et Saint-Nicolas du Louvre sur le vocable de Saint-Louis, tout en supprimant sept prébendes.

3. 1740. Lettre d'union de Charles de Vintimille, archevêque de Paris.

A noter : sceau plaqué.

4. 1740. Lettres patentes d'union de Louis XV.

5

à

17

1744

-1751.

Union du chapitre de Saint-Maur-des-Fossés au chapitre de Saint-Louis-du-Louvre.

5. 1748. Brevet du roi Louis XV autorisant l'archevêque de Paris à réunir le chapitre de Saint-Maur-des-Fossés à celui de Saint-Louis-du-Louvre.

6 et 7. 1744 et 1748. Accords entre les chapitres de Saint-Louis-du-Louvre et de Saint-Maur-des-Fossés au sujet du projet de réunion.

8. 1749. Accord entre Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, et le chapitre de Saint-Maur-des-Fossés, relatif aux modalités d'application des obligations réciproques d'un autre accord, de 1653, entre leurs prédécesseurs respectifs.

9. 1749. Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, réunit le chapitre de Saint-Maur-des-Fossés à celui de Saint-Louis-du-Louvre.

A noter : - sceau plaqué en mauvais état.

- une copie en est conservée en L 614, 51<sup>2</sup>.

10. 1749. Information de Louis-Charles-Vincent de Salabery, conseiller du roi en la Grand Chambre du Parlement, sur l'opportunité ou non de l'union.

11. 1749. Copie du procès-verbal de visite et d'estimation en vue de leur démolition des bâtiments de Saint-Maur-des-Fossés et des maisons en dépendant, par Louis-Claude Boullée et Nicolas-François Delcourt, architectes experts bourgeois de Paris et Gabriel Pothénot, greffier des Bâtiments.

12 à 15. 1748. Lettres de résignation de vicairies perpétuelles de l'église de Saint-Maur-des-Fossés par :

- Jean-Jacques Le Vavasseur, prêtre du diocèse de Coutances (12).

- Jean-Pierre d'Iharse, prêtre du diocèse de Bayonne (13).

- Pierre-François Bailly, prêtre du diocèse de Paris (14).

- Jean-Pierre Dufour, prêtre du diocèse de Coutances (15).

16. 1749. Procès-verbal de l'opposition des curé, syndics, marguilliers et habitants de Saint-Maur-des-Fossés, à l'union de ce chapitre à celui de Saint-Louis du Louvre.

17. 1751. Extraits d'arrêts, décrets et décisions relatifs à l'union.

## L 613

- 18** S. d. [XVIIIe siècle].
- Ancienne chemise portant un inventaire sommaire des pièces du carton relatif à l'union de Saint-Thomas et Saint-Nicolas-du-Louvre et de Saint-Louis-du-Louvre et Saint-Maur-des-Fossés.
- 19** 1239.
- Anselme de Garlande, seigneur de Tournan-en-Brie et Alix (*Aelips*) sa femme, vendent à Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, leur dîme et leur grange décimale, de Marles-en-Brie, qu'ils avaient achetés à Pierre *de Villanis*, prévôt de Saint-Martin de Champeaux.
- 20** 1789.
- Mémoire imprimé présenté par Louis Lambin, laboureur et négociant, contre Liborel, curé de Marles-en-Brie, "en présence du chapitre royal de Saint-Louis-du-Louvre et des sieurs Bourgeois et Brière de Mondétour, l'un ci-devant fermier, l'autre économiste général des revenus de l'abbaye royale de Chaage-lès-Meaux [Notre-Dame de Chaage], intervenans et demandeurs dans un procès au Parlement de Paris relatif à la dîme de Marles-en-Brie".
- 21** 1570.
- Le chapitre de Saint-Maur-des-Fossés baille à ferme pour neuf ans à Jean Boullenger, marchand et laboureur de Neuilly-sur-Marne, sa dîme de Neuilly-sur-Marne.
- 22** 1472.
- Le chapitre de Saint-Louis-du-Louvre fonde une messe pour son bienfaiteur le cardinal de Fleury et sa famille, avec concession perpétuelle "d'une des deux principales chapelles de la dite église, dont la construction est très avancée et au dessus de laquelle les armes de son éminence seraient placées", fondation agréée par le cardinal.
- 23** 1790.

Extraits des délibérations du chapitre de Saint-Louis-du-Louvre relatives à la prise de possession de la prévôté du chapitre par Beaudoin, grand maître du collège du Cardinal-Lemoine à Paris.



## L 613

24

à

2712

1280

-1709.

Copie de documents relatifs aux biens et droits de l'abbaye, puis chapitre de Saint-Maur-des-Fossés, en particulier à Nogent-sur-Marne, 833 (copie).

24. 833 [copie du XVIIIe siècle]. Copie (incomplète) du diplôme de l'empereur Louis le Pieux du 25 août 833 soumettant le monastère de Glanfeuil à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés et prenant l'un et l'autre sous sa protection.

A noter : L'acte sur lequel la copie a été faite est très vraisemblablement l'actuel Arch. nat., K 9, 8<sup>2</sup> publié *in extenso* dans *Monuments historiques, K, cartons des rois*, par J. Tardif, Paris, 1866, 127. Ce dernier acte n'est en fait qu'un faux du XIe ou XIIe siècle (cf. *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern, 751-918*, nach Johann-Friedrich Böhmer, neubearbeitet von Engellert Mühlbacher, Innsbrück, 1889 (J-F Böhmer *Regesten Imperii*, I), p. 334-335).

25<sup>A</sup> et B. 1280 (et copie). L'official de Paris notifie l'affranchissement de Robert de Nogent, orfèvre et de ses descendants par l'abbaye de Saint-Pierre et de Saint-Maur-des-Fossés, dont il était l'homme de corps (*homo de corpore*).

26. S. d. [XIVe ou XVe siècle]. Extraits d'un "cartulaire marterologes" de Saint-Maur-des-Fossés, pour les années 1273 à 1281, relatifs à des poursuites intentées au criminel par l'abbaye contre des habitants de Nogent-sur-Marne et mettant en évidence les droits de justice de l'abbé de Saint-Maur sur sa terre de Nogent, en particulier contre ceux du prévôt de Paris.

A noter : Ce "Cartulaire est en fait le *Livre noir* de l'abbaye, conservé en original sous la cote LL 48. Ces extraits ont été publiés en même temps que ce registre dans Anne Terroine, *Un abbé de Saint-Maur-des-Fossés au XIIIe siècle, Pierre de Chevry (1256-1285), avec l'édition des plus anciens cas de justice de Saint-Maur-des-Fossés*. Paris, 1968 (Société d'histoire du droit ; collection d'histoire institutionnelle et sociale, 1) p. 167 et suivantes.

271 à 10. 1570-1709. Extraits collationnés des registres du bailliage de la terre et seigneurie de Nogent-sur-Marne pour l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés et relatifs à Nogent-sur-Marne (fête de la ville, le jour de la Saint-Saturnin ; jeux prohibés ; élection d'un maître d'école ; nominations des "messieurs et gardes des grains, foins et vignes de Nogent-sur-Marne").

A noter : voir Z<sup>2</sup> 2664 à 2701 : Registres des audiences du bailliage de la justice et seigneurie de Nogent-sur-Marne pour le chapitre de Saint-Maur-des-Fossés (puis de Saint-Louis-du-Louvre).

2711. 1706. Sentence des Requêtes du Palais déboutant Jean Héricourt, Nicolas Quemain et Antoine de Montmartre, vigneron et habitants de Nogent-sur-Marne de leur prétention à se dire "messieurs et gardes des vignes" de Nogent-sur-Marne pour le chapitre de Saint-Maur-des-Fossés.

2712. S. d. [fin XVIIIe siècle]. Ancienne chemise portant une analyse sommaire des documents du 26.

38

à

35  
1744

-1749.

Supplément intégré dans le carton L 613 à l'occasion du reclassement de 1919.

28<sup>A et B</sup>. 1749. Extraits collationnés des registres du Parlement de Paris relatifs à l'union de Saint-Maur-des-Fossés à Saint-Louis-du-Louvre.

29. 1761. Mandement du roi Louis XV, sous le sceau du Conseil de Chancellerie, accordant le privilège de *committimus* devant les Requêtes de l'Hôtel au chapitre de Saint-Louis-du-Louvre.

30. 1758. Le chapitre de Saint-Louis-du-Louvre baille à ferme à Etienne Sédillot, prêtre, curé de Longvilliers, représenté par son procureur Jean Sédillot son frère, marchand et laboureur, demeurant à Francourville, la moitié de ses grosses dîmes de Longvilliers.

**L 613**

31 à 33. 1750, 1759 et 1769. Le chapitre de Saint-Louis-du-Louvre concède à ferme pour neuf ans, sa dîme de Magny-le-Hongre aux personnes suivantes :

- en 1750 et 1759 : Etienne Hébert et Marie-Geneviève Cadot, sa femme, laboureur du lieu (31 et 32).

- en 1769 : Philippe Rousseau, laboureur du lieu (33).

34. 1779. Accord devant notaires, entre le chapitre de Saint-Louis-du-Louvre et François-Louis Campigny, prêtre, curé de Neuilly-sur-Marne au sujet de la jouissance de la dîme de Neuilly-sur-Marne.

35. 1744. Jean-Charles de Mayne, prêtre, chanoine et receveur de Saint-Louis-du-Louvre, et comme procureur des Pères Trinitaires de l'Hôtel-Dieu d'Enghien-lès-Bains baille à ferme à Henri Gastellier, laboureur et hôtelier d'Epinay-sur-Seine, la grande dîme de la paroisse d'Epinay-sur-Seine, appartenant au chapitre et à l'Hôtel-Dieu.

**L 614**

**1 à 91 (112 pièces)**

Collège puis église collégiale de  
Saint-Nicolas-du-Louvre

[et église collégiale Saint-Thomas-du-Louvre]

1187 (copie) - 1781

## L 614

11 à 9  
[après 1653].

1187 (copie) -

Extraits d'un cartulaire de l'église Saint-Thomas-du-Louvre, de *l'Historia Universitatis Parisienris*, de Du Boulay (Paris, 1665-1673, 6 vol.), copies de bulles pontificales d'Urbain III (1187), Clément III (1189), Innocent III (1199 ?), Grégoire XI (1371), et "mémoires pour l'antiquité de l'église Saint-Nicolas-du-Louvre", corrigeant, entre autres des erreurs commises par Du Boulay, en particulier au sujet des statuts de cette église, et mémoire pour le chapitre de Saint-Nicolas-du-Louvre contre le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, pour un procès pendant au Parlement relatif aux fonctions curiales prétendues par le chapitre à l'intérieur de son cloître.

2  
(copie).

1215

G., doyen, et le chapitre de Saint-Thomas-du-Louvre accordent des jours d'indulgence aux fidèles qui viendront faire leurs dévotions en leur église à certaines fêtes et qui feront des dons pour l'agrandissement du bâtiment.

A noter : l'original est sous la cote L 615, 7.

3

1234.

L'official de Paris notifie la vente faite par Ferry Batteste, écuyer de Gentilly, et Gile (*Gila*), sa femme, à l'hôpital des Pauvres-Ecoliers-de-Saint-Nicolas-du-Louvre de leur dîme de Bonneuil-sur-Marne.

A noter : sceau de l'official.

4

1238.

L'official de Paris notifie la vente faite par Gui de Palaiseau (*de Palaciolo*), chanoine de Paris, de sa dîme de Villiers-le-Bâcle (*Villaribus juxta Salices*) à l'hôpital des Pauvres-Ecoliers-de-Saint-Nicolas-du-Louvre.

A noter : sceau (incomplet) de l'official.

5

1256.

L'official de Paris notifie que Jean *de Bergeriis*, écuyer, fermier d'une partie de la dîme de l'hôpital Saint-Thomas-du-Louvre à Bonneuil-sur-Marne (auquel il doit des arrérages), a fait don à ce dernier d'une grange audit lieu, avec libre passage sur le pont sur la Marne, afin d'en faire la grange décimale.

6  
siècle).

1293 (copie XVIIIe

Le roi Philippe IV le Bel amortit les rentes et biens fonds donnés aux écoliers de Saint-Nicolas-du-Louvre [hôpital des Pauvres-] suivants :

- une terre sise entre le Roule et le bois de Rouvret, au lieu dit l'Epine pouilleuse (*Ad spinam pediculosam*) ;

**L 614**

- une terre sise près de la léproserie du Roule ;
- une terre sise à Chaillot ;
- un cens sur une maison sise à Paris, rue de la [Vieille-] Tisceranderie ;
- un cens sur une maison sise à Paris, en la Sellerie-de-la Grand'rue (*Celleria magni vici*) ;
- un cens sur cinq maisons sises à Paris, rue Fromenteau.

A noter : voir G. Lebel, Catalogue des actes de l'abbaye de Saint-Denis relatifs à la province ecclésiastique de Sens de 1151 à 1346, Paris, 1935, p. 221, n° 1169.

7

1302.

L'official de Paris notifie une sentence arbitrale prononcée par Gui d'Argenteuil, professeur de droit civil, chanoine de Verdun, demeurant à Paris au port Saint-Landry, dans un conflit opposant le maître ou proviseur des Pauvres-Ecoliers-de-Saint-Nicolas-du-Louvre, d'une part, et Etienne *de Calido-Furno* [de Chauffour] d'autre part, au sujet d'un cens sur deux chambres (*cameras*) sises à Paris, devant l'église Saint-Honoré.

8

1305.

L'official de Paris, notifie la sentence arbitrale prononcée par Guillaume de Baufet, évêque de Paris, dans un conflit opposant Gerbert, maître ou proviseur de la maison des Pauvres-Ecoliers-de-Saint-Nicolas-du-Louvre et les doyen et chapitre de Saint-Thomas-du-Louvre, au sujet d'un cens sur une place non précisée.

9

1317.

Les exécuteurs testamentaires de Robert Euroud, bourgeois de Paris, et de Marie l'Euroude sa femme, fondent une chapellenie en l'église des Pauvres-Ecoliers-de-Saint-Nicolas-du-Louvre à la nomination de l'évêque de Paris, par le don d'une rente sur le four du village de la Chapelle près Paris (la Chapelle-Saint-Denis) dépendant de l'abbaye de Saint-Denis [-en-France] ; le premier chapelain en sera Robert de Saint-Denis, prêtre.

10

1338.

L'official de Paris notifie la fondation faite par les exécuteurs testamentaires d'Agnès de Garlande (ou Gallande), alias de Périgny, veuve de Jean de Garlande (ou Gallande), écuyer, seigneur de Tournan-en-Brie, de messes et obits à l'église de Saint-Nicolas-du-Louvre, par deux dons en argent dont l'un destiné à acheter une croix reliquaire d'argent pour une relique de la Vraie Croix conservée dans cette église.

A noter : extrait substantiel du testament, de 1337.

## L 614

11

1347.

Testament de Gilles de Ravières (*de Raveriis*), curé de l'église de Cour-l'Evêque, au diocèse de Langres, élisant sa sépulture dans l'église de Saint-Nicolas-du-Louvre, et lui faisant entre autres choses, don d'une rente sur une maison à Courcelles, au diocèse de Paris<sup>19</sup>, d'une vigne à Chatou, et de plusieurs sommes.

12

1350.

Jean de Gournay, chanoine de l'église collégiale Notre-Dame-du-Val de Provins, neveu et héritier de Jean de la Queue [-en-Brie], chanoine de Soissons, lui-même cousin et héritier d'Isabelle, femme de Jean Du Ban, de la Queue-en-Brie, vend aux Pauvres-Ecoliers-de-Saint-Nicolas-du-Louvre et au collège des Bons-Enfants de la porte Saint-Victor, une maison sise près du château (*Castrum*) de la Queue-en-Brie et plusieurs cens et rentes en argent.

13

1361.

Jugement de Jean Des Marés, bailli de l'évêque de Paris, confirmant la donation faite par Geoffroy Pennesot et Jacqueline sa femme, à Jean de Villacoublay, doyen, et au chapitre de Saint-Thomas-du-Louvre, d'une maison et d'un jardin non précisés.

14

1365 (copie XVIIe ou XVIIIe

siècle).

Copie collationnée de lettres patentes par lesquelles le roi de France Charles V, condamne le prévôt de Paris et des sergents du Châtelet à faire amende honorable en raison d' "excès" par eux commis dans la chapelle et le cimetière de Saint-Nicolas-du-Louvre, lieux jouissant de l'immunité judiciaire et de la sauvegarde royale, qui sont, par la même occasion, confirmées.

15

1392.

Pierre d'Orgemont, évêque de Paris, seigneur de Méry-sur-Oise, échange avec le collège des Pauvres-Ecoliers-de-Saint-Nicolas-du-Louvre, une rente sur deux maisons sises à Paris, rue des Lavandières, contre une grange et une dîme à Méry-sur-Oise.

<sup>19</sup> Courcelles : vraisemblablement Courcelles-en-Bassée, Seine-et-Marne, arrond. de Provins, cant. de Montereau-Faut-Yonne.



A noter : partie supérieure du sceau de cire rouge sur double queue de parchemin. Moulage conservé aux Arch.nat. sous la cote Supplément n° 1450.

## L 614

**16**

1399.

Guillaume Aguilon, procureur de l'évêque de Paris, notifie à Guillaume Daoins, fermier de la dîme de Saint-Nicolas-du-Louvre à Bonneuil-sur-Marne, la levée de la main de l'évêque mise sur cette dîme pour défaut de foi et hommage.

**17,****20,****21**

1409

-1424.

Le chapitre de Saint-Thomas-du-Louvre baille à rente au collège de Saint-Nicolas du-Louvre, une "basse maison couverte en manière d'appentiz" et une petite cour sises à Paris, rue Saint-Thomas-du-Louvre (17) ; et pièces de procédure dans un procès y relatif entre les parties au Châtelet de Paris (20 et 21).

A noter : le document 17 renferme de très intéressantes précisions relatives aux travaux prévus et au règlement de mitoyenneté.

- un vidimus en est conservé sous la cote L 615, 38.

**18**

1413

-1415.

Guillaume Chappelu, sergent d'armes du roi et bourgeois de Paris et Jean Tortel, clerc, demeurant à Paris, exécuteur testamentaire d'Amelot La Chappelue, femme dudit Guillaume, fondent un obit par le don au collège de Saint-Nicolas-du-Louvre, d'une rente sur une maison sise à la Chapelle-Saint-Denis.

**191 à 3**

1420.

Le collège de Saint-Nicolas-du-Louvre, du consentement des exécuteurs testamentaires de Geoffroy de Dampmart, clerc de la Chambre des Comptes de Paris, réduit à deux le nombre des sept messes fondées en son église par le don d'une somme d'argent (vidimus de son testament, 19<sup>3</sup>).

**20 et 21** : Voir 17.

**22**

1446.

Renouvellement du bail de la rente du collège de Saint-Nicolas-du-Louvre, sur une maison sise à la Chapelle-Saint-Denis, devant le four de la chapelle, en faveur de Pierre Avalon, laboureur du lieu.



## L 614

**23** 1531-1537  
(copies).

Fondation d'une chapellenie en l'église de Saint-Nicolas-du-Louvre, par Martial Galichier, docteur en droit canonique, conservateur des privilèges apostoliques de l'Université de Paris, chanoine de Paris et chanoine et archidiacre de Brie en l'église de Meaux, par un don en argent.

**24** à **30**  
1548  
-1570.

Fondation d'obits et de messes en l'église de Saint-Nicolas-du-Louvre par et pour les personnes suivantes (classement par ordre chronologique) :

- 1548 : Pierre Boudet, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas-du-Louvre (24).
  - 1561 : Exécuteurs testamentaires de Jean Toutnoir, cleric de Paris (25<sup>1</sup> et 2 ; 2 pièces).
  - 1564 : Exécuteurs testamentaires de Léonard de la Faye, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas-du-Louvre (28).
  - 1568-1569 : Claude Boutin, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas-du-Louvre, curé de Pierrelaye (26 et 27 ; 2 pièces).
- A noter : voir également 80.
- 1569-1570 : Exécuteurs testamentaires de Pasquier Loys, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas-du-Louvre (29 et 30 ; 2 pièces).

**31** 1577.

Le chapitre de Saint-Nicolas-du-Louvre baille à ferme pour six ans à Mathurin Le Saulnier, prêtre, curé de Bonneuil-en-France, la moitié de sa dîme du lieu.

**32** 1579.

Pierre Gentis, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas-du-Louvre, exécuteur testamentaire de Catherine Rousseau, sa servante, fonde un obit par don d'une somme d'argent.

**33** 1588.

Le chapitre de Saint-Nicolas-du-Louvre baille à ferme pour trois ans à Jean Lucet (ou Lusset), curé de Bonneuil-en-France, la moitié de sa dîme du lieu.

**34**

1619.

Les exécuteurs testamentaires de Louis Mangeant, conseiller du roi et agent du roi en Piémont, fondent un obit en l'église Saint-Thomas-du-Louvre par le don d'une somme d'argent.

A noter : il est bien question de Saint-Thomas et non de Saint-Nicolas-du-Louvre.

## L 614

35

à

43

1624

-1689.

Fondation d'obits et de messes en l'église de Saint-Nicolas-du-Louvre par et pour les personnes suivantes (classement par ordre chronologique) :

- 1624-1625 : Jean Haygneret, chanoine de Saint-Nicolas-du-Louvre, par don d'une rente que Vincent Canu, boulanger de Paris, et Michelle Amouton, sa femme, touchaient sur Saint-Nicolas-du-Louvre (35).

- 1630-1636 : fondation de Gilles de Metz.

- 1630 : Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, autorise Gilles de Metz, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, conseiller du roi en son conseil d'Etat et maître d'hôtel ordinaire du roi, à faire construire un autel dans l'église de Saint-Nicolas-du-Louvre, au côté droit de l'entrée du choeur et du côté gauche et près du grand autel, sous l'invocation de Jésus, ou des Cinq Plaies, ou de la Sainte-Croix, et à offrir des tableaux pour orner cet autel, fondé par don d'une somme d'argent (37).

A noter : sceau plaqué, détérioré, de l'archevêque.

- 1636 : fondation d'obit en sa faveur par Arnoul de Nouveau, seigneur de Fromont, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, grand maître des Courriers et surintendant général des Postes et relais de France, et Etienne Parfaict, conseiller du roi et contrôleur général de sa maison, exécuteur testamentaire dudit de Metz (36).

- 1633 : Fremin Haouy, dit Le Lorrain, garçon tailleur, demeurant au cloître Saint-Nicolas-du-Louvre, propriétaire d'une rente sur la maison à l'enseigne de Saint-Philippe audit cloître (38).

- 1651 : Charles Fuyant, sieur Du Laurier, conseiller du roi et trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres en Berry, et Julienne Richard, sa femme, Antoine de Coeurlis, écuyer, sieur de Fontayne, exempt des gardes du corps du roi, et Jeanne Richard, sa femme, pour Pierre Richard, dit Milan, chirurgien et valet de chambre du roi, dont elles sont héritières (39).

- 1652-1670 : Nicaise Du Moulin, portier du cloître de Saint-Nicolas-du-Louvre, et Catherine Le Comte, sa femme (et confirmation en 1670) (40).

- 1666 : Antoine Grandet, sieur de la Villette, prévôt et chanoine, et Jacques Marotin, chanoine de Saint-Nicolas-du-Louvre, exécuteurs testamentaires de Nicolas Rousseau, prêtre, chanoine de cette église, par don d'une rente qui était due audit Rousseau par le chapitre (41).

- 1684 : Pierre Richard, prêtre, chanoine et receveur de Saint-Nicolas-du-Louvre, pour Jean Richard et Catherine Legros, ses père et mère (42).

- 1689 : Marie Le Gras, veuve de François Le Picart, officier d'Anne d'Autriche, demeurant à Paris, rue Saint-Thomas-du-Louvre, à l'hôtel de Rambouillet (fondation confirmée par François de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris) (43).

44

1542 (copie

1668).

Lettres *ad perpetuam rei memoriam* de Louis de Vendôme<sup>20</sup>, cardinal diacre de Sainte-Marie-*in-Porticu*, dit le cardinal de Vendôme, légat *a latere* du pape Clément IX auprès du roi de France, confirment les lettres-vidimées de Jean Du Bellay, cardinal prêtre du titre de sainte-Cécile et évêque de Paris, du 25 janvier 1542, transformant les collège et chapelle de Saint-Nicolas-du-Louvre en un prévôt et un chapitre collégial.

A noter : en tête sont peintes les armes du cardinal.

---

<sup>20</sup> 1615-1669, petit-fils naturel du roi Henri IV et de Gabrielle d'Estrée, duc de Vendôme, puis cardinal (1667-1669).

## L 614

**45<sup>1</sup>** à **3**  
1696  
-1714.

Deux extraits de registres capitulaires de Saint-Maur-des-Fossés et d'un acte notarié, relatifs à la fondation d'un obit par Anne et Jeanne Deschamps, demeurant à Paris, rue Perdue, paroisse de Saint-Etienne-du-Mont, pour leur feu frère Deschamps, chantre de cette église, par don d'une rente sur l'hôtel-de-Ville de Paris (3 pièces).

**45<sup>4</sup>** 1714.

Pierre Crochet, avocat en Parlement, demeurant à Paris, rue de la Colombe, paroisse de Saint-Landry, et Marc Héron, marchand et bourgeois de Paris, demeurant au marché aux Poirées près Saint-Eustache, exécuteurs testamentaires d'Antoine Chertemps, leur oncle, prêtre, chanoine de Saint-Thomas-du-Louvre, y fondent un obit par le don d'une somme d'argent.

A noter : il est question de Saint-Thomas et non pas de Saint-Nicolas-du-Louvre.

**46** 1731.

Achille Thomassin, prévôt, et Jacques Du Cosse, chanoine de Saint-Nicolas-du-Louvre fondent des messes en cette église par don d'une rente sur l'Hôtel-de-Ville de Paris.

**47** 1736.

La veuve Lepetit fonde pour ses parents et amis et pour elle-même après sa mort des obits à Saint-Thomas-du-Louvre par don d'une somme d'argent (et copie du testament olographe de Joseph Gérard, prêtre, docteur en Sorbonne, chanoine de Saint-Thomas-du-Louvre, léguant, entre autres choses, une somme à cette église).

A noter : Il est question de Saint-Thomas et non pas de Saint-Nicolas-du-Louvre.

**48** 1739.

Afin de préparer leur réunion, les chapitres de Saint-Nicolas et de Saint-Thomas-du-Louvre certifient que leur revenu annuel respectif se monte à 14 940 livres (et arrérages à 1 760 livres), et 10 890 livres (et arrérages à 1 700 livres).



**49****et****50**  
1739

-1740.

Articles de l'accord entre les chapitres de Saint-Nicolas et de Saint-Thomas-du-Louvre en vue de leur réunion.

## L 614

**51<sup>1</sup>** 1748.

Copie des articles du deuxième accord entre les deux chapitres en vue de leur réunion.

**51<sup>2</sup>** 1749.

Copie du décret de l'archevêque de Paris incorporant le chapitre de Saint-Maur-des-Fossés au chapitre de Saint-Louis-du-Louvre.

A noter : voir l'original sous le L 613, 9.

**521 à 4** 1748.

Lettre de Louis-Philogène Brulart, marquis de Sillery, vicomte de Puisieux, ministre d'Etat pour les Affaires étrangères, annonçant au chapitre de Saint-Maur-des-Fossés qu'un de ses membres, l'abbé de Frichman, a été nommé secrétaire de l'ambassade de France en Espagne, mais qu'il devra continuer à toucher les revenus de sa prébende.

A noter : au revers de l'enveloppe d'expédition, cachet de M. de Puisieux.

**531-2** S.d. [XVIIIe siècle].

Inventaire d'une partie des pièces relatives à Saint-Nicolas-du-Louvre en date de 1293 à 1532 et de titres intitulés "Antiquité de Saint-Thomas et de Saint-Nicolas dès 1020".

**54** S. d. [XVIIe siècle ?].

Mémoire anonyme justifiant les fonctions curiales du curé de Saint-Germain-l'Auxerrois à l'égard des habitants du cloître de Saint-Nicolas-du-Louvre et des chanoines de cette église, contre les prétentions de ces derniers.

**55** à **68**  
-1781. 1579

Le chapitre de Saint-Nicolas-du-Louvre baille à ferme sa dîme de Bonneuil-sur-Marne aux personnes suivantes (classement par ordre chronologique) :

- en 1579 et 1585 : Jean Lusset (ou Lucet) prêtre, curé de l'église paroissiale Saint-Martin de Bonneuil-sur-Marne (55 et 56 ; 2 pièces).

A noter : voir 33.

- 1605 : pour six ans, Pierre Guyart, vigneron du lieu (57).

**L 614**

- 1616 : pour six ans, Catherine de Reilhac, veuve d'Antoine de Bréhan, chevalier, seigneur de la Roche [-Bréhan] écuyer ordinaire du roi et premier écuyer de la reine<sup>21</sup>, dame de Bonneuil-sur-Marne (57 bis).
- 1629 : pour six ans, Balthazar Crosnier, prêtre, curé de Bonneuil-sur-Marne (58).
- 1637 : pour six ans, Louis de Brehan, chevalier, seigneur de la Roche [-Bréhan], de Bonneuil, écuyer ordinaire du roi, demeurant à Paris, rue de la Couture-Sainte-Catherine, paroisse Saint-Paul<sup>22</sup> (59).
- 1662 : pour quatre ans, Pierre Dibasson, bourgeois de Paris, demeurant rue de Beautreillis, paroisse Saint-Paul (60).
- 1665 : pour six ans, Nicolas Boullonois, mouleur de bois à Paris, demeurant rue de Berri, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs (61).
- 1672 : pour trois ans, André Barthélémy, prêtre, curé de Saint-Martin de Bonneuil-sur-Marne (62).
- 1691 : pour neuf ans, Valentin Deschamps, prêtre, curé de Saint-Martin de Bonneuil-sur-Marne (63).
- 1726 : pour neuf ans, Pierre Josse, laboureur et Anne-Geneviève Fournier, sa femme, de Bonneuil-sur-Marne (64).
- 1738 : pour cinq ans, Jean Piquenard, prêtre, curé de Saint-Martin de Bonneuil-sur-Marne (65).
- 1766 : pour neuf ans, Jérôme-Claude-Bernard Heriot, prêtre, curé de Saint-Martin de Bonneuil-sur-Marne (66).
- 1775 et 1781 : pour six ans, Martin Soismier, prêtre, curé de Saint-Martin de Bonneuil-sur-Marne (67 et 68).

**69 et 70**

1446.

Sentence du Châtelet de Paris suspendant l'empêchement mis par les doyen et chapitre de Notre-Dame de Paris à la jouissance, par le collège de Saint-Nicolas-du-Louvre, de sa dîme de Bonneuil-sur-Marne, et des arrérages à lui dus par Thomas Le Gendre et Simon Chevalier, habitants du lieu.

**71**

1468.

Sentence du Châtelet de Paris maintenant Nicolas Énault, prêtre, curé de Servon et Jean Goizot, prêtre, curé de Villiers-sur-Marne, en possession de la ferme de la dîme du collège de Saint-Nicolas-du-Louvre à Bonneuil-sur-Marne, contre les prétentions de Jean Boyvin, prêtre, curé du lieu.

<sup>21</sup> Voir René Kerviller, *Répertoire général de Bio-bibliographie bretonne*, t. 6, Rennes, 1893, p. 192.

<sup>22</sup> Voir René Kerviller, *Répertoire général de Bio-bibliographie bretonne*, t. 6, Rennes, 1893, p. 192.



## L 614

72

1480.

Quittance du paiement de la ferme de la dîme de Bonneuil-sur-Marne par Pierre Hervy, prêtre et curé du lieu.

73

à

79

et

81

à

84

1485

-1599.

Le collège puis le chapitre de Saint-Nicolas-du-Louvre baille à ferme sa dîme de Bonneuil-sur-Marne aux personnes suivantes (classement par ordre chronologique) :

- 1485 et 1490 : pour trois ans, Jean Sourdeau, laboureur du lieu (73 et 74 ; 2 pièces).

- 1503 : pour trois ans, Guillaume Le Myre, prêtre, curé du lieu (75).

- 1527 : pour trois ans, Jacques Gourneau et Guillaume Fondyère, laboureurs du lieu (76).

- 1535 : pour six ans, Michel de Vauldray, seigneur d'Aizelles, capitaine de Laon et l'un des cent gentilshommes de la Maison du roi et Barbe de Vaudetar<sup>23</sup>, sa femme (77).

- 1544 : sentence du Châtelet de Paris maintenant le collège de saint-Nicolas-du-Louvre dans la jouissance de sa dîme, contre les prétentions de Jean Jacquelot, prêtre, curé du lieu (78).

- 1551 : pour six ans, Guillaume de Reilhac, seigneur de la Queue-en-brie et de Bonneuil-sur-Marne (79).

- 1571 : pour six ans, Mathurin Le Saulnyer, prêtre, curé du lieu (81).

- 1596 : pour six ans, Guillaume Guyart, prêtre, curé du lieu (82).

- 1599 : pour trois ans, Michel Villain, procureur en la seigneurie de Bonneuil-sur-Marne, habitant à Sucy-en-Brie (et sentence du Châtelet condamnant Guillaume Guyart à payer au chapitre de Saint-Nicolas-du-Louvre des arrérages de la dîme) (83 et 84 ; 2 pièces).

85

1654.

Sentence du Châtelet de Paris condamnant Nicolas Hubert, prêtre, curé de Bonneuil-sur-Marne, à payer aux prévôt et chapitre de Saint-Nicolas des arrérages de la dîme du lieu.

86

1654.

<sup>23</sup> Voir son inventaire après décès signalé dans Arch. nat., *Documents du Minutier Central des notaires de Paris. Inventaire après décès*, t. I, par M. Jurgens, Paris, 1982, p. 206, n° 785.

Sentence de Jean Gaultier, huissier sergent à cheval au Châtelet de Paris, prévôt, juge et garde ordinaire de la prévôté de Bonneuil-sur-Marne pour Etienne de Chabenat, vicomte de Savigny, conseiller du roi en ses conseils et au Parlement de Rouen, seigneur de Bonneuil-sur-Marne<sup>24</sup> condamnant Claude Borniche, receveur et amodiateur de ladite seigneurie, à payer à Jean Simonet, de Bonneuil-sur-Marne, receveur de la moitié de la dîme de Bonneuil pour l'église Saint-Nicolas-du-Louvre, un arrérage de la dîme.

### L 614

**87** **88**  
1668  
 et  
 -1672.

Pièces de procédure d'un procès pendant au Parlement entre le chapitre de Saint-Nicolas-du-Louvre d'une part, et la communauté de Bonneuil-sur-Marne et les marguilliers de l'église Saint-Martin dudit lieu, relatif au paiement des grosses réparations à faire à ladite église.

**89** 1707.

Sentence du Châtelet de Paris condamnant Pierre Josse, fermier de la seigneurie de Bonneuil-sur-Marne et de la dîme du lieu, à payer des arrérages à Saint-Nicolas-du-Louvre.

**90** 1719.

Bail de la dîme de Bonneuil-sur-Marne pour neuf ans à Pierre et Claude Josse laboureurs du lieu.

**91** 1737.

Pièces de procédures dans un procès au Châtelet entre Saint-Nicolas-du-Louvre et Jacques-François Picquenard, prêtre, curé de Bonneuil-sur-Marne, relatif à la dîme du lieu.

---

<sup>24</sup> Cf. *Dictionnaire de biographie française*, t. VIII, col. 115.

**801 et 2**

1569.

Pièce de procédure d'un procès pendant au Châtelet entre les prévôt et le chapitre de Saint-Nicolas-du-Louvre et Claude de Moussy, bourgeois de Paris et Jean Du Vivier, exécuteur testamentaire de Claude Boutain, chanoine de Saint-Nicolas-du-Louvre, au sujet d'un legs à cette église.

A noter : voir également 24 à 30, 1568.

**81 à 91** : Voir 55.



**L 615****1 à 115 (135 pièces)**

Hôpital puis église collégiale de  
Saint-Thomas-du-Louvre  
1186/1187 - 1781

## L 615

**1** 1186  
ou 1187.

Le pape Urbain III confirme à Guillaume, prêtre, proviseur de la maison (*domus*), de Saint-Thomas [-du-Louvre] sur la requête du roi Philippe Auguste et de sa femme, la donation de maisons et de rentes à Paris (non précisées) faite par Robert I<sup>er</sup>, comte de Dreux, à Saint-Thomas-du-Louvre.

A noter : acte édité dans Denifle et Châtelain, *Cartularium Universitatis Parisiensis*, Paris, 1889, t. I, p. 11, 14.

**2** 1189.

Le pape Clément III, confirme aux chanoines de Saint-Thomas-du-Louvre, sur la requête du fils d'Agnès, comtesse de Braïne, la donation faite par R.[obert], son défunt mari, des biens suivants :

- une cour, avec des étables, pour y construire un hôpital ;
- un terrain s'étendant du cloître à l'extrémité du mur ;
- des rentes, pour l'entretien de quatre chanoines, assises sur les dîmes de Torcy, Brie-Comte-Robert, Chilly [-Mazarin] et Villeneuve-Saint-Georges, et sur une terre jouxtant le mur de Saint-Thomas.

**3** 1190.

H. de Chaumont, donne à l'hôpital des Pauvres-clercs [-Saint-Thomas]-du-Louvre, une terre à Chaillot et une à Saint-Denis [-en-France] pour fonder des obits pour ses parents, sa femme Pétronille, et lui-même.

**3bis** 1299.

L'official de Paris notifie que Jean Cornedemer, de Clichy-la-Garenne, à pris à bail, pour trente ans, des doyen et chapitre de Saint-Thomas-du-Louvre, une terre sise à Chaillot, jouxtant le chemin qui va à l'abbaye de Longchamp.

**3ter** 1425.

L'official de Paris, vidime une lettre patente du roi Philippe Auguste, de 1192<sup>25</sup> confirmant la fondation par Robert de Dreux, son oncle, de quatre canonicat à Saint-

<sup>25</sup> Texte édité dans : *Recueil des actes de Philippe Auguste, roi de France*, par H.-Fr. Delaborde, t. I, Paris, 1916, p. 511-512, n° 423.

Thomas-du-Louvre, par don d'une rente sur les dîmes de Villeneuve-Saint-Georges, de Brie-Comte-Robert, Torcy et Chilly [-Mazarin].

## L 615

**4 et 5**  
de 1640).

1198 (et copie

Robert II, comte de Dreux, et Yolande, sa femme, confirment la fondation faite par Robert I<sup>er</sup> de Dreux, père de Robert, de quatre canonicats à Saint-Thomas-du-Louvre, par le don d'une rente et d'un tonlieu à Brie-Comte-Robert et d'une rente sur la dîme de Villeneuve-Saint-Georges.

A noter : acte édité dans Denifle et Châtelain, *Chartularium Universatis Parisiensis*, Paris, 1889, t. I, p. 15-16, 18.

**6**  
1678).

1209 (copie

Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, Robert II de Dreux, Robert III et Pierre de Dreux, fils de Robert II, notifient l'accord intervenu entre l'évêque de Beauvais et son frère Robert II, comte de Dreux, d'une part, et Pierre de Nemours, évêque de Paris, d'autre part, au sujet de la collation des quatre prébendes de chanoines de Saint-Thomas-du-Louvre créées par Robert I<sup>er</sup> de Dreux.

**7**

1215.

G., doyen, et le chapitre de Saint-Thomas-du-Louvre notifient que R., légat du Saint-Siège, a accordé soixante jours d'indulgence à tous les fidèles qui viendront faire leurs dévotions en leur église à certaines fêtes et qui feront des dons pour l'agrandissement de la chapelle que Henri, archevêque de Reims, avait entrepris de construire en l'honneur de saint Thomas Bechet à Paris, au Louvre.

A noter : une copie s'en trouve sous la cote L 614, 2.

**8 et 9**  
Paris, 1239).

1217 (et vidimus par Guillaume d'Auvergne, évêque de

Pierre de Nemours, évêque de Paris, autorise les proviseur et frères de l'hôpital de Saint-Thomas-du-Louvre à faire construire un cimetière et une chapelle à l'intérieur de ce dernier sans préjudice des droits curiaux et paroissiaux des doyen et chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois.

**10 à 13**

1243.

L'official de Paris notifie la vente faite par les doyen et chapitre de Saint-Thomas-du-Louvre d'un arpent de vigne sis à Clichy [-la-Garenne] au lieu-dit "Chante-Aloe" à Henri Morel (10) ; Guillaume Aude (11) ; Suger, fils de feu Raoul (12) et Roger A l'Orge (13), tous habitants du lieu.

A noter : les 10, 12 et 13 portent le sceau de l'official.

## L 615

14 1218.

Le pape Honorius III enjoint aux doyen, chantre et chancelier de Paris de faire respecter la sentence promulguée par son délégué, l'évêque de Paris, en faveur de Saint-Thomas-du-Louvre contre les doyen et chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois au sujet de la construction de leur cimetière et de leur chapelle.

A noter : bulle sur cordelette de chanvre. Citée dans B. Barbiche, *Les actes pontificaux...*, t. I, p. 75, n° 181.

15 1222.

Gui V [le Bouteiller] de Senlis, chevalier, fils de Gui IV le Bouteiller de Senlis et Elisabeth [de Garlande], sa femme, donnent aux chanoines de Saint-Thomas-du-Louvre quatre arpents de vigne sis à Clichy [-la-Garenne] au lieu dit "Chante-aloe".

16 1224.

L'official de Paris notifie la donation faite à l'église de Saint-Thomas-du-Louvre par Gui d'Yvry, chevalier, de deux arpents de vigne sis à Clamart, pour le revenu de la prébende d'Etienne de Clamart dans cette église.

17 1238.

L'official de Paris, notifie la vente faite à Saint-Thomas-du-Louvre par Bernard de Villacoublay, Erambourg, sa femme, et Etienne, fils de celle-ci, d'un demi-arpent de vigne sis près de Clamart au lieu-dit "*Clausum Marises* dans la censive de Gui de *Marellis* [de Mureaux], chevalier.

18 1239.

L'official de Paris, notifie la vente faite à Saint-Thomas-du-Louvre par Nicolas *Major* [Le Maire], de Clamart, et Isabelle sa femme, d'un demi-arpent de vigne sis à Clamart au lieu dit "*Clausum Marisaris*", dans la censive de Gui de Muriaus [de Mureaux ], chevalier.

19 1239.

Raymond, archidiacre de Paris, approuve la vente faite à Saint-Thomas-du-Louvre par Hugues de Noisy, chevalier, et Sédille, sa femme, de la dîme de Bouviers, sise à Guyancourt.



## L 615

**20 et 21**  
siècle).

1239 (copie XVIIIe

Bouchard de Marly, chevalier, et Agnès sa femme vendent à Saint-Thomas-du-Louvre, la dîme que tenait Jean de Mérontais (*Merantes*), chevalier, au lieu-dit "Trous", dans la paroisse de Guyancourt.

**22,**

**23,**

**25**

1241

-1242.

Etienne, archidiacre de Paris, donne à Saint-Thomas-du-Louvre une grange et quatre-vingt-dix arpents de terre arable sis au roule, vers la croisée du chemin entre le Roule et le port de Neuilly ("Luigny") dans les censives de Jean *Flandrensis*, bourgeois de Paris, et de l'abbaye de Saint-Denis, grange et bien qu'il venait d'acheter à Constance, veuve de Denis *Merrenarii*, Bertin Porée et Odeline sa femme, Henri *Pargamenarius* et Emeline sa femme, *Doetus* de Saint-Prix (*de sancto Prisco*) et Geneviève sa femme (23).

A noter : 22 : Moitié inférieure du sceau (personnel) d'Etienne.

23 : Sceau de l'official de Paris.

**24**

1241.

L'official de Paris notifie l'accord intervenu entre Saint-Thomas-du-Louvre et Guillaume *Fursi*, châtelain de Nesle, chevalier, fils de Raoul, châtelain de Nesle, au sujet d'un muid de froment dû à Saint-Thomas-du-Louvre sur la grange de Champien.

**25** : Voir 22.

**26**

1244.

Bulle du pape Innocent IV autorisant Saint-Thomas-du-Louvre à racheter des dîmes tombées aux mains de laïcs, dans les paroisses du diocèse de Paris, avec l'accord des curés et des autorités diocésaines.

A noter : bulle sur lacs de soie rouge et verte. Cité dans B. Barbiche, *les actes pontificaux...*, t. I, p. 192, n° 499.

**27**

1246.



Guillaume, abbé, et l'abbaye de Saint-Denis amortissent, en faveur de Saint-Thomas-du-Louvre, la terre du port de Neuilly-sur-Seine ("Luigny").

A noter : - sceau et contre-sceau.

- voir également 22 et L 852, 4.

## L 615

28 et 29

1267.

Jean, chantre, et Mathieu, abbé de Saint-Denis amortissent en faveur de Saint-Thomas-du-Louvre sa terre sise à Neuilly-sur-Seine au lieu dit "l'Epine pouilleuse".

A noter : 29 : partie inférieure du sceau de l'abbé.  
voir également L 852, 4.

30

1259.

L'official de Pierre, archidiacre de Paris, notifie que Renaud, fils de feu Jean de Mérantais (*Merantes*), chevalier, reconnaît devoir à Saint-Thomas-du-Louvre une dîme sise à "Trous" dans la paroisse de Guyancourt et les arrérages des deux années échues.

31

1280 - (copie

1297).

L'official de Paris vidime un acte de 1280 par lequel Pierre, doyen, et les nouveaux chanoines de Saint-Thomas-du-Louvre (Jean d'Epinay [-sur-Seine], Thiecelin *de Novilla*, Guillaume Maçoyers, Thomas de Saint-Benoît, Jean Belhomme, Etienne *Burgondi*, Thomas *Anglici*, et Jean de Licheroles) décidèrent le partage des prébendes de Saint-Thomas, gagées sur les revenus de terres sises à Trous, paroisse de Guyancourt ; Villejuif ; Fontenay-sous-Bois, vers Saint-André et la vigne de Bracart ; Rueil ; Esches et "*apud collem Sancti Martini*" (non ident.) ; Epinay-sur-Seine ; Clamart et une maison à Paris, rue André-Malet, faisant le coin, vers la rue du Franc-Morier.

32

1294

-1303.

Le roi Philippe IV le Bel vidime et confirme l'acte, de 1294, par lequel Simon Bouel et Simon Païen, clerks commissaires du roi aux nouveaux acquets dans la prévôté de Paris, amortissant en faveur de Saint-Thomas-du-Louvre, des rentes sur des maisons sises à Paris, rue Saint-Thomas-du-Louvre ; rue Fromenteau ; rue Saint-Denis ; dans une ruelle à l'opposé de la Pissote-Saint-Martin ; rue Guiard-aux-Poitevins ; rue des Petits-Champs ; rue du Cerf ; rue de Maleparole (*de Male Sermone*) ; toutes données en accroissement de leurs prébendes par feu Jean de Saint-Clair, feu Pierre de Nantes, feu Jean Houdeart, Thomas de Saint-Benoît, feu Nicolas, doyen de Saint-Thomas, et Jean *de Laya*, chevalier.

**33**  
1340)<sup>26</sup>.

1220 ou 1320 (?) (copie

Vidimus, sous le sceau du Châtelet de Paris, d'un acte de Jean Barmoud, garde du sceau de la prévôté d'Issoudun, confirmant la donation faite par Sibylle de Pringet<sup>27</sup>, *domina de Granayo* (non ident.), d'une rente aux "maistre et escoliers de Saint-Thomas et Saint-Nicolas-du-Louvre" (*sic*), assise sur la maison et le casement de feu Launay de Chaumont (sans plus de précision).

---

<sup>26</sup> L'auteur du vidimus donne comme date de l'original 1020, ce qui semble bien être une erreur, étant donné la postériorité de la fondation de Saint-Thomas-du-Louvre.

<sup>27</sup> Cette personne ne figure pas dans la liste, incomplète, des seigneurs de Pringet donnée dans Georges Bernet, "Trois châteaux sur la Bouzanne", *Revus de l'Académie du Centre*, 1942, p. 93-95.

## L 615

**34**

1345.

Jeanne de Bourgogne, reine de France, dame de Brie-Comte-Robert, concède à Saint-Thomas-du-Louvre que les rentes à lui dues à Brie-Comte-Robert lui seront payées chaque année dans cette ville même et non ailleurs.

A noter : sceau et contre-sceau.

**35 et 36**

1417.

Pierre Bassoure, clerc du diocèse de Clermont [-Ferrand], bachelier en arts, étudiant à la Faculté de Décret de Paris, chapelain de la chapellenie de Sainte-Marguerite à Saint-Thomas-du-Louvre, constitue ses procureurs Guillaume Ymbert, Jean *Jehentonis*, Guillaume Doret, Barthélemy Maréchal, Jean Fradet, Bernard Poncet, Jean Godard, Jean Du Mes et Hugues Rambaud pour résigner sa chapellenie, reçue le mois précédent (36), en faveur de Pierre Moulin, curé de notre-Dame de Germigny-l'Exempt, au diocèse de Bourges.

**371 et 2**

1422.

Les doyen et chapitre de Saint-Thomas-du-Louvre baillent à ferme à Etienne Fortin, tourneur de bois blanc et "marchand de menues denrées", et Perrette sa femme, une maison sise à Paris, rue Fromenteau.

**38**

1409

-1423.

Jean de la Rochetaillée, patriarche de Constantinople et administrateur de l'évêché de Paris, vidime l'acte de 1409 conservé sous la cote L 614, 17.

**391 et 2**

1425.

Les doyen et chapitre de Saint-Thomas-du-Louvre baillent à rente à Jean de l'Estang, sergent à verge au Châtelet de Paris, une maison sise à Paris en la rue "sur la riviere" du côté de la chapelle de Saint-Nicolas-du-Louvre, faisant le coin de la rue Fromenteau.

**40 et 41**

1428.

Le collège de Saint-Nicolas-du-Louvre baille à cens à Jean Langrenois, prêtre, maître ès arts et en médecine, chanoine de Saint-Thomas-du-Louvre, une "haulte maison a apprentis" sise à Paris, en la grand'rue du collège Saint-Nicolas, jouxtant le dortoir dudit collège, et une place vide faisant le coin de la rue Saint-Thomas-du-Louvre.

A noter : très intéressante description des obligations de mitoyenneté, en particulier avec le dortoir. Il s'agit de Saint-Nicolas et non de Saint-Thomas-du-Louvre.

## L 615

**42** 1429 (copie  
1666).

Copie collationnée (très fautive) de l'acte de donation par Jean V de Montfort, duc de Bretagne, en faveur de Saint-Thomas-du-Louvre de son hôtel parisien appelé la Petite-Bretagne, rue Saint-Thomas-du-Louvre.

**43<sup>1</sup> et 2** 1443.

Charles, duc d'Orléans et de Valois, comte de Blois et de Beaumont-le-Roger, seigneur de Coucy et d'Asti, mande à Jean Le Fuzelier, général gouverneur de ses finances, de faire payer par Jacques Bouchier, trésorier général de ses finances, aux quatre anciens chanoines de Saint-Thomas-du-Louvre la rente qui leur est due à Brie-Comte-Robert. Et ordonnance de paiement signée : Le Fuzelier.

A noter : 43<sup>1</sup> : fragment du sceau de cire rouge de Charles, duc d'Orléans.

**44** 1449.

Ordonnance du garde de la prévôté de Paris maintenant Saint-Thomas-du-Louvre dans la possession d'une rente sur un groupe de maisons entretenantes, sises à Paris, rue Guérin-Boisseau, mises en criée publique à son profit dès 1442.

**45<sup>1</sup> et 2** 1470.

Les doyen et chapitre de Saint-Thomas-du-Louvre baillent à cens à Guillaume Raguier, foulon de draps de Paris, une maison sise à Paris, près de la Chapelle de Saint-Nicolas-du-Louvre et contre le mur d'enceinte de la ville.

**46** à **60**  
-1757. 1505

Fondation d'obits et de messes en l'église Saint-Thomas-du-Louvre par et pour les personnes suivantes (classement par ordre chronologique) :

- 1505 : Gérard Baudart, procureur au Parlement de Paris, Raoul Labbé et Pierre Labbé, frères, héritiers et exécuteurs testamentaires de Raoul Labbé, prêtre, paroissien de Saint-Germain-l'Auxerrois (46).

- 1515 : André Ribanteau, bachelier en droit canonique, curé de Marcilly-sur-Maulne, notaire, Martin Mesnard, greffier de la cour de l'évêque de Paris, Pierre Michel, scelleur de cette cour, exécuteurs testamentaires de Jean Huart, prêtre, chanoine de Saint-Marcel de Paris (47).

- 1518 : Guillaume Moteron, prêtre, exécuteur testamentaire de Denis Petit, marchand teinturier et bourgeois de Paris (48).

## L 615

- 1624 : Nicolas Longis, docteur régent en la Faculté de Théologie de l'Université de Paris, conseiller aumônier ordinaire du roi, abbé de la Sainte-Trinité de Savigny [-le-Vieux], ordre de Cîteaux, au diocèse d'Avranches, prévôt de Saint-Pierre des Taulx, ordre de Saint Augustin, diocèse de Limoges (non ident.), doyen et chanoine de Saint-Thomas-du-Louvre, chanoine de Saint-Honoré de Paris, demeurant au cloître de Saint-Honoré (49).

- 1632-1635 : Guillaume Zelin, maître pêcheur de Paris, demeurant rue Fromenteau, exécuteur testamentaire de Marguerite Zelin, veuve de François Blondeau, lavandier suivant la cour, demeurant au cloître de Saint-Thomas-du-Louvre (50<sup>1</sup> et 2 ; 2 pièces).

- 1636-1656 : Jean Ellain, prêtre, doyen et chanoine de Saint-Thomas-du-Louvre, puis ses exécuteurs testamentaires (testament olographe de 1655, 53). (51 et 53).

- 1650 : Anne de Beauharnais, veuve de Paul Phéliepeaux, seigneur de Pontchartrain, conseiller du roi en ses conseils et secrétaire de ses commandements, demeurant à Paris, rue Saint-Thomas-du-Louvre (52).

- 1674-1676 : Anne La Blanche, veuve de Julien Lot, maître plombier-fontainier à Paris, demeurant rue de la Juiverie en la Cité (55<sup>1</sup> et 2).

- 1680-1682 : Pierre Brotin, greffier de l'audience civile, présidial et crieur au Châtelet de Paris, exécuteur testamentaire de Jean-Baptiste Brotin son oncle, prêtre, chanoine de Saint-Thomas-du-Louvre (56<sup>1</sup> et 2).

A noter : voir également 109.

- 1685 : Jacques Chauchard, prêtre, chanoine et receveur de Saint-Thomas-du-Louvre, bénéficiaire d'une rente viagère de Saint-Thomas-du-Louvre (57).

- 1685-1700 : Marie Lefevre, veuve de Pierre de Bordeaux, bourgeois de Paris, demeurant au cloître de Saint-Thomas-du-Louvre, bénéficiaire de la réversibilité de la rente viagère de Jacques Chauchard (cf. 57). (58, 59<sup>1</sup> et 2).

- 1685 et 1757 : (1685) Jacqueline Coutel, veuve de Laurent Le Tessier, sieur de Montarcy ("Montarsy"), joaillier ordinaire du roi, demeurant aux Galeries du Louvre (54) ; (1757) les héritiers de la défunte s'engagent à payer la rente due à Saint-Thomas-du-Louvre (60).

**61, 62, 63<sup>1</sup> et 2**  
siècle].

S. d. [fin XVIIIe

Ancien inventaire, avec notes historiques et critiques, - des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> liasses de l'ancien carton ; - du 28<sup>e</sup> carton (amortissements) ; - du 62<sup>e</sup> carton (idem).

A noter : plusieurs actes analysés dans ces "inventaires" ne sont plus conservés.



Etat des principaux qui composent le contrat de rente sur la Ville [de Paris] appartenant au chapitre de Saint-Maur [-des-Fossés].

**64**  
1666).

1189 (copie

Copie collationnée de la bulle originale de Clément III conservée sous la cote L 615, 2.



**83****à****108**  
1459

-1780.

Dîme de Saint-Thomas-du-Louvre, puis Saint-Louis-du-Louvre à Guyancourt.

83. 1459. Sentence du garde de la prévôté de Paris maintenant Saint-Thomas-du-Louvre dans la possession de sa dîme de Guyancourt, à Trous et Bouviers, contre les prétentions de Pierre Herbert, prêtre, curé du lieu.

A noter : description exacte des limites de la dîme.

## L 615

84. 1464. Saint-Thomas-du-Louvre baille à ferme pour six ans sa dîme à Jean de Gales, prêtre, curé du lieu, et Noël Le Barbier, laboureur du lieu.

85. 1479. Pasquier Foullon, prévôt de Châteaufort, homologue un accord passé, au sujet des limites exactes (indiquées dans l'acte) de la dîme de Saint-Thomas-du-Louvre, entre Saint-Thomas-du-Louvre, Jean de Lun... (nom incomplet), prêtre, curé du lieu, Guillaume Fabien, prêtre, curé de Montigny-le-Bretonneux, Jean Courtes, curé de Voisins-le-Bretonneux, Richard de Galles, curé de Bois-d'Arcy.

86 à 108, 110, 112. 1502-1780. Saint-Thomas-du-Louvre puis Saint-Louis-du-Louvre baille à ferme sa dîme de Guyancourt aux personnes suivantes (classement par ordre chronologique) :

- 1502 : pour neuf ans, Guillaume Morise, laboureur demeurant à Trous (86).
- 1520 : pour six ans, Guillaume Cordes, prêtre, curé du lieu (87).
- 1529 : pour six ans, Guillaume Eudes, prêtre, curé du lieu (110).
- 1532 : pour trois ans, Louis Bassart, laboureur du lieu (112).
- 1535 : pour six ans, Jean Morise, prêtre, curé du lieu (88).
- 1587 et 1595 : pour six, puis neuf ans, Adam Auger, "capitaine du charroi de la reine régnante " (Louise de Vaudémont), puis du roi, demeurant à Trous (89 et 90).
- 1606 : pour six ans, Jean Hémon, marchand du lieu (91).
- 1645 : pour six ans, Nicolas Boisseau, laboureur de Voisins-le-Bretonneux (92).
- 1658 : pour cinq ans, Jean Du Moustier, laboureur d'Ormesson [-sur-Marne] (93).
- 1680 : pièce de procédure d'un procès pendant au Châtelet de Paris, entre Saint-Thomas-du-Louvre et François Salomon, prêtre, curé du lieu, au sujet de la dîme (94).
- 1680 : pour six ans, Simon Couray, laboureur de Trous (95).
- 1683 : pour six ans François Salomon, prêtre, curé du lieu (96).
- 1695 : pour neuf ans, François Le Guay, fermier du lieu (97<sup>a</sup> et <sup>b</sup> ; 2 pièces).
- 1695 : Marie de Guevre, veuve de François Le Guay, greffier à Guyancourt, demande à ce que la ferme soit à nouveau mise aux enchères du fait du décès de son mari (98).
- 1706 et 1712 : pour six, puis neuf ans, Thomas Piot, laboureur de Trous (99 et 100).
- 1731-1744 : pour neuf ans, Thomas Piot, laboureur de Trous et rétrocession à Thomas Pluchet, fermier à Trous (101<sup>A</sup> à <sup>C</sup>).
- 1747 : pour six ans, Thomas Pluchet, fermier et Catherine Charlemagne, sa femme, de Trous (102).
- 1752 : pour six ans, Thomas Piot, laboureur du lieu (103).
- 1759 et 1765 : pour six ans, Thomas Pluchet, fermier, et Catherine Charlemagne sa femme, de Trous (104 et 105).
- 1771, 1777 et 1780 : pour six, trois puis neuf ans, Vincent Charlemagne-Pluchet, laboureur et Marianne Godefroy sa femme (106 à 108).

Saint-Thomas-du-Louvre constitue une rente viagère à Jean-Baptiste Brotin, prêtre, l'un de ses chanoines.

A noter : voir 56.

**110** : Voir 86.



## **L 616**

**1 à 27 (56 pièces)**

Eglise collégiale de Saint-Marcel  
1170 - 1790

## L 616

**1** S. d. [fin XIIe siècle].

Eudes, doyen, et les chanoines de Saint-Marcel accensent à G. de Toques -et ses héritiers- des vignes *apud Barram*<sup>28</sup> et trois manses avec jardin, lequel offre comme contre-pleige sa vigne de Sully (*Suliacum*).

A noter : anciennement scellé sur lacets de cuir, qui seuls subsistent.

**2 et 4** 1170 (et vidimus d'Eudes de Châteauroux, cardinal évêque de Tusculum, légat apostolique, de 1247).

Maurice de Sully, évêque de Paris, notifie la vente faite par Adam *Panerius* à Ascelin (*Alcelinus*), doyen de Saint-Marcel, d'une partie de la dîme de Torailles (*de Toraliis*), de toute la dîme de Perray (*de Piro*), d'une partie de sa dîme dans la dîme de Saint-Marcel.

**3** 1172.

Maurice de Sully, évêque de Paris, notifie la donation faite par Adam *Panerius* et sa femme à Saint-Marcel d'une partie de la dîme de Perray (*de Pereio*).

**4** : Voir 2.

**5, 6 et 6bis** 1214.

Pierre de Nemours, évêque de Paris, confirme un accord intervenu entre Saint-Marcel et Robert, prêtre de Morcent, au sujet de leurs droits respectifs sur la dîme de Villededon (*Villadudum*), par l'arbitrage de Jean, abbé de Sainte-Geneviève, et de Henri de Vanves (*de Vanvis*), chanoine de Saint-Marcel (arbitrage joint).

**7** 1215.

Pierre de Nemours, évêque de Paris, notifie l'accensement de la dîme de Santeny (*Centigniacum*) à Pierre Le Maréchal (*Mareschallus*), chevalier, et Marguerite sa femme par Saint-Marcel.

---

<sup>28</sup> Il existe plusieurs lieux de ce nom en région parisienne. Il n'a donc pas pu être plus précisément identifié.





L'official de Paris notifie la vente faite par Jean Roussel (*Russelli*) et Jeanne sa femme aux doyen et chapitre de Saint-Marcel d'une rente qui avait été donnée par le pape à Catherine La Converse, feue mère de Jeanne, sur ledit chapitre.

**19**

1275.

Le roi Philippe III le Hardi fait don aux doyen et chapitre de Saint-Marcel, pour deux tiers, et au curé de Saint-Maurice de Charenton, pour un tiers, d'un muid d'avoine sur le grenier royal de Paris, en compensation de la perte de leur dîme qui a été incluse dans la nouvelle clôture des murs du bois de Vincennes.

## L 616

**20**

1483.

Les doyen et chapitre de Saint-Marcel accensent à Jean Drugel, licencié en droit canonique et chanoine de Sainte-Opportune, un hôtel sis à Paris, rue Charretière, anciennement appelé l'hôtel d'Estouteville, puis de Coquerel, donnant sur la rue du Chaudron et la rue Saint-Hilaire-au-Mont.

**21**

1605.

Extrait des registres du greffe du bailliage de Saint-Marcel portant la levée d'écrous de Jean Paulmier, natif de Saint-Paterne, à la requête de François de Berplain, sieur de la Planche, et de Marc de Comans, après amende honorable faite au portail de Saint-Marcel.

**22**

1743.

Les doyen et chapitre de Saint-Marcel nomment Richard l'Homme, d'Asnières, lieutenant de la prévôté de Saint-Marcel à Asnières.

**23<sup>1</sup>****et****2**

1766

-1783.

Extrait des registres du secrétariat de l'archevêché de Paris de 1766 et 1783, des certificats d'insinuation attestant que Robert-Joseph-Christophe Le Levain, fils de Jean et de Madeleine Hardy, époux, prêtre de Lisieux, maître ès-arts, docteur en théologie, demeurant à Paris, rue d'Orléans, au faubourg Saint-Marcel, a été inscrit sur la liste des clerks jouissant d'une expectative de bénéfice à la nomination du chapitre de Saint-Marcel.

**24**

S. d. [après

1669].

"Factum (imprimé) pour les doyen, chanoines et chapitre de l'église collégiale de Saint-Marcel, intimés, contre les doyen, chanoines et chapitre de l'église collégiale de Saint-Germain-l'Auxerrois, appelant des sentences de MM. des Requêtes du Palais au sujet de l'ordre et du rang qu'elles doivent garder dans le clergé". Monsieur de Palluau, rapporteur.

**25<sup>1</sup>**

1727.

Nouveau règlement sous forme d'affiche, de la police du cloître de Saint-Marcel, soumis à la justice de ce chapitre.

## L 616

**25<sup>2</sup>**

à

**6**

1759

-1783.

Copie collationnée de divers actes attestant que les personnes suivantes ont été inscrites sur la liste des clercs jouissant d'une expectative de bénéfice de l'archevêché de Paris, des chapitres de Paris (et en particulier de Saint-Marcel) ou du prieuré de Saint-Martin-des-Champs :

- 1759-1770 : Jacques Liénard, fils d'Etienne et de Marguerite Jacquin, époux, maître ès-arts, prêtre de Paris, demeurant au cloître de Saint-Marcel (25<sup>2</sup>).

- 1762-1783 : Gabriel-Antoine-Ignace Barral de Baux, sieur de Bessodes, fils légitime et naturel d'Antoine et Madeleine Besse, époux, de Béziers, prêtre, docteur en droits civil et canonique, vicaire et supérieur des clercs de la paroisse Saint-Merry de Paris (25<sup>3</sup> et 4).

- 1782 : Jean-Léger-Louis Scilet, prêtre de Paris, maître ès-arts, bachelier en théologie, chapelain de la chapelle Saint-Michel en l'église Saint-Marcel, curé de l'église paroissiale Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle à Paris, y demeurant, rue de la Lune (25<sup>5</sup>).

- 1783 : Joseph Loquet, prêtre de Paris, maître ès-arts, curé de l'église paroissiale Saint-Martin de Paris, chapelain de la chapelle Sainte-Catherine en l'église Saint-Marcel, demeurant au cloître de cette église (25<sup>6</sup>).

**25<sup>7</sup>**

1769.

Quittance donnée par Caubert, maçon à Morin, chambrier du chapitre de Saint-Marcel, du paiement des ouvrages de maçonnerie faits dans la maison de Pirard.

**25<sup>8</sup>**

à

**12**

1769

-1787.

Cinq lettres portant des notes au dos, relatives à un procès opposant le chapitre et le chambrier de Saint-Marcel et Bruté, curé de l'église paroissiale de Saint-Hippolyte de Paris, relatif aux obligations de ce dernier vis-à-vis de Saint-Marcel.

A noter : cachet de cire, en deux morceaux, de Bruté, curé de Saint-Hippolyte, 1773.

**25<sup>13</sup>**

1775.

Procès-verbal d'inhumation dans la chapelle de la Vierge de Saint-Marcel de Pierre-Antoine Soyer, prêtre du diocèse de Beauvais, chanoine de Saint-Marcel, âgé de soixante-dix ans environ, par Mgr. Matthias Poncet de la Rivière, ancien évêque de Troyes [1742-1758], doyen de cette église.

**2514 et 15**

1777.

Procès-verbal de la délibération capitulaire extraordinaire de Saint-Marcel au cours de laquelle MM. de Vernhes et David, chanoines, ont été nommés chambriers du chapitre en remplacement de Morain, souffrant (et lettre de demande de remplacement dudit).

## L 616

- 2516** 1779.  
 Certificat médical de Cosnier, docteur régent de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, conseillant à l'abbé Chappuit, chanoine de Saint-Marcel, de prendre les eaux à Passy, pendant un mois.
- 2517** 1779.  
 Lettre de Sabard, procureur [du collège] de l'Ave-Maria, à l'abbé Chappuit, protonotaire apostolique et chanoine de Saint-Marcel, relative au Carême de 1780.
- 2518 et 19** 1782.  
 Extrait des registres capitulaires de Saint-Marcel portant nomination de Louis Bédu Des Maretz, avocat au Parlement de Paris, comme prévôt de Saint-Marcel à Asnières ; et formulaire de nomination sur le modèle des lettres royaux de provision d'office.
- 2520 et 21** 1783  
 et s. d.  
 Lettre de remerciement adressée par Gauthier, avocat au Parlement, au chapitre de Saint-Marcel, après sa nomination comme prévôt de la terre de Saint-Marcel à Chaunoy.
- 2522** 1785.  
 Lettre de démission adressée par Jean-Charles Cormier, ancien procureur au Châtelet de Paris et procureur fiscal du bailliage de Saint-Marcel, de ce dernier office, en faveur de Jean-Baptiste Petit de Monseigne, avocat au Parlement, et Successeur dudit dans son office de procureur au Châtelet.
- 2523 et 24** 1786.  
 Lettre de Horques, bailli du cloître de Saint-Marcel proposant la démission de son office aux chanoines.
- 2525 à 27** 1790.

Deux lettres de MM. Angot, de Perray, et Merarenne, à l'abbé Scirron (ou Ciron), chambrier de Saint-Marcel, s'inquiétant de la suite que compte donner Saint-Marcel à l'exploitation de ses terres de Perray et une lettre, anonyme, sur le sujet.



**L 616****2528 à 29**  
siècle].

S. d. [XVIIIe

Mémoire anonyme pour le chapitre de Saint-Marcel relatif à la confection du papier terrier et lettre du même (vraisemblablement archiviste ou secrétaire employé par le chapitre) proposant un aménagement de ses obligations de travail.

**26**  
siècle).

1200 (copie XVIIIe

Extraits informés et traduction d'un acte de 1200 relatif à l'autel de Sainte-Marie-Madeleine en l'église Saint-Marcel.

**27**

1593.

Charles de Lorraine, duc de Mayenne, lieutenant général de l'Etat et couronne de France, accorde à Pierre de la Porte, prêtre, docteur en droits civil et canonique, doyen, maître et administrateur du revenu de "l'hôpital" de l'église Saint-Marcel, -du fait de son dévouement à la cause de la religion catholique, apostolique et romaine- un moratoire d'un an pour le paiement d'une somme due au chapitre de Saint-Honoré de Paris.

**L 617**

**1 à 96 (113 pièces)**

Eglise collégiale de Sainte-Opportune  
1154 (copie) - 1768

## L 617

**1, 2, 3, 9**  
1706).

1154 (copie 1627 et

Copies collationnées d'une charte du roi Louis VII, de 1154, notifiant l'accensement par l'église de Sainte-Opportune de la moitié de ses terres arables du Marais [-Sainte-Opportune].

A noter : voir 22.

**4**  
1454).

1159 (copie

Copie collationnée *in forma* d'une bulle du pape Adrien IV de 1159 plaçant l'église Sainte-Opportune et ses possessions sous la protection du Saint-Siège.

**5 à 8**  
copie).

1176 (et

Guillaume aux-Blanches-Mains, archevêque de Sens et légat apostolique (5 et 6), Maurice de Sully, évêque de Paris (7) et le roi Louis VII (8, copie), notifiant l'accensement fait par les chanoines de Sainte-Opportune de leurs terres sises entre Paris et Montmartre, du Pont-Perrin à Chaillot, pour l'augmentation de leurs prébendes et la création de nouveaux canonicats.

**9** : Voir 1.

**10 à 12**  
siècle).

1178 (copies 1454 et XVIIe

Copies collationnées, dont une *in forma* (10), d'une bulle du pape Alexandre III, de 1178, confirmant les chartes de Louis VII, Guillaume Aux-Blanches-Mains, archevêque de Sens, Thibaud et Maurice de Sully, évêques de Paris, relatives à l'accensement des terres de Sainte-Opportune.

**13**  
1187].

S. d. [1185-

Gui de Noyers, archevêque de Sens, délégué du pape Urbain III, débout Thomas *Bocelli* de ses prétentions sur une partie des terres de Sainte-Opportune à Paris, entre le Pont-Perrin et Chaillot.

**14**  
1278).

1196 et 1225 (copie

L'official de Paris vidime un acte de Maurice de Sully, évêque de Paris, de 1196, notifiant que la dîme de la Couture-l'Evêque appartient à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois et un acte des chanoines de Sainte-Opportune, de 1225, portant accord entre eux-mêmes et les doyen et chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois au sujet du statut de leur église.

## L 617

- 15** 1123.  
 Sentence de l'official de l'archidiacre de Paris déboutant Aveline, veuve de Philippe de Meulan (*de Meullento*), de ses prétentions sur la dîme de Sainte-Opportune dans le Marais-Sainte-Opportune sous Montmartre.
- 16 et 16bis** 1225.  
 Les doyen et chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois et les chanoines de Sainte-Opportune s'accordent sur un nouveau règlement du droit de patronage des premiers sur les seconds et de la répartition des prébendes entre les chanoines.
- 17** 1226.  
 L'official de Paris notifie un accord entre Gui, curé de Saint-Paul de Paris, et les chanoines de Sainte-Opportune, portant échange d'une dîme que Gui avait au Marais-Sainte-Opportune près du Pont-Perrin, contre une dîme dans la paroisse Saint-Paul, entre le Pont-Perrin et la "croix" qui mène à Charonne.
- 18** 1229 (copie 1316).  
 L'official de Paris vidime un acte par lequel Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, en 1229, confirmait les chartes de Louis VII, Maurice de Sully, évêque de Paris, et Guillaume Aux-Blanches-Mains, archevêque de Sens (voir 5).
- 19 et 20** 1231 ou 1232 (et copie).  
 Guillaume de Varzy (*de Varziaco*), chanoine de Notre-Dame de Paris, rend un arbitrage entre les chanoines de Sainte-Opportune d'une part, et Adam Le Chochetier, Etienne Barbete et Durand Briseboc, bourgeois de Paris, au sujet de pièces de terre sises à Paris dans la dîme du Marais-Sainte-Opportune entre le Pont-Perrin et Chaillot.
- 21** 1247.  
 Ottone da Tonengo (*Odo Candidus*), cardinal évêque de Porto et Sainte-Ruffine, et Pietro da Collemezzo (*Petrus de Collemedio*), cardinal évêque d'Albano, notifient un accord intervenu entre les chanoines de Sainte-Opportune et les frères de la Sainte-Trinité [c'est-à-dire les Mathurins] de Paris au sujet du legs fait par

Aymeri, cleric de Paris, marchand de livres (*venditor librorum*), à ces derniers d'une grange sise au Marais-Sainte-Opportune, sous Montmartre.

A noter : sceaux incomplets des deux cardinaux.

## L 617

**22** 1153 (copie  
1316).

L'official de Paris vidime un acte de Thibaud, évêque de Paris, de 1153 notifiant l'accensement par Sainte-Opportune de la moitié de son Marais.

A noter : voir 1.

**23** 1269.

Jean de Paris, chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois, procureur du chapitre de Sainte-Opportune, est mis en demeure de faire lever la main mise par ce dernier sur un cens assis sur la maison de Jean aux Enfants (*Ad pueros*), non localisée.

**24 à 26** 1277 (et  
copie).

L'official de Paris notifie un accord intervenu entre Jean, chevecier de Sainte-Opportune, Yves Le Breton (*Brito*), prêtre, procureur du chapitre de Sainte-Opportune d'une part, et Jean Qui Bienmarche et Jeanne sa femme, d'autre part, au sujet d'un cens sur deux pièces de terre, joignantes entre elles, sises au Marais-Sainte-Opportune, jouxtant le fossé de la Maison-Dieu dudit Marais, la terre d'André Pocheron et la terre de Laurent Bouche d'autre part, et le chemin de Clichy et une terre des Mathurins, d'autre part.

**27 et 28** 1284 (et  
copie).

L'official de Paris condamne Philippe *De super a&quam*, bourgeois de Paris, à payer aux chevecier et chanoines de Sainte-Opportune un cens dû pour une pièce de terre sise dans la dîme du Marais-Sainte-Opportune entre le Pont-Perrin et Chaillot.

**29 et 30** 1284 (et  
copie).

L'official de Paris condamne Robert et Jean Navet, frères, à payer à Sainte-Opportune un cens dû sur une pièce de terre sise dans la dîme du Marais-Sainte-Opportune entre le Pont-Perrin et Chaillot.

**31 et 32** 1290 (et  
copie).

L'official de Paris condamne Pierre de Chambly à payer aux chevecier et chanoines de Sainte-Opportune le cens dû sur trois pièces de marais sises entre la Ville-l'Evêque et le chemin qui mène de la maison d'André Pocheron au Roule.



## L 617

**33 et 34** 1292 (et copie).

L'official de Paris notifie un accord intervenu entre les chevecier et chanoines de Sainte-Opportune, d'une part, et Pierre de Chambly et Jean *Vinearis*, d'autre part, au sujet du cens dû pour leur terre sise dans la dîme du Marais-Sainte-Opportune.

**35** 1294.

Simon Matifas de Bussy, évêque de Paris, investit Jean Ligier (*Ligerii*), chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois de la demi-prébende de Sainte-Opportune vacante par le décès d'Etienne Du Mesnil.

**36 et 37** 1298 (et copie).

L'official de Paris condamne le couvent des Filles-Dieu de Paris à payer aux chevecier et chanoines de Sainte-Opportune une année du cens dû pour leur enclos sis dans la dîme du Marais-Sainte-Opportune, près du fossé du roi.

**[37] et 38.** 1298 (et copie).

L'official de Paris condamne, en conséquence de l'arbitrage d'Yves Le Petit Breton, cleric, Jean Pépin, bourgeois de Paris, à payer aux chevecier et chanoines de Sainte-Opportune le cens dû sur une pièce de terre sise dans la dîme du Marais-Sainte-Opportune.

**39** 1298  
ou 1299.

J. doyen, et le chapitre de Notre-Dame de Paris notifient un accord intervenu entre les chevecier et chanoines de Sainte-Opportune, d'une part, et l'Hôtel-Dieu de Paris, d'autre part, au sujet des droits respectifs de dîme sur une terre de l'Hôtel-Dieu sise au Marais-Sainte-Opportune, près de la maison de Bertrand Pocheron.

**40 et 41** 1300 (et copie).

L'official de Paris condamne Thomas Novoyrn, orfèvre et bourgeois de Paris, à payer aux chevecier et chanoines de Sainte-Opportune le cens dû pour une terre

sis au Marais-Sainte-Opportune, au lieu dit les "prés de la Muete", jouxtant la terre de Philippe *De super aquam* et de Simon Barbete, dans la dîme de Sainte-Opportune.

## L 617

**42 à 44**

1301 et 1302 (et

copie).

Gautier de Châtillon, seigneur du lieu, chevalier, vend à Jean Des Vallées, prêtre, curé de l'église Saint-Eustache de Paris, Raoul Morein, prêtre, et Jean Kesnel, "*clericus domini Karoli*", une rente annuelle et perpétuelle assise sur le Trésor royal, pour la fondation d'une chapellenie à l'autel de Saint-Louis dans l'église des Saints-Innocents ou ailleurs, à la mémoire d'André Lamidieu, Mathilde sa femme et Julienne leur fille (42), les trois clercs proposant Michel *de Bellovisu*, clerc, comme chapelain de la chapellenie (43 et 44).

**45**

1303 (copie XVIIIe

siècle).

L'official de Paris condamne Adam Morel et Alice La Patrice, sa femme, bourgeois de Paris, à payer aux chevecier et chanoines de Sainte-Opportune, le cens dû pour une terre sise dans la dîme de Sainte-Opportune jouxtant le pré de la léproserie du Roule et le pré de Raoul *de Aqua* [pour : *De super Aquam* ?].

A noter : ce document est la copie du 50 ci-dessous.

**46**

1312.

L'official de Paris notifie que Alain de Treveleq, chanoine de Sainte-Opportune, Geoffroy *de Vico novo*, notaire public, et Guillaume Hanelent, sacristain (*stationarius*), clercs, bourgeois de Paris, se déclarent garants envers Sainte-Opportune des fruits et revenus de la demi-prébende dudit Alain à Sainte-Opportune.

**47**

1312.

Guillaume de Baufet, évêque de Paris, édicte, à la suite d'une enquête, un nouveau règlement pour le chapitre et l'église de Sainte-Opportune.

**48**

1313.

L'official de Paris confirme les paroissiens et marguilliers de la fabrique de Sainte-Opportune dans la possession de leurs biens, en particulier en rentes sur des loges et maisons près de l'église, dont l'énumération est donnée dans l'acte.

**491 et 2**

1320 (copies XVIe et XVIIIe

siècles).

Copies vidimées par l'official de Paris d'un accord intervenu entre Sainte-Opportune et Guillaume Hardy, maître ou proviseur de la léproserie du Roule, et les frères et soeurs de celle-ci, relatif à l'amortissement d'une terre sise près de la porte de cette léproserie, dans la dîme de Sainte-Opportune.

## L 617

**49<sup>3</sup>**  
siècles).

1329 (copies XVIIe et XVIIIe

Copies imprimées d'une lettre du roi Philippe VI mandant à Pierre Le Galier, auditeur des causes du Châtelet de Paris, de faire respecter les droits de voirie reconnus comme appartenant à Sainte-Opportune sur ses terres parisiennes.

**50**

1303.

L'official de Paris condamne Adam Morel et Alice La Patrice, sa femme, bourgeois de Paris, à payer aux chevecier et chanoines de Sainte-Opportune, le cens dû pour une terre sise dans la dîme de Sainte-Opportune jouxtant le pré de la léproserie du Roule et le pré de Raoul *De aqua* [pour : *De super aquam* ?].

A noter : voir également une copie sous 45.

**511 et 2**  
siècle).

1343-1349 (et copie XVIIIe

Gille L'Angevaine ("L'Engevaine"), veuve de Pierre L'Angevin ("L'Engevin"), pelletier et bourgeois de Paris, femme de Jean Le Courant, bourgeois de Paris et de Corbeil, Jean Galays et Henri Des Portes, bourgeois de Paris, exécuteurs testamentaires du défunt, fondent une chapellenie à l'autel de Sainte-Anne en l'église Sainte-Opportune.

A noter : vidimus d'une lettre du roi Philippe VI, d'août 1345, accordant à Gille l'Angevaine l'amortissement gracieux d'une rente assise sur plusieurs maisons sises à Paris, rue Saint-Denis, du Cygne, de la Tonnellerie, aux Prêcheurs, à la Pointe-Sainte-Eustache (cf. Archives nationales. *Registres du Trésor des chartes*, t. III, par Aline Vallée, Paris, 1984, n° 6589).

**521 et 2**  
siècle).

1400 (et copie XVIIIe

Sentence du garde de la prévôté de Paris confirmant les chapitres et chanoines de Saint-Germain-l'Auxerrois dans leurs droits de collation aux canonicats, prébendes et bénéfices de Sainte-Opportune mis en cause par Sainte-Opportune à l'occasion de la nomination de Jean Potier, clerc, aux canonicat et prébende vacants par la mort de Robert de Dours.

**531 et 2**

1392.

Jean de Sains, abbé de Saint-Vincent de Senlis, O.S.A., vidime deux bulles du pape d'Avignon Clément VII, du 20 novembre 1391, décrétant l'union de l'église paroissiale des Saints-Innocents de Paris à l'église de Sainte-Opportune, et la lettre d'assignation d'une pension à Laurent de Mongerie, curé des Saints-Innocents et chanoine de Paris.

Joint : lettre d'authentification des seings manuels et sceau par l'official de Paris.

## L 617

54

1435.

Sentence du garde de la prévôté de Paris maintenant les chevecier et chanoines de Sainte-Opportune en possession de leurs droits sur les revenus de l'église des Saints-Innocents, contre les prétentions de Macé Godefroy et Jean Bouton, prêtres [bénéficiers aux Saints-Innocents], en particulier au sujet des messes des morts de la confrérie des tondeurs de Sainte-Anne et Sainte-Catherine.

**551 et 2**  
siècle).

1437 (et copie XVIIIe

Extrait des registres du Parlement de Paris [en fait de Poitiers] de l'ordonnance du roi Charles VII, du 15 mars 1436, pour l'exécution et l'homologation des sentences rendues pendant la période de défaillance de l'autorité royale, par les juges nommés par Henri VI roi [de France] et d'Angleterre, dans la partie du royaume occupée par les Anglais.

A noter : cette ordonnance est publiée in extenso dans le *Recueil général des anciennes lois françaises...*, par Isambert et Decrusy, t. VIII, p. 844, n° 86, sous la date erronée de 1435 (a. st.). Il faut rétablir 1436 (n. st.).

**56 à 58**  
XVIIIe siècle).

1438 (et copies de 1560 et

Le roi Charles VII rétablit les chevecier et chanoines de Sainte-Opportune dans les droits qu'ils avaient en 1418 et qui ont été mis en cause du fait de l'occupation anglaise.

A noter : sceau royal, en miettes, encore conservé dans son enveloppe de parchemin cousue.

**59 et 60**  
siècle).

1470 (et copie XVIIIe

Accord, au Châtelet de Paris, entre les chevecier et chanoines de Sainte-Opportune et Jean Chenard, garde de la Monnaie du roi et bourgeois de Paris, au sujet de leurs droits respectifs sur plusieurs pièces d'eau au Marais-Sainte-Opportune, au lieu dit le Val-laronneux et "en la grant ruelle entre Saint-Laurent et le Temple".

**611 et 2 et 62**

1481.

Jacques Jacquelin, maraîcher, et Jacquette sa femme, bourgeois de Paris, vendent un marais au Marais-Sainte-Opportune, vers la porte Montmartre, près des

égoûts de la ville, dans la censive de Sainte-Opportune, à Gilles [Le] Cornu, notaire et secrétaire du roi et changeur du Trésor royal. Notification de la vente autorisée par les chevecier et chanoines de Sainte-Opportune (61<sup>2</sup>).

**63 et 64**  
(copies).

1544

Le roi François I<sup>er</sup> exempte de contributions de guerre les chapitres parisiens de Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Honoré et Sainte-Opportune.

A noter : voir *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>*, t. 4, Paris, 1890, n° 13951 ; l'original scellé est conservé aux Archives nationales sous la cote K 88, n° 4<sup>2</sup>.



## L 617

**65** 1576.

Pierre Morisset, maître jardinier de Paris, demeurant hors la porte Montmartre, pour lui et comme tuteur de Catherine Pille et Martin Caillart, ses nièce et neveu, vend à Jean Le Cuyt, laboureur, demeurant aux lieux dits les Porcherons, près de Montmartre, une pièce de marais au Marais-Sainte-Opportune, au lieu dit les Prés, vente approuvée par Sainte-Opportune.

**66** 1577.

Accord au Châtelet de Paris entre les chevecier et chanoines de Sainte-Opportune et Nicolas Godeffroy, chanoine semi-prébendé de cette église, au sujet des revenus de sa semi-prébende.

**67** 1625.

Inventaire (détaillé), dressé par Jean Chapellain et Jean Des Quatrevaux, notaires du Châtelet, des reliques, orfèvreries et mobiliers de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, à l'occasion de leur remise à la garde de Pierre Corbilly et Simon Cuchart, clerks de cette église.

**68** 1643.

Arrêt, extrait des registres du conseil, maintenant les chevecier et chanoines de Sainte-Opportune en possession de tous leurs droits sur une place et bâtisse sur le pont au Change et un moulin, avec droit de pêche, à la grande arche de Saint-Jean, malgré le projet de reconstruction de ce pont en pierre.

**69** 1659.

Extrait des registres du parlement de Paris de l'enregistrement d'un accord passé sous l'auspice de Jean-Baptiste de Contes, doyen de Notre-Dame de Paris, vicaire général de Jean-François-Paul de Gondi, cardinal de Retz, archevêque de Paris, entre Nicolas Gosset, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Théologie de Paris, chevecier et curé de Sainte-Opportune, et les chanoines de cette église, relatif aux droits de devoirs respectifs des parties pour le service religieux.

**70** 1701.

François Couppy, prêtre, chanoine de Sainte-Opportune fonde des obits à Sainte-opportune par don d'une somme d'argent.



## L 617

**71** à **79bis**  
1723  
-1724.

Pièces du procès aux Requêtes du Palais, entre Claude Besnard, prêtre, chevecier de Sainte-Opportune, et les chanoines de Sainte-Opportune, au sujet du port de l'aumusse lors du transport du Saint-Sacrement hors de l'église et des droits du chevecier en général.

A noter : n° 77<sup>1-3</sup> : faire-part de convoi funèbre et brouillon de celui-ci adressé à l'imprimeur. Voir également n° 85<sup>1-3</sup>.

**80** 1749.

Les chapitre et chanoines de Notre-Dame de Paris cèdent à l'archevêque de Paris leur droit de collation et nomination aux canonicats, prébendes et semi-prébendes de Sainte-Opportune, afin qu'il puisse remédier à l'indigence des revenus de cette église qui ne permettent plus d'assurer correctement le service divin.

**81** à **84**  
1697  
-1712.

Pièces au procès pendant en la cour primatiale de France à Lyon entre François Macé, prêtre, docteur en théologie, conseiller et aumônier du roi, chevecier, chanoine et curé de Sainte-Opportune, et les chanoines et bénéficiers de cette église, relatif au respect des devoirs du chevecier.

A noter : sceaux plaqués de la cour primatiale en 1697 (n° 82) et 1712 (n° 84).

**85<sup>1 à 3</sup>** 1248-1721 (copies XVIII<sup>e</sup>  
siècle).

Extraits de documents et des registres capitulaires de Sainte-Opportune pour servir de preuves dans le procès opposant Claude Besnard, chevecier et chanoine, aux chanoines de cette église.

A noter : voir 71 à 79.

**85<sup>4</sup>** 1768.

Pièces de procédure au procès opposant Antoine-Claude Pion, chevecier, chanoine et curé, aux chanoines de Sainte-Opportune relatif aux rétributions

prétendues par Barbiguiet, également chanoine, comme procureur receveur du chapitre.

**86**

1270.

Etienne de Saint-Denis, chanoine de Sainte-Opportune, rend un arbitrage dans un procès opposant Guillaume de Rouen, chanoine de Sainte-Opportune et chapelain de Raoul Grosparmy, cardinal évêque d'Albano, et les chanoines de Saint-Germain-l'Auxerrois, relatif au paiement des revenus de la prébende de Guillaume, jusqu'ici retardé.

A noter : vidimus d'une lettre de Raoul Grosparmy, cardinal évêque d'Albano, légat pontifical, de 1270.



Jean Leschappé, maître des services de charpenterie des Bâtiments du roi, Ponts et chaussées de France, et Perrette de Saint-Martin sa femme, et comme tuteur des enfants des défunts, demeurant à Paris, rue du Parc-des-Tournelles, se reconnaît propriétaire d'une pièce de marais et d'une maison, sis rue Jean Beausire, faisant l'un des coins de la rue du Parc-des-Tournelles, dans la censive de Sainte-Opportune.

## L 617

92

1740.

Jean-Juste Larcher, écuyer, unique héritier d'Antoine Larcher, prêtre, aumônier de feu le duc d'Orléans, prieur de Saint-Félix [non identifié], chanoine baron d'honneur de Cléry et chanoine de Saint-Thomas-du-Louvre, son frère, se reconnaît propriétaire d'une terre vide, anciennement occupée par l'égoût du faubourg Montmartre, donnée à cens audit chanoine par les chevecier et chanoines de Sainte-Opportune, sans préjudice de l'hypothèque faite par ledit chanoine sur la maison des *Bons enfants* lui appartenant sise rue du Bourg-l'Abbé comme garantie des travaux de maçonnerie à faire sur le premier terrain.

93

1677.

Les chevecier et chanoines de Sainte-Opportune nomment Jean Picart, chanoine, procureur et receveur des revenus de leur église à Paris, au Marais-Sainte-Opportune.

941-2

1728.

Arrêt du conseil, et lettres patentes sur arrêt, rétablissant les chevecier et chanoines de Sainte-Opportune dans leurs anciens droits de justice basse et foncière sur l'ensemble de leurs domaines et censives (justice dont le siège est aux Porcherons, près Montmartre, en la maison seigneuriale appelée Gamaches) et les indemnisant des pertes dues à la réunion de cette justice au Châtelet de Paris en 1674.

A noter : le ressort exact de cette justice est précisé.

95 et 96  
1758].

S. d. [après

"Extrait de déclarations au terrier de la censive [de Sainte-Opportune] hors de Paris, suivant les numéros du plan de 1758 passées (*sic*) devant maître Rousseau commis à la confection dudit terrier".

A noter : voir aux Archives nationales, série N [cartes et plans], en particulier N 542-544.